

C.R.I.C. N° 40 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'agriculture et du tourisme**

Lundi 24 novembre 2014

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i> .....	1
<i>Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région .....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq.....	3
<i>Organisation des travaux (Suite)</i> .....	3
<i>Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9)</i> .....	4
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Destrebecq, Sampaoli, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, Mmes Ryckmans, Brogniez, M. Prévot.....	4
<i>Vote</i> .....	12
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	12
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9 et 9bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9 et 9bis)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, Mme Ryckmans.....	13

<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	13
<i>Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	13
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	15
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Destrebecq, Courard, Desquesnes, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, Mme Mercier, M. Sampaoli, Mme Brogniez, MM. Evrard, Prévot.....	16
<i>Reprise de la séance.....</i>	26
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9 et 9bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9 et 9bis).....</i>	26
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, M. Desquesnes, Mme Ryckmans, MM. Courard, Evrard, Destrebecq, Mmes Brogniez, Trotta.....	26
<i>Vote .....</i>	38
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	38
<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).....</i>	38
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	38
<i>Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	38

## Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, M. Evrard, Mme Ryckmans.....	38
<i>Examen et vote des articles</i> .....	41
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	41
<i>Reprise de la séance</i> .....	41
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	41
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « Natura 2000 »</i> .....	41
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les permis de chasse »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	42
<i>Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la simplification administrative de la Politique agricole commune »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	43
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la pénurie de vétérinaires ruraux en Wallonie »</i> .....	43
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le système d'attribution des primes à la vache viandeuse »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	44
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la problématique de la production forestière »</i> .....	45
<i>Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les aides aux investissements dans le secteur agricole »</i> .....	45

*Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la renationalisation de la politique OGM »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 45

*Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la propagation de la grippe aviaire » ;*

*Question orale de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact de la découverte d'un foyer de grippe aviaire aux Pays-Bas sur l'agriculture wallonne » ;*

*Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la grippe aviaire »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Crucke, Courard, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 46

*Question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les maisons du tourisme actives autour du site des lacs de l'Eau d'Heure »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 48

*Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le financement alternatif des infrastructures sportives »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 50

*Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la plantation de 35 000 poiriers à Villers-le-Bouillet »..... 51*

*Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la visite du ministre au World Travel Market à Londres »..... 51*

*Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la sécurité sur les circuits destinés aux sports moteurs »..... 52*

*Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les dispositions en matière de sécurité pour les infrastructures sportives »..... 52*

*Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le gel du marché relatif aux défibrillateurs externes automatiques »..... 52*

<i>Liste des intervenants</i> .....	53
<i>Abréviations courantes</i> .....	54

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

Présidence de M. Bellot, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** - Bonjour à tout le monde.

Pendant que nous permettons au ministre et à son collaborateur de projeter des données sur un support PowerPoint, je voudrais vous faire part de l'ordre des travaux pour la prochaine séance.

Nous examinerons le rapport d'activité du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature pour l'année 2013.

Nous avons reçu le rapport d'activités de la Commission consultative de la formation professionnelle de l'agriculture depuis le Conseil économique et social de Wallonie. Ce rapport sera examiné à la première séance de rentrée.

Aujourd'hui, nous examinerons trois projets de décret :

- le projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;
- le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1ter) ;
- le projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis) et, plus particulièrement, les articles 129 à 131.

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

### PROJETS ET PROPOSITIONS

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Destrebecq est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région*

**M. le Président.** - La parole est M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, c'est plus facile avec le support PowerPoint. Ce sera peut-être un peu moins fastidieux pour vous que de m'entendre égrainer des chiffres.

Concernant l'évolution globale, vous verrez les chiffres, et vous constaterez qu'en termes de crédits d'engagement, c'est 6,648 millions d'euros supplémentaires et qu'en termes de crédits de liquidation, c'est 20,073 millions d'euros. C'est un ajustement qui est essentiellement technique, mais qui vise aussi à mieux adapter les différentes AB aux autorisations de dépenses, et les autorisations de dépense aux besoins actualisés.

Je reviendrai sur les détails que vous souhaiteriez souligner tout à l'heure.

Pour les crédits d'engagement, je souhaiterais préciser – et j'y reviendrai – qu'il y a : 2 millions d'euros supplémentaires pour l'Arsia, dans le cadre d'une aide aux agriculteurs ; 71 000 euros pour des visas tombés en annulation fin 2013 – il faut réengager pour permettre la liquidation des factures – ; 5 millions d'euros dans le cadre de l'opération « Droits constatés », notamment pour verser une dotation complémentaire au CGT, nous y reviendrons ; et 423 000 euros liés à la récupération des crédits cabinets non utilisés par le Gouvernement précédent.

En termes de crédits de liquidation, il est question de : 2 millions d'euros pour l'Arsia ; 2,4 millions d'euros pour l'annuité « CRAC-Tourisme », sur laquelle je reviendrai ; 1,862 million d'euros pour les cofinancements

européens ; 14 millions d'euros pour liquider l'encours dans le cadre de l'opération « Droits constatés ». 189 000 euros liés à la récupération des crédits cabinets non utilisés par le Gouvernement précédent.

Au niveau du tourisme, il y a une augmentation des crédits d'engagement et des crédits de liquidation.

Concernant le CGT, il y a une dotation complémentaire, en crédits d'engagement et en crédits de liquidation, de 1,050 million d'euros, pour faire face aux obligations de fin d'année et réduire l'encours auprès des opérateurs touristiques.

Il y a, en outre, la liquidation des encours d'annuité CRAC, à hauteur de 2,4 millions d'euros en crédits de liquidation, pour permettre la liquidation de l'annuité prévue au budget 2013, mais qui n'avait pas pu être liquidée fin de l'année dernière.

Il est également question d'un transfert des moyens pour les cofinancements européens de 2,470 millions d'euros. Ce sont des moyens complémentaires qui visent l'exécution d'engagements pris précédemment vis-à-vis de bénéficiaires des fonds structurels. Il n'y a pas de financement de nouveaux projets à notre initiative. Ce sont donc des projets qui avaient déjà été décidés.

En ce qui concerne Infrasports, le programme 13.11, voyez l'augmentation en crédits d'engagement et de liquidation. En fait, il y a une majoration des subventions à la fois au bénéfice des groupements sportifs des ASBL de gestion, des pouvoirs locaux et des régies autonomes et de l'opération « Sport de rue ». Donc, les trois AB concernés par les infrastructures sportives obtiennent des moyens en engagement et en liquidation, la troisième, « Sport de rue » n'étant concernée que par l'augmentation de crédits de liquidation.

En ce qui concerne le programme 15.03 « Développement et étude du milieu », je vous ai parlé de 2 millions d'euros qui arrivent pour la première fois au bénéfice de l'Arsia en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. En fait, il s'agit de la concrétisation d'une convention approuvée par le Gouvernement wallon le 15 mai 2004, entre l'Arsia et le Gouvernement wallon. Le but est de soutenir l'ASBL qui pourra, ainsi, diminuer le coût à charge des éleveurs pour l'identification et l'enregistrement des animaux.

Il y a également la rencontre de l'encours pour les subventions aux organismes chargés de la vulgarisation de l'encadrement et de la promotion. J'ai constaté une forte accumulation de déclarations de créance rentrées par les organismes subventionnés et contrôlés, mais qui n'avaient pas été payées faute de moyens. Il était nécessaire de majorer fortement les possibilités de crédits de liquidation.

En ce qui concerne la Fédération des services de remplacement agricoles de Wallonie, c'est une majoration de 365 000 euros pour des raisons similaires.

En ce qui concerne le programme 15.11, vous voyez une majoration de 121 000 euros en crédits d'engagement et 1 363 000 euros en crédits de liquidation destinée, à rencontrer le besoin de liquider l'encours de subventions octroyées aux différentes commissions de gestion des parcs naturels : des déclarations de créance visées et contrôlées, et pour lesquelles il faut des moyens supplémentaires.

En ce qui concerne le programme 15.12, au niveau des PCDR, vous remarquerez une diminution des crédits d'engagement. Cela vaut la peine de s'arrêter une seconde pour l'expliquer.

Il n'y a pas de volonté de rencontrer moins les demandes des communes, c'est simplement parce que depuis octobre 2012 avec la diffusion d'une circulaire ministérielle pour tous les PCDR nouvellement approuvés, l'engagement des conventions se fait différemment.

Ainsi, il y a un engagement de 5 % de l'estimation au moment de l'approbation de la convention, convention de faisabilité et le solde de la subvention est engagé au moment du projet définitif, alors qu'au départ, c'était la totalité du montant de la subvention qui était engagée, au départ même de l'agrément qui était donné.

Par contre, vous comprendrez qu'il a fallu majorer considérablement les crédits de liquidation, puisqu'il y a un encours très important au niveau des factures qui sont dues aux communes. En outre, il y a une série d'états d'avancement de travaux pour lesquels nous souhaitons honorer les engagements de la Région wallonne qui auraient parfois dû être honorés en 2013 et qui ne l'ont pas encore été.

À l'appui de mes notes, je cite quelques communes : Aywaille, Chimay, Frasnes, Froidchapelle, Gesves, Soignies, Sprimont, Tenneville, et cetera. On va pouvoir ainsi résorber une bonne partie du retard.

Il y a une majoration en crédits de liquidation pour les travaux relatifs aux cours d'eau non navigables.

Mon voisin de gauche sera content, puisque dans les travaux qui ont dû être réalisés en urgence à cause des intempéries, il y a une série de travaux – mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres – pour la Lomme à Rochefort. Des saules ont basculé, d'autres ont été cassés, et il a fallu faire une série de travaux et les payer. Il y a aussi des travaux d'amélioration et d'entretien qui ont été menés dans différents endroits. Les factures sont là et j'ai souhaité disposer de moyens de liquidation supplémentaires.

J'en arrive à la problématique des crèches, vous voyez des diminutions substantielles. Il faut savoir que

l'arrêté prévoit un financement en infrastructures à hauteur de 60 % du montant des travaux limité à un montant maximum.

Un faible nombre de dossiers ont été engagés en 2014, ainsi qu'un nombre très faible de déclarations de créance et des comptes finaux réceptionnés par l'administration. D'ailleurs, le montant moyen d'engagement depuis 2010 est largement inférieur au crédit inscrit à l'initial en 2014.

La Cour des comptes met en avant dans son rapport ces fortes diminutions. Elle explique, dans son rapport, que les crédits d'engagement ont été actualisés sur base de demandes et de dossiers introduits auprès de l'administration. On ne va donc pas laisser des moyens que l'on n'utilisera pas.

Il y a peut-être eu une information insuffisante sur ce type de mécanisme mis à disposition des pouvoirs locaux, mais je pense que, plus fondamentalement, il y a aussi le fait que les communes peuvent solliciter un subventionnement dans le cadre des travaux subsidiés « Pouvoirs locaux », ce qu'elles ne manquent pas de faire régulièrement. Et puis, vous connaissez aussi les programmes de financement alternatif qui sont plus intéressants en termes de pourcentage et de plafond.

Il y a eu l'appel à projets plan Cigogne III, phase 2, et c'est sans doute cela qui explique que les communes se sont davantage investies dans le cadre de, soit une demande vers le ministre des Pouvoirs locaux, soit la réponse à l'appel à projets du plan Cigogne.

On pourrait réfléchir à une modification du type de subventionnement, si l'on constatait, l'année prochaine, que cette AB n'est pas davantage sollicitée.

Voilà, l'explication de la diminution en crédits d'engagement et en crédits de liquidation de ce poste.

En ce qui concerne la formation agricole, il y a une majoration importante en crédits d'engagement, comme vous le voyez sur le tableau. Celle-ci explique le fait constaté que de nombreux centres de formation avaient presté un nombre d'heures de formation en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, de façon plus importante que ce qui était prévu, sans qu'à un moment donné, il n'y ait eu, de la part de l'administration, un point d'arrêt qui soit indiqué.

Il faut que les pouvoirs publics soient de totale bonne foi et assument leurs engagements. La DGO6 qui gère cette matière, est en train de procéder à une analyse détaillée de la situation de chaque centre agréé, pour les trois années que j'ai évoquées, de façon à millimétrer les sommes qui doivent être dues.

Je souhaite que l'on puisse liquider l'encours au maximum et que les centres de formation puissent rapidement percevoir leur argent.

J'avais été interrogé ici même par une personne d'entre vous sur cette problématique de la formation agricole.

J'en arrive aux OIP.

En ce qui concerne l'APAQ-W, il y a un prélèvement sur les réserves de la dotation publique. Il y a deux recettes à l'APAQ-W : les cotisations des producteurs ou des entreprises, d'une part, et la dotation publique de la Région wallonne d'autre part. Il y a une autorisation à prélever 400 000 euros pour les actions spécifiques de promotion liées essentiellement à l'embargo. Pour l'instant dans les médias, une communication est actuellement menée sur les produits laitiers.

En ce qui concerne le CGT, c'est la dotation complémentaire de 1,5 million d'euros pour tenir compte des demandes de subvention introduites et des droits constatés à imputer à charge des crédits de liquidation de 2014. Il n'est pas question de nouveaux dossiers, mais de l'exécution de décisions précédentes.

Voilà pour l'exposé introductif.

**M. le Président.** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cet exposé relatif à l'ajustement budgétaire.

Il n'y a pas d'intervention de la Cour des comptes. Mme Nelly Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes interviendra dans le cadre du projet de décret budgétaire.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Ministre, nous avons analysé le document que nous avons reçu, de la manière la plus objective possible. Si toutefois des erreurs avaient été commises, vous n'en tiendrez pas rigueur, puisque c'est notre premier exercice, il est donc peut-être particulier.

Néanmoins, il y a tout de même de grandes lignes qui ressortent de ce document très instructif.

En ce qui me concerne, je vais plutôt me borner à l'aspect sportif, même si cela ne se voit plus.

#### **ORGANISATION DES TRAVAUX** *(Suite)*

**M. le Président.** - Pour l'ordre des travaux, je suggère que nous intervenons tous, domaine par domaine.

Donc, commencez par le domaine sportif et je propose que tout le monde intervienne sur le domaine sportif. M. le Ministre répondra, et puis nous passerions au thème suivant, qui serait l'agriculture, et ainsi de suite.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE  
PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU  
BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION  
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE  
2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX  
COMPÉTENCES DU MINISTRE DE  
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA  
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES  
(DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 9) ET  
(DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 9)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9).

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Comme je souhaitais le faire remarquer, cette année était particulière sur le plan politique, puisqu'il s'agissait d'une année électorale, il semblerait que ce facteur ait été prépondérant dans la conduite des affaires publiques. Je pense à votre prédécesseur, en charge des infrastructures sportives, qui, semble-t-il, n'a pas hésité à dénouer les cordons de la bourse et à distribuer des subsides à tour de bras.

En effet, l'ajustement budgétaire indique une très nette hausse des crédits relatifs aux subventions octroyées aux petites infrastructures sportives. Évidemment, je ne peux pas reprocher au Gouvernement wallon de soutenir ces petites structures qui hébergent des clubs sportifs de proximité. Cependant, je m'interroge sur cette hausse interpellante de plus de 30 % du budget qui, dans le meilleur des cas, démontre que le travail réalisé en amont, lors de la confection du budget 2014, n'était pas de rigueur.

Lorsqu'il n'y a pas d'élection, comme en 2013 – soyons objectifs en prenant des cas concrets – une fois les crédits prévus et épuisés, le Gouvernement wallon reporte à l'année suivante l'octroi des subventions. Pourquoi en 2014 a-t-on décidé de ne pas faire preuve de rigueur budgétaire, alors que le budget de la Wallonie le requérait ? Nous constatons que dans votre projet de budget relatif à l'année 2015, vous revenez avec des crédits habituels. Comment pouvez-vous expliquer cette augmentation significative de dossiers approuvés en 2014 ? Quel est votre sentiment à cet égard ? Vous me direz : « Il faut peut-être demander à mon prédécesseur », mais puisque vous faites partie de la même grande famille, je suppose que la philosophie est consensuelle.

Y a-t-il dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement précédent une priorité mise au subventionnement de ces petites structures ? Puisque l'on parle des mêmes partenaires – peut-être y en a-t-il un de moins maintenant, mais on n'a pas changé fondamentalement la philosophie de ce Gouvernement – pourquoi, alors, n'a-t-on pas subsidié de manière plus importante au cours des années précédentes ? Pouvez-vous nous dire si les moyens supplémentaires accordés à ce programme résultent de décisions prises antérieurement et que vous devez assumer aujourd'hui ou si ce sont plutôt des décisions après mai 2014 ? Avez-vous octroyé des subventions en matière d'infrastructures sportives depuis votre arrivée au sein du Gouvernement wallon ? Dans l'affirmative, lesquelles et pour quels montants ou en tout cas quels ratios par rapport à cette différence ? Pourriez-vous nous donner la liste des infrastructures subsidiées, après que les crédits initialement prévus aient été épuisés ? Cela peut nous fournir des informations très intéressantes sur le traitement des différents dossiers, des procédures et, peut-être même, d'une objectivation de la simplification sur le traitement de ces dossiers.

De même, je me demandais pourquoi votre prédécesseur avait limité la communication au maximum en février et mars. Pourquoi les annonces de subventions se sont-elles succédées entre avril et mai ? N'y voyez pas une obsession par rapport à cette date du 25 mai, mais je reste un peu perplexe et je me pose des questions. Je ne doute pas que vous allez objectiver cette période, elle est sûrement tout à fait pragmatique. Malheureusement, à moins que vous ne puissiez me prouver que les subsides n'ont pas été attribués par votre prédécesseur, je crains que la conclusion ne s'impose d'elle-même ; celui-ci n'a pas pu résister à la tentation de mener une politique purement électoraliste.

Le deuxième élément sur lequel je souhaite vous interroger porte sur l'application Cadaspports, censée permettre, tant à l'administration qu'aux gestionnaires d'infrastructures sportives et aux citoyens, de bénéficier d'un cadastre actualisé et d'une publicité des infrastructures sportives existant dans notre Région wallonne. Cet outil doit permettre de repérer les zones

sous-équipées se veut être une aide importante à la décision, voire une objectivation des décisions lors de l'octroi des subventions en matière d'infrastructures sportives. Notons également que l'actualisation des données par les communes cautionne les subsides qui peuvent leur être accordés. Selon nos dernières informations, sauf erreur de notre part, l'application lancée avant 2005 est loin d'être opérationnelle. Monsieur le Ministre, je ne sais pas si nous sommes sur la même longueur d'onde : 2005, c'était il y a 10 ans. Cela me paraît fort long pour opérationnaliser cet outil, que, personnellement, je trouve assez intéressant et nécessaire.

Lors du budget initial, le crédit relatif à son développement était ramené à zéro. Nous constatons, dans cet ajustement, qu'un crédit de liquidation de 104 000 euros a été ajouté. Pourquoi cet ajout ?

Monsieur le Ministre, avez-vous les informations quant au côté opérationnel de cette application tant attendue par les fédérations, les citoyens et les communes ?

Le montant alloué à l'allocation de base 12.09 peut-il nous laisser penser que, cette fois, la mission du prestataire de services est terminée ? Votre prédécesseur annonçait la fin du travail vers 2010. Nous sommes en 2014. Comment peut-on justifier le retard d'une telle importance ?

Cette application est-elle bien utilisée par l'administration régionale ? Après analyse de ces chiffres, nous pouvons imaginer que le dossier est clôturé, que l'application est lancée et que nous sommes dans l'exploitation totale. L'administration régionale travaille-t-elle bien dans le cadre de l'analyse des différents dossiers ? Est-elle accessible au public ? Pourrions-nous avoir, si tel était le cas – j'ai cherché, mais je ne l'ai pas trouvé – le lien d'accès afin d'en parler de manière plus objective ?

Quelle est la méthode de promotion retenue pour cet outil ? Quelque chose est-il prévu ? L'outil a été mis en place depuis plus de dix ans et voit le jour aujourd'hui. Une réflexion est-elle menée ? Cette réflexion et ce travail de communication ont-ils été faits tout au long de la mise en place de cet outil ?

Le troisième et dernier point d'importance de cet ajustement budgétaire dans ce domaine se rapporte à l'achat de défibrillateurs externes automatiques pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie, ô combien importantes ! Entre le budget initial et le présent ajustement, nous constatons l'apparition d'une allocation de base dédiée à l'acquisition de défibrillateurs externes automatiques, les DEA. Cette décision traduit, sans doute, l'objectif de votre prédécesseur de doter, d'un DEA, un maximum d'infrastructures sportives en Région wallonne. Ces appareils peuvent sauver de nombreuses vies – les

exemples de problèmes de santé sont suffisamment importants pour le souligner – je pense que nous sommes tous d'accord sur l'importance de cette démarche. Depuis 2012, nous avons assisté à de très nombreuses annonces de votre prédécesseur relatives à la distribution gratuite de DEA, tant par la Région wallonne que par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de lui permettre de rencontrer son objectif louable d'augmenter la sécurité des sportifs.

Nous sommes, dès lors, étonnés de constater que l'allocation de base créée en cours d'année est aujourd'hui soldée. Monsieur le Ministre, pouvez-vous justifier cette décision et nous indiquer pourquoi les 300 DEA annoncés n'ont-ils pu être achetés et distribués ?

Devons-nous y voir un changement de politique, d'intérêt, un manque d'intérêt par rapport à la politique mise en place précédemment ? Depuis fin 2012 et la décision de ce dernier de conditionner les subsides en matière de sport à la présence d'un défibrillateur dans les infrastructures sportives, combien d'appareils – on a peut-être été beaucoup plus vite que ce qui avait été programmé – ont été distribués par la Région wallonne ? Sauf erreur de notre part, il avait été annoncé que 600 DEA seraient octroyés par la Région wallonne, tandis que 600 autres le seraient par la Fédération.

Je souhaiterais connaître votre volonté pour l'avenir. Nous ne voyons aucun crédit pour l'ajustement, mais nous n'en voyons pas non plus, sauf erreur de notre part, dans le projet de budget 2015. Je me permets de vous solliciter afin d'avoir davantage d'informations. Cette matière est une matière sur laquelle nous ne pouvons pas réduire les dépenses, car elle relève de la sécurité, aussi bien de nos enfants, que de celle des adultes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - Monsieur le Ministre, à l'examen de l'ajustement budgétaire 2014, au niveau des infrastructures sportives, je trouve assez positif que des crédits aient été réinscrits en engagement pour les petites infrastructures privées, mais également pour les petites infrastructures communales et le sport de rue. Il y a une demande importante. Connaissant bien le secteur, je peux vous dire que l'administration croule sous les demandes. Il y a un réel besoin. Maintenant, de là à dire que nous pourrions continuer de la sorte, je n'en suis pas persuadé. Nous devons, à un moment donné, réduire la voilure, c'est ce qui est d'ailleurs proposé en 2015. Nous devons faire des choix autres peut-être plus pertinents, en matière, par exemple, de terrains synthétiques. C'est la grande mode, tout le monde en veut un. Des critères objectifs devraient être mis en place de telle sorte que le choix que vous poseriez serait un choix guidé par la nécessité de l'infrastructure et non plus par le coup de cœur pour l'un ou l'autre club.

À ce titre, j'avais établi une note précise démontrant que nous pouvions accueillir 14 ou 15 équipes sur un terrain synthétique, pour autant que les clubs modifient les heures et les jours d'entraînement de leurs équipes fanions et de leurs équipes de jeunes. Il serait utile, en 2015, de sortir cette note qui avait été rangée en classement vertical par votre prédécesseur afin de voir ce que nous pourrions en faire afin d'objectiver les choix.

Ce qui me tracasse dans l'ajustement budgétaire, c'est que l'on augmente les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, ce qui est très bien, mais on n'augmente pas les crédits de liquidation à hauteur des crédits d'engagement. Cela veut dire que l'on a une augmentation constante de l'encours. On risque, par conséquent, de se retrouver dans une situation où, comme vous l'avez exprimé pour un autre secteur d'activité, l'on n'arrive pas à honorer les subventions et à liquider celles-ci dans un délai correct. Par exemple, en petites infrastructures communales, cette année, je pense que, depuis octobre, sans les crédits d'ajustement et sans l'ajustement budgétaire, certaines communes n'ont pu percevoir le subside alloué.

Je pense qu'il faut que l'on réduise le gap entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, car on risque de se retrouver dans une situation qui sera intenable au niveau de l'encours.

J'aimerais également vous poser une question technique. Je suis un peu surpris que l'on ait la rénovation des terrains de tennis sur le site des Grands Malades à Jambes, pour 50 000 euros. Il me semble que ces travaux avaient été réalisés il y a deux ans. Sont-ce peut-être des travaux complémentaires ?

Pour la partie Infrastructures sportives, je n'irai pas plus loin.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Ce n'est pas sur les volets Infraspports, mais sur d'autres.

**M. le Président.** - M. le Ministre va d'abord répondre aux questions liées à Infraspports.

La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur Destrebecq, je ne sais pas s'il y a eu de la fièvre électorale, comme vous, je n'étais pas là. Il faut assumer les responsabilités d'un pouvoir public quand des engagements ont été pris, il faut les concrétiser.

Quand il y a de la marge disponible et que l'on croit à une politique, si les besoins et les moyens sont là, il faut valoriser cette politique dont vous avez dit qu'elle

était importante, même si cela ne se voyait pas au premier coup d'œil.

En termes de santé, le sport est indispensable.

Il y a eu peu de nouveaux dossiers. J'ai signé un dossier avec beaucoup de plaisir, puisqu'il m'avait été réclamé, même dans une question parlementaire : le bâtiment pour le football à Mont-de-l'Enclus.

Il y a aussi un dossier pour 64 000 euros de panneaux pour la piscine de Sambreville, un bâtiment polyvalent sur le circuit de Mettet pour 969 000 euros. Il y a également eu un engagement pour un terrain de football synthétique pour la Commune de Meix-devant-Virton. Ce sont les dossiers pour lesquels il fallait encore une signature ministérielle après le mois de mai. Ce sont des montants faibles par rapport à la totalité des montants en jeu.

Je suis étonné de ce que vous dites par rapport aux petites infrastructures. Au contraire, il faut justement un bon équilibre entre les tailles des infrastructures et l'équilibre urbain-ruralité.

Je réponds en partie à M. Sampaoli : il faut tenir compte de l'afflux de demandes et essayer d'objectiver au maximum l'intérêt d'avoir de nouvelles infrastructures. Dans l'objectivation, il faut tenir compte des méthodes de ce que j'appelle les promoteurs, c'est-à-dire ceux qui proposent des projets supracommunaux, des projets où plusieurs sports sont en jeu, avec un projet où, par exemple, les établissements scolaires bénéficient d'infrastructures au même titre qu'un club, que les citoyens d'une commune ou que les utilisateurs d'une régie communale. Tout cela est très important, il faut y être attentif.

Les petites infrastructures sont nécessaires. J'aurai bientôt le plaisir de signer 56 000 euros pour mon voisin de gauche pour un parcours Vita. Cela me paraît aussi important que de grosses infrastructures.

Peut-être ai-je mal compris une partie de l'intervention ? J'ai cru que vous étiez titillé par le fait que c'était le ministre Antoine qui avait apposé sa signature, c'est peut-être cela qui m'a fait comprendre que vous n'étiez pas trop favorable aux petites infrastructures. Si je me trompe, c'est tant mieux.

En ce qui concerne Cadasports, vous dites que le projet a été développé depuis 2005. En 2005, j'étais un studieux conseiller provincial de l'opposition et ne sais pas trop ce qui s'était décidé. Je peux toutefois vous dire que Cadasports se finalise pour l'instant et est déjà en phase de test. On a prévu un montant de 104 000 euros en crédits de liquidation pour payer les factures du prestataire. Cadasports n'est pas mis en ligne, mais on me promet qu'il pourrait l'être début de l'année 2015. Je ne peux vous donner de date précise. Ce sera un moment important.

Il faudra assumer – vous avez raison d'en parler – une promotion significative de l'outil, car c'est un outil important pour les décideurs au niveau d'une objectivation des besoins pour les communes, les fédérations, les clubs et les citoyens. Il y a encore une recherche par certains clubs souvent difficile. Je pense notamment à ÉnéoSport ou d'autres clubs handisport qui cherchent des locaux. Ils vont par exemple dans des locaux d'associations, de paroisses, et cetera, parce qu'ils n'ont pas une vue complète de tous les outils et de toutes les infrastructures existantes. C'est un outil qu'il faudra optimiser notamment pour voir comment fonctionnent les infrastructures. J'espère que l'on aura l'occasion de le découvrir très prochainement. Vous posiez la question de savoir si ce serait accessible au public : oui, car c'est pour le public que ce doit être accessible.

Vous aviez une troisième question concernant les défibrillateurs. En réalité, vous avez à moitié raison parce que l'on n'a pas prévu les 300 000 euros que l'on enlève en 2014 parce que le marché ne devra pas être payé. Il faudra faire une réallocation courant 2015 puisqu'il y aura un marché des défibrillateurs à honorer. On va maintenir la quantité prévue.

On m'a aussi posé une question en Fédération, parfois je dois me répéter. Il y aura le marché, mais j'ai dû bloquer le marché qui était en cours parce qu'une firme s'est crue autorisée à dire qu'il faudra payer un droit annuel de maintenance et de le mettre à charge des bénéficiaires, ce qui n'était pas prévu. Une procédure de marché a été relancée, sans publicité, pour accélérer les choses, en vérifiant que le cahier des charges sera entièrement respecté. Cela ne devrait pas trop retarder l'octroi du contingent supplémentaire de défibrillateurs.

Je vous trouve fort sévère à l'égard de mon prédécesseur et ne vous dis pas cela parce que je l'aime bien. S'il y a eu beaucoup de dossiers, c'est parce qu'il y a aussi des moyens que le Gouvernement wallon a accepté de mobiliser pour le sport en raison des besoins énormes en matière d'infrastructures sportives. 30 % de Belges n'ont aucune pratique sportive. Au niveau des statistiques, au niveau wallon francophone, on n'est pas très armé en matière de statistiques, plus d'ailleurs que les Flamands. Au niveau belge, c'est le contingent. On me dit qu'au niveau européen, c'est encore pire.

Les besoins sont très importants. Heureusement, il faut s'en réjouir, des disciplines sportives existantes ont un nouvel essor auquel il faut répondre. Si, par exemple, il y a une série d'endroits sans terrain de hockey, il n'est pas normal qu'il n'y ait aucune possibilité. On ne va pas faire tous les sports partout. On sait aussi qu'il faut des ententes maximums entre les communes, entre les fédérations, les clubs, et cetera.

Le coup de fouet donné par M. Antoine aux infrastructures sportives et au développement de l'aide

aux fédérations – je parle de la Fédération – est très utile.

Je le dis aussi en répondant à votre question concernant les défibrillateurs puisque vous parliez – je vous cite – d'effets d'annonce. Il a peut-être fait des effets d'annonce, mais 1 200 DEA ont été distribués gratuitement et il y a pour l'instant 700 appareils dont l'achat a été subsidié. Ce sont peut-être des effets d'annonce, mais ils sont concrets avec des résultats et on va suivre.

Par rapport à M. Sampaoli, je dois répondre concernant plus généralement ce qu'il a dit. Il faudra peut-être des choix – je vous cite – plus pertinents. Je n'ai pas encore vu, pour l'instant, de dossiers, même en termes de liquidation, et cetera, dont je me dirais : « Tiens, quelle mouche a piqué le ministre ou l'administration ou le Gouvernement de retenir telle ou telle infrastructure ? ».

Par contre, j'ai entendu parler de certains projets qui n'ont pas été au terme. J'ai répondu à la dernière commission concernant un projet où l'on me parlait d'une éventuelle infrastructure supplémentaire et où j'ai dit qu'il y a eu des études, cela ne se fera pas parce que ce n'est plus dans les priorités. On doit être davantage sélectif en fonction des moyens.

On doit être attentif à l'encours, c'est sûr. Mais il y aura aussi une phase de – je n'aime pas l'expression – nettoyage d'encours, des projets qui n'aboutiront pas. Il y a une heure, je demandais à un de mes chefs de cabinet d'appeler un responsable communal parce qu'ils avaient un projet de 700 000 euros pour des terrains de tennis. Le dossier avait été visé positivement par l'Inspection des finances et c'est la commune qui décide de ne pas aller au bout de son projet. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres. Il y aura – vous me corrigerez chaque fois dans vos questions si je me trompe – une appréciation la plus objective possible des dossiers qui seront retenus en fonction des besoins sans donner une priorité absolue à certaines disciplines sportives. On a besoin que le sport soit bien réparti et bien diversifié en Région wallonne.

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Ministre, je vous rassure, je ne fais pas d'obsession sur votre prédécesseur.

On ne se connaît pas beaucoup et pas depuis longtemps, mais certains m'ont déjà parlé de vous, dont mon voisin d'ailleurs, je dois dire que je vous reconnais de bonne foi, analyste judicieux, mais aussi politique. Soyons de bon compte, Monsieur le Ministre. Quand vous me parlez de la stratégie sportive, on parle de plus de 30 % pour les petites infrastructures. Vous parlez vous-même d'objectivation, mais il y a un autre mot qui m'a plu également : équilibre.

Quels sont l'équilibre et l'objectivation que vous donnez aujourd'hui dans le domaine des petites infrastructures de plus de 30 % qui différencient, non pas 2013 avec 2014, 2014 avec 2013, 2012, 2011, mais aussi 2015 ?

*(Réaction d'un membre)*

Je viens de vous parler de 2015. Si vous avez déjà prévu de vous faire remplacer, c'est peut-être une exclusive du jour.

Pourquoi, en 2014 plus qu'en 2015, le Gouvernement wallon a décidé de diminuer ou en tout cas de revoir sa philosophie pour les petites infrastructures sportives, alors que vous le dites vous-même – je partage tout à fait votre avis – il y a encore trop de citoyens, de jeunes et moins jeunes qui ne pratiquent pas de sport. C'est un effort que l'on doit continuer. Le sport, c'est bien pour la santé publique, pour la solidarité financière de chacun d'entre nous. Mais c'est aussi une intégration sociale, le dépassement de soi. Le sport est une politique qui aurait dû peut-être – si vous me dites que ce n'était pas une année d'exception – continuer en 2015 comme elle a été faite en 2014.

Pour en terminer avec ce point, j'aimerais vous demander – comme cela, les choses seront bien claires – si possible avant vendredi, la liste des investissements effectués. Cela ne doit pas être très compliqué dans votre service ou dans l'administration – on est à l'heure de l'informatique, cela doit être facile et rapide – de procurer aux membres de la commission l'ensemble des infrastructures faites en 2014.

Je suis heureux d'entendre votre réflexion sur l'outil Cadasports. Je ne sais toujours pas d'ailleurs – cela sera peut-être l'occasion de vous réinterpeller sur le sujet pour que vous puissiez prendre vos informations auprès de votre prédécesseur ou de qui vous souhaitez – pourquoi dix ans. Comment explique-t-on dix ans pour mettre un outil de travail tellement nécessaire pour le public, l'administration, la Fédération, les clubs, pour votre objectivation ? Je ne vois rien au budget 2015. Je sais que nous ne sommes pas encore au budget 2015, en tout cas au projet, mais je ne vois rien pour la promotion de cet outil. J'ai peut-être mal regardé, mais on pourra en reparler dans l'analyse de votre projet de budget juste après parce que je n'ai vu aucune ligne budgétaire sur le sujet, mais elle est peut-être prise dans d'autres postes assez confus à mon égard.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je ne vais pas vous donner avant vendredi la liste des dossiers que je n'ai pas encore signés. Je vous

aime bien également, même si l'on ne se connaît pas beaucoup. Ce n'est pas ici que je vais commencer à vous donner un scoop pour deux ou trois dossiers que je vais peut-être signer dans 15 jours.

Mais je vais vous donner l'information souhaitée et que vous êtes en mesure d'avoir au niveau des pics. Au niveau des liquidations, je ne vous donne pas les montants, si vous êtes d'accord, je vous les enverrai.

**M. Destrebecq** (MR). - Ne perdons pas trop de temps en commission. Si vous me donnez le document, pas besoin de scoop, mais au moins avoir la liste de ce qui a été fait.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Pas de souci, vous en aurez une copie.

**M. Destrebecq** (MR). - Il n'y a pas besoin de scoop, mais à tout le moins, avoir la liste de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - De ce qui a été liquidé, cela va de Beauraing, Sivry-Rance, Froidchapelle, La Louvière, Trois-Ponts, la Province de Namur, l'AC Namur, Chastre, Bastogne, Brunehaut, Seraing, Sprimont, Rixensart, Érezée, Flémalle, Jemelle-sur-Sambre, la RC Andennaise, l'AC Doische, le RCH Chaumont-Gistoux, Soignies, Farciennes, Lessines, Perwez, Le Rœul, Neupré, Province de Liège et Neupré au niveau liquidation.

*(Réaction de M. Destrebecq)*

On va juste vérifier que c'est complet et je le ferai parvenir.

Votre deuxième observation concernait la promotion de Cadasports. À l'article général, sur la promotion sport, c'est là dedans que l'on ira puiser.

Du reste, je me servirai aussi d'un article promotion à la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que celle-ci se servira, au niveau des centres ADEPS, de ce cadastre, puisque c'est un cadastre utile à tout le monde.

**M. le Président.** - La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli** (PS). - Monsieur le Ministre, en fait, quand je parlais de dossiers pertinents, je ne mettais pas en cause l'administration. M. Michel Devos et son équipe font un travail formidable. Je ne voudrais pas que l'on interprète mal mes propos.

Par contre, à un moment donné par rapport à certaines infrastructures, des choix devront être faits, parce que l'on n'aura pas la possibilité de tout assumer. Je plaide pour qu'en ce moment, on dégage les critères

objectifs pour certaines infrastructures sur base du cadastre, mais aussi de la composition des clubs. C'est important.

Par rapport au nettoyage de l'encours, j'entends bien, mais je peux vous dire que l'on n'ira jamais rechercher – alors que l'on a un encours en 63.09, de plus de 60 millions d'euros – 10 millions d'euros de l'encours. J'insiste pour que, dans le futur, on tente d'avoir des crédits de liquidation supérieurs aux crédits d'engagements.

**M. le Président.** - Je vous propose de passer au chapitre « Agriculture ».

La parole est à M. Courard.

*(Réaction de M. Courard)*

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'avais une question à propos de l'APAQ-W sur l'annonce du prélèvement sur les réserves en vue de financer des actions de promotion spécifiques dans le cadre de l'embargo russe.

Je suis intervenue plusieurs fois – et cela a fait l'objet d'un débat en plénière – sur les difficultés provoquées par l'embargo sur les produits alimentaires, en particulier en Wallonie, et sur la possibilité d'agir pour limiter les conséquences pour les agriculteurs et les fruiticulteurs. Cette annonce d'un prélèvement avait été prévue dans les notifications du Gouvernement wallon.

J'aurais voulu savoir quelles étaient les affectations et ce qui avait guidé le choix et la fixation de ce montant. Il y a eu un prélèvement sur les réserves. À quoi vont être utilisés concrètement ces moyens ? Cela pose la question du futur dans le cadre du budget 2015, puisque à l'avenir – si je ne me trompe pas – la Cour des comptes avait spécifié que les OIP ne seraient plus amenés à aller prendre dans leurs réserves. Cela ne sera plus possible à l'avenir. Y a-t-il déjà des mesures prévues ou une réflexion en la manière dont on peut, d'une certaine manière, prévenir de tels chocs ?

Vous vous souvenez du débat en plénière où l'on avait évoqué l'importance de relever la question auprès de la Commission européenne, mais aussi d'éviter de devoir mettre en place des mesures de compensation au dernier moment et qu'au moment où des décisions politiques sont prises, il y ait des mesures d'accompagnement prises dans la foulée. C'est une question davantage politique. Pourquoi cette somme ? À quoi va-t-elle être concrètement liquidée ? Quelle est la part entre les fruits et les produits laitiers ou d'autres produits concernés par l'embargo ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Brogniez.

**Mme Brogniez** (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez souligné à plusieurs reprises l'augmentation de la subvention à l'Arsia de 2 millions d'euros. Cette année, un nouveau système de mutuelle nommé « Arsia+ » a été mis en route au niveau de l'Arsia. Les éleveurs ont été fortement invités à participer à ce programme. Pouvez-vous déjà nous donner quelques précisions sur l'évolution et sur le nombre d'agriculteurs adhérents à ce système « Arsia+ » ?

J'en viens à l'article relatif aux subventions pour les organismes chargés de mission de vulgarisation, d'encadrement et de promotion et au commentaire de cet article qui précise qu'il convient : « de réorganiser les aides de conseils et d'encadrement des agriculteurs et producteurs pour éviter les doublons et les concurrences entre acteurs ». Pouvez-vous apporter quelques éléments explicatifs concernant cet article ? Pouvez-vous me donner plus de précisions concernant les doublons et les concurrences entre acteurs ?

Au niveau des aides, on voit une forte diminution au niveau de l'achat de biens, de services non durables, spécifiques au programme, et cetera, qui se rapporte à tout ce qui est logistique des déclarations PAC. Pouvez-vous me présenter une ventilation de cet ajustement budgétaire, l'article 12.03 ?

Ensuite, dans le programme « Aide à l'agriculture », il y a une augmentation de 120 000 euros du crédit au niveau des subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissements ou transformations d'abattoirs publics. Pouvez-vous me présenter un peu l'utilisation de cet article budgétaire ? Qu'en est-il de la vision du Gouvernement wallon quant à l'état de fonctionnalité des abattoirs wallons ?

Enfin, une autre question, pas la moindre, concerne l'article budgétaire 33.05 relatif aux subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application avec la convention-cadre qui connaît une diminution tant en liquidation, qu'en engagements. Voilà une question à l'heure de la mise en œuvre de la nouvelle PAC et des mesures en matière de verdissement ! Je vous demande des informations concernant l'évolution des mesures agro-environnementales qui seront maintenues ou englobées dans le verdissement ou celles qui seront purement et simplement laissées de côté.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, mon intervention concernera d'abord le programme 15.04 sur les aides à l'agriculture.

C'est le programme qui concerne directement les agriculteurs, à plus de 90 %. Les articles budgétaires sont des aides directes à celles et ceux qui font de l'agriculture aujourd'hui. On constate que les crédits

d'ordonnancement sont en réduction de quasiment 2,6 millions d'euros. Paradoxalement, c'est une bonne nouvelle, puisque cette diminution de 2,6 millions d'euros trouve sa raison d'être, essentiellement, par une diminution de l'article budgétaire 12.03 de ce programme 15.04 de plus de 3 millions d'euros qui est le seul article budgétaire qui ne va pas directement – si je puis dire – dans la poche des agriculteurs, puisqu'il s'agit du financement du traitement des déclarations de superficie. Ma question est identique à celle de ma collègue. Il s'agit d'une réduction substantielle de ce montant. J'imagine qu'il y a une bonne raison de le voir réduit d'un tel montant.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Monsieur le Ministre, on a déjà dit que cette année était pénible pour le secteur agricole avec l'embargo russe. On en a parlé et discuté longuement y compris en séance plénière. Il convenait donc d'avoir une réaction rapide pour défendre nos producteurs. Cela étant, j'aurais voulu savoir s'il était possible de disposer d'une évaluation des dispositifs mis en place par rapport à cet embargo russe en particulier.

A-t-on réellement pu aider nos producteurs avec les dispositions prises ?

L'autre élément que je voulais mettre en évidence, c'est le soutien accru aux pouvoirs locaux dans le cadre de leur opération dans le développement rural. On constate une nette augmentation des crédits de liquidation, mais une diminution substantielle des crédits d'engagements. J'aurais voulu savoir pourquoi, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - Pour compléter, je souhaite me réjouir également que les crédits d'ordonnancement soient relevés de façon substantielle dans le programme 12 « Espace rural et naturel », avec notamment près de 5,6 millions d'euros pour le paiement des subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural. J'imagine que c'est de nature à réduire l'encours. Ma question est : « Quel est l'état de l'encours aujourd'hui ? ».

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - On commence avec Mme Ryckmans. Ce n'est pas la Cour des comptes qui a beaucoup de responsabilités, mais qui n'a pas pris sur elle de dire « vous ne pouvez plus utiliser les réserves ». C'est le Gouvernement wallon qui, dans sa politique de rigueur et d'économie budgétaire, tenant compte des impératifs européens des normes SEC a dit : « En principe,

fin 2014, les réserves des OIP retournent à la caisse centrale », si je peux m'exprimer comme cela.

Il y a deux spécificités dans la politique agricole : l'une qui concerne le CRA-W qui bénéficie d'une manne que l'on appelle le Fonds Moerman, ce sont des réductions de cotisations où, là, c'est un régime tout à fait spécifique. Il en est de même à l'APAQ-W où il y a des cotisations payées par les producteurs et par les entreprises et, là, ce sont des réserves qui ne retourneront pas à la Caisse wallonne, puisque ce sont des cotisations qui appartiennent encore moralement au monde de la production et de la transformation et qui devront rester à l'APAQ-W pour pouvoir développer des actions de promotion qui sont décidées avec le secteur.

En fait, pour 2014, on a eu l'autorisation de prélever 400 000 euros de réserves et l'on a prévu 600 000 euros pour 2015, pour des actions qui s'ajoutent au programme opérationnel proposé par l'APAQ-W avec la consultation des conseillers de filière, que l'on appelle maintenant le Collège des producteurs et de toutes les professions et secteurs concernés. En situation de crise, dans ses propres budgets, l'APAQ-W peut déjà faire des choses, mais on s'est dit que la situation était tellement tendue qu'il fallait développer un programme particulier. Cela a concerné les fruits et légumes avec des actions de promotion, notamment, mais pas exclusivement, au niveau des écoles. Une école sur deux en Fédération Wallonie-Bruxelles a adhéré à la démarche proposée par l'APAQ-W pour 53 tonnes et plus de 1 200 écoles étaient concernées.

Actuellement, il y a une campagne sur le lait.

J'ai aussi demandé à l'APAQ-W de faire quelque chose de substantiel à l'approche des fêtes de fin d'année. Même si ce n'était pas dans leur programme opérationnel, on entre bientôt dans une période d'achats alimentaires importants et c'est le bon moment de rappeler que l'on peut faire des réveillons, des réunions et rencontres familiales avec, finalement, une table quasi exclusivement wallonne, si on le veut. J'ai demandé qu'il y ait une action très importante qui soit développée à cet égard.

Pour le reste, il est important d'avoir quelque chose de bien structuré, un programme opérationnel qui soit proactif, mais on ne peut pas empêcher, à un moment donné, un secteur de souffrir davantage que l'autre et d'avoir bénéficié d'appuis renforcés à un moment donné.

En ce qui concerne l'action par rapport à « Arsia+ », je le demanderai à l'Arsia. Je ne peux vous dire pour l'instant le nombre d'agriculteurs qui ont adhéré à la démarche. C'est une démarche qui en est à ses débuts et je pense que c'est plutôt fin de l'année que l'on en saura plus. Je le dis d'autant plus à l'aise que cela avait été décidé dès le mois de mai. C'est une aide qui n'est pas que symbolique de 2 millions d'euros, que l'on replacera

dans le budget 2015 – vous l'avez vu – et qui permettra une forme de réduction des coûts des éleveurs.

Je suis un obsédé des réductions de doublons. J'espère que cela se verra après, mais il y a déjà beaucoup de choses faites. Si je prends, par exemple, le Collège des producteurs par rapport au Conseil des filières, et cetera, je me suis posé la question, comme observateur à l'époque, de voir comment le Gouvernement précédent et le ministre précédent allaient faire, parce que je savais que chaque filière avait son pré carré, son conseiller, son bureau qui était souvent à un endroit bien précis en fonction, soit de la région où une spéculation était plus importante que d'autres, soit en fonction de la situation personnelle de la personne qui gérait la filière. Ensuite, quand mon prédécesseur a pris sur lui, avec l'aide du Gouvernement wallon que l'on allait rassembler tout le monde, je me suis dit que cela n'allait pas se passer facilement.

Je constate avec satisfaction que le Collège des producteurs a l'air de s'être bien mis en place, le coordinateur qui travaillait, pour l'anecdote, au Burundi, vient de rentrer et, hormis encore deux semaines d'absence pour finaliser son travail précédent, il est maintenant en place et je vois, par exemple, par rapport aux contacts avec l'APAQ-W et d'autres choses, que cela se met bien en place. Ils sont tous rassemblés sur un étage dans le même immeuble que l'APAQ-W, ce qui favorise les contacts.

Là où, par contre, je suis demandeur de beaucoup plus de cohérence et de réduction, non pas du nombre d'acteurs, mais de doublons, c'est par rapport à la formation professionnelle. J'ai constaté – j'ai cité les chiffres tout à l'heure par rapport à l'encours – qu'il y a peut-être des formations, à peu près les mêmes, qui sont données quasi au même endroit par des interlocuteurs différents. Il y a déjà des synergies qui se font, des contacts entre les organisations agricoles, mais cela doit encore se faire davantage pour avoir, vraiment, un beau cadastre – sans jeu de mots – bien réparti sur tout le territoire des formations et que, par exemple, on laisse aussi les organismes spécialisés dans certains domaines développer leurs formations. Il y a de quoi faire pour tout le monde. Autant il faut faire beaucoup de formations, peut-être même en faire plus, mais il faut qu'elles soient davantage spécialisées, que l'on fasse moins des choses qui se ressemblent et que l'on assure une meilleure optimisation des coûts.

En ce qui concerne les deux questions qui m'ont été posées sur l'article 12.03 et 15.04 par Mme Brogniez et M. Desquesnes, c'est la même réponse. Il s'agissait de moyens mobilisés pour être transférés à la fonction publique pour les frais de personnel et qui n'ont plus lieu d'être, parce que cela se retrouve dans le budget de la fonction publique. C'est une clarification des choses. C'est le budget de la fonction publique qui reprend la totalité des engagements nécessaires et c'est une économie pour les deux budgets concernés.

Par rapport aux mesures agro-environnementales, tant que la Commission européenne n'a pas statué sur les propositions rentrées par le Gouvernement wallon, on ne sait pas, pour l'instant, cibler l'abandon ou non de certaines des mesures. Je ne peux donc, pour l'instant, que vous renvoyer au contenu du programme qui a été envoyé au niveau de l'Europe et j'espère que l'on aura des décisions rapides.

Concernant les abattoirs, en réalité, il n'y a que des crédits de liquidation pour des engagements pris plus tôt. Je pense qu'il y en a à peine pour 120 000 euros. Nos abattoirs publics ne sont pas très nombreux, cela ne peut que concerner Liège, Bastogne, Virton ou Ath. Il s'agit uniquement de crédits de liquidation.

J'en viens aux questions de M. Prévot. Sur l'évaluation des dispositifs, beaucoup de choses ont été faites au niveau de la promotion et de la sensibilisation, de même que du côté des citoyens et du monde de proximité que sont les communes, les associations et les citoyens.

En termes de recherche de débouchés extérieurs, il y a eu une prise en compte, par l'AWEx, de l'importance d'être aux côtés des producteurs, dans la recherche de nouveaux marchés, en pleine synergie avec l'APAQ-W. Ce n'est pas une chose facile, mais une série de choses se sont débloquentes, notamment par rapport au Canada, par exemple. C'est à mettre au crédit de l'AWEx, au moins partiellement.

Il y a aussi les mesures européennes dont on a pu obtenir, avec la pleine concertation des collègues à l'Agriculture, au Fédéral et du côté flamand, ainsi que l'aide de 22 autres pays. Finalement, ce ne sera pas le budget agricole qui financera le volume d'aide compensatoire aux pertes subies par les producteurs dans les mesures dans le cadre de l'embargo. Il y a encore un volume de budget disponible. L'Europe a compris qu'elle devait avoir des règles relativement strictes pour évaluer le préjudice, de manière à ce qu'il n'y ait pas une distribution vers deux ou trois pays de l'Est qui sont les gros producteurs, sans apprécier la réalité du dommage économique. On suit cela de près. J'ai contacté la *task force* embargo déjà la semaine prochaine.

Pour la dernière question de M. Prévot, vous n'étiez pas arrivé tout à l'heure, lorsque j'ai précisé que c'était au niveau de la diminution des crédits d'engagement « Développement rural » dû au fait que l'on applique une circulaire qui veut que, maintenant, on engage que 5 % du montant de la convention au moment de la signature. C'est après que la totalité est engagée. Cela engendre le fait que les besoins en crédit d'engagement ne sont plus du tout les mêmes.

Au niveau de l'encours « Développement rural », nous allons rester à plus de 90 millions d'euros d'encours. On sait donc que c'est très important et l'on

sait aussi que cela concerne des centaines de dossiers où il faut beaucoup de temps, souvent, entre la décision, l'engagement et l'ordonnancement. Cependant, ce n'est pas une raison pour ne pas se préoccuper de l'encours. C'est ce que nous avons voulu marquer de façon très forte dans les besoins que nous avons réussi à mobiliser, dès l'ajustement 2014.

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Président, j'aurais souhaité un peu plus d'informations.

Je pensais que certains collègues allaient aborder le sujet et je ne me suis pas attardé sur ce fait. La Région wallonne s'était engagée à concurrence de 100 % des pertes du précompte immobilier sur les biens exonérés dans le cadre de Natura 2000.

Il apparaît que les communes ne reçoivent que 70 % de compensation, faute de crédit. Que comptez-vous faire par rapport à cela ? Comment allez-vous réagir ?

Vous savez comme moi que les finances des pouvoirs locaux sont excessivement délicates et difficiles actuellement. Pour ceux qui avaient compté sur ces recettes, il est clair que cela leur paraît très compliqué de faire face à cette différence. Qu'avez-vous prévu ? Allez-vous assumer les responsabilités ou bien, comme dans d'autres dossiers, va-t-on changer les règles en cours de partie et revoir les responsabilités qui avaient été prises précédemment ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, les moyens budgétaires alloués à la compensation des exonérations étaient limités et les montants, depuis 2011, n'ont jamais été compensés dans la totalité.

Il y avait les montants théoriques et puis les montants effectifs. Pour ma part, j'ai souhaité qu'il y ait véritablement une prise en compte de cela. Pour qu'elle soit la plus effective possible, il fallait avoir des données extrêmement fiables. Au début, c'était une méthode de calcul validée par l'UVCW et le cabinet du ministre des Pouvoirs locaux, parce qu'il n'y avait pas de données précises du SPF Finances. Maintenant, du côté du SPF Finances, on a automatisé l'exonération des précomptes immobiliers pour l'exercice fiscal 2013. Les propriétaires ont donc vu apparaître les dégrèvements sur leur avertissement-extraits de rôles. Il est donc beaucoup plus facile et plus précis de faire l'évaluation des compensations.

Pour résorber l'arriéré et assurer une meilleure compensation, on a pu obtenir un article budgétaire supplémentaire, à concurrence de 2,225 millions d'euros

en 2015. Nous allons donc pouvoir rattraper les légitimes... Non pas revendications, puisqu'elles ont été peu exprimées et elles ne se basent pas sur un texte décretaal, mais sur un engagement que le Gouvernement wallon a pris de pouvoir compenser au mieux les pertes des propriétaires publics. Je crois que c'est très important. La DPR avait rappelé que l'on voulait que les décisions prises à l'égard des communes aient la plus grande neutralité possible. Le montant apporté permettra d'y répondre de façon importante.

**M. le Président.** - Nous clôturons donc le volet « Agricole ».

Je propose que nous passions au volet « Nature, Forêts, Chasse et pêche, espace rural et naturel, prévention et protection air-eau-sols, police et contrôle ».

Personne ne demande la parole sur ce volet.

Nous passons donc au volet « Tourisme ».

Il n'y a pas de demande de parole.

Nous passons au volet « Famille, troisième âge et crèches, petite enfance ».

*Vote*

**M. le Président.** - La Commission de l'agriculture et du tourisme recommande par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses et des recettes de la Région wallonne, pour l'année 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET  
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION  
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE  
2015  
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX  
COMPÉTENCES DU MINISTRE DE  
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA  
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À  
LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION  
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 9 ET 9BIS)  
ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 9 ET  
9BIS)**

- M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;
  - de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9 et 9bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 9 et 9bis).

Je voudrais faire une observation. C'est normal, nous voulons un bon environnement puisque nous sommes à la base de la législation sur le bon environnement des Wallons et des Wallonnes.

La deuxième chose, c'est que dans le Salon des parlementaires, nous mangeons uniquement des fruits exotiques : des bananes, des figues, des dates, des pommes venant d'Afrique du Sud.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je vais rappeler le président à l'ordre.

**M. le Président.** - Nous allons demander aux secrétaires d'écrire un courrier à M. le Greffier et à M. le Président pour leur dire que l'on voudrait dorénavant, à côté de ces fruits exotiques, des fruits locaux et saisonniers. Il est inutile de nous mettre des fraises au mois de décembre, mais on peut nous en mettre au mois de mai.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Président, je voulais vous demander de faire la même remarque aux autres assemblées pour la promotion de fin d'année. Au Sénat, c'est la même chose, les pommes proviennent du Val de Loire. On l'avait dit lorsque l'on a reçu les sacs de pommes et poires locales, que ce soit le cas en permanence.

**M. le Président.** - Nous pourrions prendre l'initiative de leur envoyer sans qu'ils ne doivent aller les acheter. Connaissant la problématique des marchés publics à la Chambre, au Sénat et dans les assemblées, ce sera plus simple.

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je vais essayer de ne pas être trop long.

Vous avez le budget initial sous les yeux. Il y a le cadre global que vous connaissez ; mon collègue, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, en a certainement beaucoup parlé ce matin.

Il y a une légère évolution des recettes, principalement liée à la vente de coupes de bois et de chablis.

Voyez une maîtrise de l'évolution des dépenses et les chiffres : 304,801 millions d'euros pour les crédits d'engagement pour 2015 à l'initial et 305,049 millions d'euros pour les crédits de liquidation.

Les mesures d'économie appliquées sur le solde des dépenses primaires, vous voyez des pourcentages déjà connus. En précisant qu'il était équitable de ne pas appliquer de manière linéaire une série de réductions de pourcentages et qu'il fallait tenir compte des besoins spécifiques de différents secteurs. Vous l'avez sûrement observé.

En ce qui concerne le tourisme, il y a la mise à niveau de l'annuité CRAC pour le programme de financement alternatif en matière de tourisme. C'est quelque chose de très important. Là aussi, d'importants engagements ont été pris par le Gouvernement wallon, de façon concertée, au moins à trois reprises, sur des décisions globales au cours de la précédente législature.

En ce qui concerne Infrasports, il faut se souvenir qu'un effort colossal a été fait à l'ajustement de 2014, ce

qui permettra de prendre en charge une série d'investissements importants.

En ce qui concerne le Programme 15.03, je ne parle plus de l'Arsia puisqu'on l'a déjà évoqué.

Je reviens avec une notion évoquée tout à l'heure – j'en ai parlé pour l'APAQ-W, j'en parle pour le CRA-W. Il y a une subvention complémentaire allouée en vue de financer la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation de ses bâtiments, pour 1,258 million d'euros à la fois en crédits d'engagement et en crédits de liquidation.

On tient compte de la décision prise de faire rentrer toutes les réserves du CRA-W au niveau de la Wallonie. On a pu obtenir cela.

Au niveau des aides à l'agriculture, il y a quelque chose d'important. Deux points nouveaux à épingler : 2 millions d'euros prévus pour un nouvel appel à projets pour la création de halls-relais agricoles. On parle souvent de promotion de produits et on se rend compte que les producteurs savent y faire. Par contre, on a des difficultés de regroupement de l'offre. C'est une difficulté pour les producteurs, les transformateurs, les grossistes, l'HORECA, même pour le citoyen ou le touriste qui veut trouver à un endroit défini, dans un pôle logistique suffisamment étoffé, une série de produits différents. On va relancer un appel à projets.

Un appel à projets avait été lancé à l'époque par M. Lutgen visant notamment la transformation agroalimentaire et pour lequel une série de projets est en train de se finaliser. On va relancer un appel à projets en 2015.

Le premier point est très important : la régionalisation du Fonds de calamités à la fois publiques et agricoles est effective. Il fallait mettre en œuvre l'outil pour organiser l'indemnisation et les pouvoirs publics pour le Fonds de calamités publiques et des agriculteurs pour le Fonds de calamités agricoles. On en parlera tout à l'heure au niveau du décret-programme.

Un Fonds wallon des calamités agricoles est mis en place et alimenté par 4,5 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation.

En ce qui concerne le Programme 15.11, on en a parlé tout à l'heure au niveau de l'exonération du précompte immobilier dans les sites Natura 2000.

J'ai voulu majorer l'article relatif aux subventions et commissions de gestion des parcs naturels, d'autant plus qu'il va y avoir au moins un parc naturel supplémentaire au niveau wallon et même peut-être d'autres. Tout dépend de la rapidité de concrétisation des projets existants.

Pour le Programme 15.12, il y a un encours important en termes de développement rural.

Il y a le maintien des crédits de liquidation nécessaires au paiement des subventions. C'est une politique qui va rester très importante.

L'explication de la diminution des crédits d'engagement, ce n'est pas pour faire moins de dossiers, c'est parce que les dossiers vont générer moins d'engagements au départ : 5 % au lieu des 100 %.

Au niveau des crèches, il y a la confirmation de l'annuité à verser au CRAC pour le programme de financement alternatif. Vous savez que l'appel à projets de la phase 2 du plan Cigogne s'est clôturé le 10 octobre dernier.

Par rapport à ce plan, il n'y avait pas de crédit à prévoir pour 2014, mais ce dossier va évoluer puisque les comités subrégionaux vont examiner les projets de leur territoire fin de ce mois et nous aurons fin décembre ou en janvier une décision du Gouvernement wallon concernant les projets retenus. Il y a l'annuité à verser au CRAC qui devait être prévue.

Au niveau des OIP, l'APAQ-W, le prélèvement sur les réserves à hauteur de 600 000 euros pour des actions de promotion spécifique et au niveau du CRA-W, le même principe, 1,258 million d'euros pour la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation des bâtiments. En 2015, tenant compte du fait qu'il y a, entre guillemets, une immobilisation forcée, naturelle et logique d'ailleurs des recettes Moerman, on est autorisé à prélever, à concurrence de 1,9 million d'euros les réserves de ce Fonds pour les projets de recherche.

J'en terminerai avec la création du Fonds des calamités naturelles. J'en ai déjà donné l'explication. Je ne vais pas insister maintenant puisque l'on a le décret qui en parlera tout à l'heure, sur les mécanismes choisis par le Gouvernement wallon. Il va y avoir un OIP avec une gestion par service, des dossiers quand ils doivent être montés, instruits et avec la direction générale du Budget, du service public wallon qui assurera le paiement.

Ce qui est intéressant au niveau de ce qui est mis en place, c'est le fait qu'il pourra y avoir, en fonction des besoins, une réallocation interne. Quand on voit ce chiffre de 4,5 millions d'euros, ceux qui suivent un peu la politique agricole pourraient se dire « C'est énorme », parce qu'il y a des années – et heureusement, on voudrait que cela soit chaque fois comme ça – où l'on n'a rien dépensé. Il y a aussi des années où l'on a dépensé 200 000 euros. Mais si l'on remonte à l'année 1976 – je n'ai pas les chiffres avec moi – là nous serions avec un montant dérisoire par rapport à ce qui s'était passé à cause de la sécheresse. Nous avons pris la moyenne de toutes les années précédentes et je dirais que l'on est paré à une situation qui pourrait arriver. Nous avons voulu créer un OIP pour que l'on puisse bénéficier de la possibilité d'inscrire des réserves.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Mercier.

**Mme Mercier,** Première auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Ministre, membres de la commission, je vais donner lecture des observations de la Cour des comptes sur les compétences de M. le Ministre sur l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement.

La première observation porte sur le programme de coordination des politiques agricoles et environnementales. L'article de base 31.10 cofinancement PDA à l'axe 4. L'axe 4, cela concerne l'initiative leader. Les montants des crédits d'engagement de liquidation sont respectivement de 1,6 million d'euros et 900 000 euros. Selon l'exposé particulier, les crédits sont destinés à couvrir la part régionale des frais de personnel et de fonctionnement pour les projets relevant de l'axe 4 du programme de développement rural 2007/2013.

On constate que cette justification est incomplète, car l'augmentation substantielle des crédits en 2015 se justifie également par le démarrage du PDR 2014/2020. Le PDR, c'est l'abréviation pour Programme wallon de développement rural. Le PDR a été rédigé en application du règlement de l'Union européenne 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien du développement rural par le Feader et abrogeant le précédent règlement, le numéro 1698/2005. La référence à ce règlement devrait être ajoutée à la base légale des dépenses à supporter par cet article de base.

Pour le programme 15/04 « Aide à l'agriculture », l'observation porte sur l'article de base 45.01 « Dépenses, résultats de l'exécution des dépenses de non-apurement et de non-remboursement en matière de dépenses FEOGA garanti, FEAGA et Feader ». Comme mentionné dans l'exposé particulier, ce crédit est destiné à prendre en charge les dépenses liées à l'exécution des dépenses de la Commission européenne en matière d'apurement des comptes FEOGA garanti, FEAGA et Feader.

En pratique, les crédits inscrits au budget doivent compenser le découvert qui sera créé sur la ligne de crédit de l'organisme payeur de la Région wallonne, suite à des sanctions financières consécutives aux procédures d'apurement passé ou en cours.

Les crédits d'engagement et de liquidation s'élèvent, pour 2015 à 1,5 million d'euros. L'administration estime pourtant les dépenses à 5,3 millions d'euros pour l'année 2015, dont 3 millions d'euros résultant du non-respect du principe de conditionnalité par certains bénéficiaires d'aide directe. Les crédits inscrits au budget paraissent,

dès lors, sous-évalués. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame, je devrais vous remercier deux fois. La première fois pour avoir libellé les observations. La deuxième fois parce que concernant la première, j'y adhère. Votre remarque est justifiée. L'AB 31.10 servira également à couvrir les frais reliés au démarrage du PWDR 2014/2020 rédigé en application du règlement que vous avez cité 13.05.2013.

Je relayerai l'observation à l'administration. On veillera à ce que la base légale soit correctement précisée dans les arrêtés d'octroi de subvention qui vont s'inscrire dans ce programme.

Concernant la deuxième observation, les choses, si vous me permettez l'expression, peuvent être vues un peu différemment, dans la mesure où les montants prévus sur cet AB 45.01 s'élèvent à 1,5 million d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation, alors que, d'une part, 2014, c'était 500 000 euros et que nous n'avons ni engagé, ni liquidé aucun montant en 2014. La moyenne des engagements, sur cet AB depuis 2009, est de 811 600 euros, la moyenne des liquidations étant de 727 900 euros.

Par contre, les montants évoqués par l'administration sont des montants maximums, si l'on tient compte de toutes les procédures en cours. Mais on sait très bien que, lorsqu'une procédure est en cours, elle n'aboutit pas nécessairement à la sanction et a fortiori, heureusement, à la sanction maximale puisque, souvent, on réduit les montants d'apurement évoqués par la Commission européenne dans le cadre de négociation ou dans le cadre des procédures. Évidemment, toutes ces procédures ne vont pas aboutir en 2015.

Concernant l'estimation proprement dite des 3 millions d'euros résultant du non-respect du principe de conditionnalité par certains bénéficiaires d'aide directe, il faut préciser que, pour l'instant, il n'y a pas d'estimation de sanction de la part de la Commission européenne puisque l'on en est uniquement, au niveau de la procédure, à la lettre d'observation de la Commission européenne.

L'organisme payeur wallon doit fournir ses explications par rapport à ses observations. Après analyse des explications, la Commission européenne proposera, le cas échéant, une sanction financière. À ce stade, cette estimation de 3 millions d'euros nous paraît très hypothétique. Il n'empêche que nous devons être très attentifs à tous ces problèmes. La plus grande vigilance dans l'administration dans le chef aussi de la

qualité des contrôles est de mise. Je vous remercie de vos observations.

### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Qui souhaite intervenir dans la discussion générale ? Nous allons procéder dans le même ordre chapitre infrastructures sportives. On va faire thématique par thématique. D'abord les remarques générales ?

Remarques générales sur l'ensemble des thèmes. Qui souhaite faire des remarques générales sur l'ensemble des thèmes ?

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Ministre, d'abord une remarque sur l'exposé général du Budget. Je vise en particulier le point 2.8 qui concerne vos compétences.

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi cette partie d'exposé noir ne comporte qu'un seul chiffre ? Ou alors j'ai mal lu. À savoir une enveloppe de 56 millions d'euros gérés par le Cra pour financer les différents projets inclus dans le plan Cigogne II. Au-delà de cela, peu de détails, rien qui ne peut budgétairement nous donner des indications sur la véritable politique qui ne peut être développé dans les différentes rubriques.

Je vais prendre quelques exemples. Sur l'agriculture et surtout sur les travailleurs de ce secteur, alors que l'on sait très bien qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle pack, nous nous trouvons à un point déterminant pour leur avenir. Je n'ai rien trouvé sur le département « Nature et forêt » alors que la Wallonie reste une terre très rurale et ce n'est pas vous qui pouvez me démentir, où l'espace forestier et les zones naturelles sont nombreux. Rien non plus sur la chasse et la pêche. L'évolution des chiffres en termes de permis aurait été des détails importants. Pas de détails sur les chiffres sur le tourisme. Sans entrer dans la ventilation précise du budget entre les différents points touristiques, il m'aurait semblé normal d'indiquer dans l'exposé général, le montant global réservé à cette politique. Quelle est l'évolution des postes depuis 2014 ? Quels sont les grands axes de dépenses de budget de ce département ? Quelle est la répartition des moyens entre ces axes ?

Guère plus d'indications en ce qui concerne les infrastructures sportives. À la lecture de l'exposé général, sauf erreur encore de ma part, on ne peut deviner où les priorités du Gouvernement wallon se trouvent. Est-ce la mise en place de vraies politiques en faveur du sport professionnel ou plutôt une mise en place de disposition des moyens pour entretenir les infrastructures accessibles au grand public ? Y a-t-il un sport privilégié en la matière ? On sait juste qu'il y aura

des réductions budgétaires. Dans quelles proportions ? Cela reste, à ce stade, un mystère.

L'exposé général de votre projet de budget 2015, en ce compris au niveau des compétences qui vous concernent, a peu d'intérêt. En principe, l'exposé général est censé mettre en lumière les grandes tendances du budget et d'objectiver les priorités et les politiques du Gouvernement wallon. Or, dans le cas présent, rien n'est objectivable puisqu'il n'y a pas ou très peu de chiffres. L'exposé général est donc une déclaration de politique générale *bis*. C'est vrai que la première était déjà assez légère. Celle-ci ne l'est pas autrement. Un catalogue de bonnes intentions. Sur ce sujet-là, c'est vrai que... restons positif.

Naïf comme que je suis, je me suis dit qu'à ce stade, je ne pouvais que vous jeter la pierre puisque je trouverai sans aucun doute ces chiffres qui font cruellement défaut dans l'exposé particulier référant à vos compétences. Et là, nouvelle déception, pour ne pas dire, cette fois, cruelle désillusion.

J'attendais que vous puissiez assumer et développer dans votre introduction, quelle est concrètement l'évolution du budget des recettes et des dépenses en générale, et ensuite, département par département. En lieu et place, quelques pages d'introduction reprenant quelques chiffres, sans fil conducteur, peut-être ai-je été distrait, mais j'ai essayé d'être le plus attentif possible.

Monsieur le Ministre, rassurez-nous. On a quelques heures devant nous. Les différentes sollicitations, questions, les différents chapitres qui suivront vous permettront de faire plus de clarté. J'en suis persuadé. Les différents chiffres donnés ne dégagent pas, véritablement votre choix, vos souhaits, vos décisions, vos responsabilités quant aux évolutions des différentes politiques dont vous avez les attributions.

L'une ou l'autre question : Comment définissez-vous les différentes structures des recettes ? Quelles sont les différentes sources de revenus ? Pouvez-vous remettre ces différents chiffres en perspective en les comparant aux années budgétaires 2013 et 2014 ? Enfin, pouvez-vous établir quels sont les plus importants coûts budgétaires en termes de pourcentage et de montant net ? À ce sujet, nous avons vu que la décision du Gouvernement wallon avait été de réduire les différentes subventions de 7 % et de 15 %, sauf erreur de ma part. Donc, 7 % pour les décrétales et 15 % pour les facultatives.

Sans vouloir entrer dans le détail à ce point, sauf si vous le souhaitez, cette diminution de subventions est-elle dans vos départements de manière globale, générale et uniforme ? Ou bien, pour des raisons, tout à fait objectives, avez-vous décidé d'en ressortir l'une ou l'autre parce que vous avez quelques explications à nous donner ?

Un autre point inquiétant, surprenant. Je m'adresse à vous et non plus à prédécesseur. Après l'analyse de ce que vous nous présentez, après avoir pris les différents renseignements, il apparaît que votre projet de décret ne respecte pas les principes budgétaires.

Premièrement, il existe de nombreuses dérogations aux principes de spécialités budgétaires. Je peux en citer quelques-uns, si vous le souhaitez.

Quelques exemples : article 20, le 21 ou le 23. J'estime que cette prise de liberté qui permet des glissements de crédit d'un programme à un autre ne devrait pas être autorisée. Si la nécessité impose ces glissements, alors il serait opportun de les insérer dans un ajustement. Cela permettrait de respecter les principes qui nous permettent d'exercer un contrôle parlementaire efficace.

Deuxièmement, la plus grande des problématiques : la présence de plusieurs cavaliers budgétaires. Dans ces conditions, pourquoi vous évertuer à rédiger un décret-programme ? Ou plutôt, si vous voulez modifier des décrets organiques, pourquoi ne pas insérer ces cavaliers dans le décret-programme ?

Le décret budgétaire valant pour un an en raison du principe d'annuité, il vous reviendra l'année prochaine de réinsérer les mêmes cavaliers ou de finalement les glisser dans un texte normatif plus classique. Pourquoi dès lors cette perte de temps ?

En outre, le recours à ce mécanisme n'est pas autorisé par le règlement du Parlement wallon. Je me suis permis de le parcourir et ai lu l'article 103 de ce règlement. Je lis : « Pour le cas où dans un projet de décret budgétaire, des dispositions de nature normatives sont proposées. Ces dispositions sont disjointes et font l'objet d'un projet de décret distinct ».

J'en terminerai par là. Je ne sais pas si je dois solliciter M. le Président ou un avis juridique pour voir si nous sommes dans la bonne ligne.

Nous pensons qu'il y a, là, une erreur, voire une faute, mais dans ce cas-ci, si elle était avouée, et surtout corrigée, je pense que ce serait bien pour le budget de la Région wallonne et pour les Wallons.

Puisque la Cour des comptes est présente aujourd'hui, nous pourrions peut-être solliciter Mme Mercier pour avoir son avis et lui demander, si tel était le cas, est-ce que – puisque je suppose que la Cour des comptes va après veiller au bon établissement de ce budget – en vertu peut-être d'un texte, le Gouvernement wallon a-t-il le droit de sortir de cet article 103 qui est, me semble-t-il, suffisamment explicite ? Si tel n'est pas le cas, quelle est la procédure conseillée ? Je suppose que le ministre souhaite mettre en œuvre ses politiques le plus vite possible, dans l'intérêt de tous.

*(Réaction de M. le Ministre Collin)*

Évidemment ! Et ce n'est pas pour chercher la petite bête, on est tout simplement d'accord ensemble, je suppose, en tout, pour la légalité des procédures et j'espère que vous serez d'accord avec moi, afin de veiller à ce que le règlement soit respecté. Je vous interpelle non pas pour créer le problème, mais pour que vous puissiez le résoudre rapidement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Courard.

**M. Courard (PS).** - Monsieur le Président, reste-t-on dans la discussion générale ? Reviendra-t-on programme par programme ?

Tout d'abord dire que je ne partage évidemment pas l'analyse de mon ami, M. Destrebecq. Cela s'apparente plus à un frein dans la progression du travail et une difficulté de dialogue et de concertation. Nous sommes ici pour voter un budget, avec des idées, des défis et il faut essayer de rester dans une discussion générale où l'on relèvera les défis et ne pas entrer dans une trop grande technicité qui a peu d'importance. Ce qui est important, c'est de mettre en œuvre des politiques, répondre aux besoins des communes, des agriculteurs, des associations et de tous celles et ceux qui, au quotidien, ont besoin de notre action politique et la vôtre, Monsieur le Ministre.

Pour ma part, votre exposé m'a paru clair, bien présenté, en relevant les éléments nouveaux, ce qui est essentiel dans un budget. On a besoin de voir ce qui est neuf et ce qui va changer. Je voulais faire deux, trois réflexions et peut-être quelques questions, mais j'y reviendrai un peu plus tard dans les différents programmes.

Finalement, on vit, et on l'a encore remarqué tout à l'heure, avec l'embargo russe, dans une situation compliquée, avec des fluctuations toujours plus importantes sur les matières premières rendant les choses difficiles. On n'a pas de prise, pas plus vous que nous, ni sur les marchés mondiaux, ni sur les transferts de spéculation qui passent du financier vers les marchés agricoles. Les producteurs de tous les pays en sont les premières victimes et on doit essayer d'apporter, nous, modestement, des solutions.

Je crois dans ce cadre-là, ce que je souhaitais dire au nom du groupe PS, c'est que l'on souhaite que le Gouvernement wallon plaide pour l'installation de mécanismes de régulation de marchés agricoles. Sans cela, on ne pourra jamais mettre en place que des politiques palliatives qui ne feront que maintenir artificiellement l'agriculture wallonne sur pied.

Nous aurons aussi l'occasion de l'indiquer dans la discussion programme par programme : je regrette un peu – mais peut-être que vous nous en direz plus et cela sera l'occasion d'y travailler dans le courant des prochaines années – que l'on ne puisse pas aborder ou que l'on n'aborde pas suffisamment la problématique de

l'emploi agricole. J'ai eu l'impression, notamment lors de la campagne électorale, en me déplaçant dans certaines exploitations agricoles, qu'il y avait une demande en personnel agricole forte avec une série de barrières et de difficultés.

Je me demande si l'agriculture n'est pas un enjeu majeur pour développer de l'emploi non seulement de proximité, mais aussi au bénéfice de personnes qui ne sont pas nécessairement fort qualifiées. Dans ce cadre-là, je me demande s'il n'y a pas une opportunité à développer une filière de gens peu qualifiés qui seraient mis au service de l'agriculture et qui pourraient compenser certains besoins, certaines attentes de nombreux agriculteurs.

Enfin, dans le cadre de la discussion générale, je souhaiterais dire un mot aussi sur la Fondation rurale de Wallonie qui a présenté son rapport d'activités à la dernière séance. Quand on voit comment les choses évoluent, elle reçoit peu de moyens, je le comprends, puisque les moyens financiers sont moins importants et tout le monde a dû faire des choix et des économies.

Probablement aurions-nous fait la même chose à votre place, mais la réflexion que je souhaiterais susciter consiste à voir si l'on continue à « élire » de plus en plus de communes, sachant qu'il y a moins de moyens financiers. J'ai peur que, sur le long terme, on suscite une attente qui n'est pas rencontrée et qu'entre le moment de la consultation du citoyen – et l'on sait que démocratiquement, politiquement c'est ce qu'il faut faire – et la concrétisation, lorsque les gens voient sur le terrain que leur idée est devenue une réalité, on ne va pas allonger ce délai d'attente et décrédibiliser l'action menée par ce type de consultation. J'aurais voulu avoir votre sentiment et que l'on y travaille peut-être au cours de cette législature.

Je reviendrai sur certains éléments plus particulièrement dans la discussion.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Le projet de budget relevant des compétences que le ministre gère, appelle cinq remarques. J'en ai prévu quatre, mais j'en ajouterai une cinquième.

La première est que c'est un budget qui intègre une série d'éléments nouveaux liés à la sixième réforme de l'État entrée en vigueur au 1er juillet pour certains éléments et pour d'autres au 1er janvier. Je cite notamment l'intégration du BIRB, l'intégration des questions relatives aux calamités agricoles, le bail à ferme et une série d'autres éléments complémentaires qui viennent donner une dimension nouvelle au budget que le ministre présente.

Deuxièmement, c'est aussi un budget important parce qu'il intègre le nouveau programme des fonds européens, qu'il s'agisse de la programmation des fonds

FEDER, des fonds du développement agricole avec le deuxième pilier. Je noterai avec satisfaction que les montants annoncés promis sous la précédente législature par le prédécesseur du ministre et sur lesquels il y avait un engagement du Gouvernement précédent, se trouvent confirmer de telle sorte que malgré la diminution des moyens budgétaires européens consacrés à la Wallonie pour le second pilier, l'effort de compensation effectif par une augmentation du taux de cofinancement wallon fait que dans la réalité les moyens dévolus aux agriculteurs dans ce deuxième pilier sont équivalents, voire légèrement supérieurs à ceux de la précédente programmation. C'est un élément important. La Wallonie a su compenser la diminution des fonds européens agricoles dans le cadre du deuxième pilier.

Troisième élément, une série de réformes liées aux aspects naturels, en particulier à Natura 2000, entrent pleinement en application avec des conséquences concrètes pour les finances.

La quatrième remarque concerne le cadre budgétaire général qui est un cadre budgétaire difficile ; le ministre a expliqué l'objectif de retour à l'équilibre et la trajectoire dans laquelle le Gouvernement wallon s'inscrit et justement, le budget est un acte politique, c'est dans les différents articles budgétaires que l'on trouve les choix proposés par le ministre et par le Gouvernement wallon dans une série de compétences.

On n'a pas appliqué, je salue les choix de M. le Ministre dont on va débattre, des mesures linéaires en rabotant tout le monde de façon identique. Il y a des choix de priorisation à effectuer : quel est le rôle du politique ? C'est celui d'arbitrer, de faire des choix, de déterminer quelles sont et quelles ne sont pas les priorités et d'y mettre les moyens. Je trouve, justement, que le budget est extrêmement politique, au vu de toutes ces considérations.

Je noterai que ce n'est pas un article nouveau du règlement du Parlement wallon que, par ailleurs, les dispositions qui sont dans le cadre du décret budgétaire n'ont valeur que pour une année et que, depuis des temps assez lointains, y compris des temps où le MR était dans les gouvernements, on appliquait le même processus. Alors, je m'étonne un peu de cette réaction, de cette découverte, mais cela, j'imagine, Monsieur le Ministre, que vous y répondrez.

**M. le Président.** - Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ?

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je vais d'abord faire une remarque plus générale qui ne concerne pas seulement le budget de l'agriculture, mais qui est le choix actuel du Gouvernement wallon d'avancer à un rythme accéléré vers un retour à l'équilibre et de faire porter l'essentiel de l'effort sur la première année.

Soixante pour cent de l'effort budgétaire à faire en première année, c'est énorme d'autant que la moitié du déficit a un caractère conjoncturel limité à 2015 et 2016. Donc, ce Gouvernement a décidé de faire ce choix de façon unilatérale sans aucune contrainte de la part du pouvoir fédéral.

De plus en plus, même au niveau européen, on se dit que ce retour à l'équilibre à marche forcée est un préjudice pour l'économie, mais aussi pour le social.

Ce choix de l'austérité se reflète aussi dans une série de choix et de coupes budgétaires que vous faites. La projection pluriannuelle du Gouvernement wallon montre que le fait de choisir d'accélérer le rythme de retour est un choix qui n'est pas justifié par les faits et par les données.

La deuxième chose, c'est la difficulté – et là, je ne parle pas spécifiquement pour ce budget-ci – de clarifier les options budgétaires ; on se trouve dans un certain brouillard. Effectivement, la présentation générale faite ne nous a pas permis, contrairement à ce que M. Desquesnes vient de dire, de comprendre les logiques, les orientations et les choix stratégiques qui sont embrassés en matière de développement rural, d'agriculture et de ruralité.

Je regrette aussi le manque de concertation avec un certain nombre d'acteurs sociaux et d'interlocuteurs sociaux ainsi que la suppression de l'obligation de l'avis de la Cellule développement durable qui est envisagée. Donc, une série d'éléments sont inconnus et nous devons les préciser.

Pour ce qui est de l'agriculture – et je suis vraiment étonnée que certaines données soient évoquées, notamment par rapport aux enjeux très importants – que constate-t-on ? C'est que l'on va mettre à mal un certain nombre de perspectives pour l'agriculture régionale en diminuant considérablement les moyens dédiés à la recherche qui est essentielle si l'on veut relever le tournant et relever les défis d'une réorientation de notre agriculture vers une agriculture encrée et qui ne soit pas sensible aux ajustements ou aux difficultés internationales. C'est aussi un budget dans lequel on va restreindre des moyens pour une série d'associations, ce qui implique la réduction des subventions d'une série de centres. Là, j'y reviendrai dans les exposés sur différents programmes. On réduit les subventions à une série d'associations, à une série de centres régionaux qui travaillent, de manière équilibrée, à un réancrage et un lien concret entre l'environnement, mais aussi le social et l'emploi.

Il y a, de facto, un arrêt complet de l'alliance Emploi-Environnement, puisque les aspects de développement durable et d'emploi vert, d'économie verte, de recherche verte ne sont plus à l'ordre du jour et nous le regrettons.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - M. Destrebecq avait sûrement préparé son intervention avant que je ne fasse mon exposé.

Il aura tout de même observé que l'exposé général qui est présenté par le ministre du Budget ne reprend pas le détail de tous les exposés particuliers. Vous avez vu un exposé qui, certes, n'était pas exhaustif et qui se voulait relativement succinct, mais dans lequel vous avez trouvé les chiffres et je suis sûr que vous n'auriez pas fait le même exposé si vous aviez précédemment eu connaissance du texte.

Concernant votre question sur les diminutions linéaires – en même temps, je réponds déjà un peu à Mme Ryckmans – il n'y a pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, chez moi, du linéaire pur et dur.

Je vais vous le prouver avec un seul chiffre. Normalement, concernant les frais de fonctionnement, la ligne de conduite, c'était -1 %. Je devais diminuer de 1 %. Eh bien, chez moi, les diminutions de frais de fonctionnement, en crédits d'engagement, c'est 13,93 %, et en crédits de liquidation, c'est 6,56 %, justement parce que je veux préserver une série de politiques, en développer d'autres, en ce compris préserver l'emploi dans une série d'associations qui sont des partenaires importants de plusieurs politiques menées par mes départements.

Troisième observation de M. Destrebecq : des observations, je dirais plus, légalistes. En réalité, pour ce qui est des chiffres cités, en référence aux articles 20, 21, 22 et 23 qui concernent les transferts et les réallocations, le Parlement va en fonder la légalité en votant le budget. Vous savez aussi que les arrêtés de réallocation de transferts sont communiqués au Parlement wallon.

Vous semblez découvrir la pratique des cavaliers budgétaires. Il aurait pu se trouver dans le décret-programme, mais il est aussi tout de même de coutume que ce soit le ministre du Budget qui prenne les options concernant ce que l'on place ou non dans le décret-programme et l'amplitude de ce que l'on y indique.

Vous avez voulu solliciter indirectement la Cour des comptes. Je peux vous faire une observation, pas vous la lire, mais vous la résumer. Il y a, effectivement, une observation de la Cour des comptes concernant la problématique de la pratique qui consiste à modifier une législation organique par le recours à la technique du cavalier budgétaire en disant que ce n'était pas adéquat et que le terme de modification devait s'opérer en vertu des procédures décrétales normales et vous avez raison. Dans les faits, le cavalier n'est plus nécessaire, puisque

la disposition a été intégrée, de manière pérenne, dans l'ordre juridique par le décret du 3 juin 2011 qui modifie le Code des droits de succession, les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ainsi que le Code des impôts sur le revenu en ce qui concerne la mise en œuvre du régime Natura 2000.

Par rapport à l'éventuelle observation de la Cour des comptes qui existait, la réponse est qu'effectivement, dans ce cadre-là, le cavalier budgétaire n'est plus nécessaire.

Par rapport à M. Courard, j'abonde dans son sens. Il faut des mécanismes de régulation. Le libéralisme débridé qui assure une volatilité des prix avec une fois un secteur fragilisé, une fois, un autre, avec aussi un manque de contrôle dans la manière dont les prix se constituent entre la production, la transformation, la commercialisation, et cetera. Quelques dérives sont encore, malheureusement, trop fréquentes. Même s'il y a une bonne volonté, chez beaucoup d'opérateurs, il y a aussi quelques dérives au niveau des prix affichés et des pratiques assurées dans certaines grandes surfaces : il importe que l'Europe retrouve des mécanismes de régulation.

Par rapport à l'emploi agricole, je dirais à M. Courard que ce n'est nullement absent de nos préoccupations. Cela ne l'est d'ailleurs pas de nos préoccupations budgétaires, parce que vous allez observer que, justement, une série de services sont plus ou moins – entre guillemets, je n'aime pas le mot – protégés. J'ai voulu, par exemple, et je mets aussi des guillemets au mot suivant, sacraliser l'importance des emplois développés dans le cadre des services de remplacement à l'agriculture. Les services de remplacement à l'agriculture ont déjà eu des difficultés budgétaires. Ils ont été amenés à revoir le taux de cotisation, à revoir le tarif horaire. Malgré cela, ils ont du mal à assurer leur équilibre. Je me suis dit qu'il était totalement impossible de faire subir au service de remplacement agricole un taux de diminution de 15 ou 7 %. Donc, ce ne sera pas le cas.

La remarque ne concernait évidemment pas que ce type d'emplois. Il concernait l'emploi – je dirais – plus structurel, en général.

La remarque ne concernait évidemment pas que ce type d'emploi, il concernait l'emploi plus structurel en général. Même s'il n'y a pas une AB qui y est dédiée, il y a en tout cas un suivi très vigilant qui est fait, d'initiatives qui sont développées, notamment au niveau d'une association agricole qui a créé depuis quelques semaines un véritable service d'aide à la création d'emploi en développant une forme de guichet unique autour de ces nouvelles initiatives. Nous n'avons pas été sollicités pour intervenir financièrement, mais c'est clair que les aides à l'emploi dont on parlera dans les semaines et les mois qui viennent devront aussi pouvoir être demandées par les agriculteurs, soit seuls ou en

groupement. Le groupement d'employeurs agricoles est une notion qui a de l'avenir devant elle.

En ce qui concerne le développement rural et plus spécifiquement la FRW, là aussi il y avait l'application de mesures décidées puisque l'on a assimilé la FRW à un OIP donc indexation, mais alors -5 %. Par contre, j'ai souhaité donner une mission complémentaire à la FRW avec une allocation budgétaire prévue de 75 000 euros. On a eu une discussion avec le bureau de la FRW, j'ai insisté sur l'échange de bons procédés qui doit être fait entre la FRW et les communes. Il y a des communes dont je pense sincèrement, et on ne peut pas leur en faire le reproche, qui ont tendance un peu à solliciter un peu à l'excès la FRW quand elles ont le bonheur d'être suivies par l'organisme, tellement l'expertise de la FRW est forte et polyvalente.

Quand on a la chance, je l'ai vécu aussi, d'être un bourgmestre et d'avoir une convention dont le suivi est fait par la FRW, on a tendance pour tous ces projets à téléphoner au préposé, à lui demander de venir à des réunions, et cetera. On n'est pas du tout dans une logique d'abus, mais à un moment donné la FRW doit pouvoir dire aux communes : « Notre canevas d'intervention est dans ce périmètre-là et on ne peut pas non plus, parce que vous vous trouvez bien avec nous et que vous êtes très contents de notre travail, dire que l'on ne va pas suivre d'autres communes ». D'autres communes sont là, qui ont envie d'entrer dans le processus de développement rural ou qui ont envie de lancer une nouvelle phase de développement rural et on ne peut pas non plus les écarter.

Je suis sensible à l'argument des délais. Il faut essayer de raccourcir au maximum tous les délais et de simplifier aussi les processus. Du reste, c'est l'esprit du texte qui a été voté au printemps dernier puisque vous avez modifié le décret sur le développement rural et dont on va s'assurer que dans l'application, ce soit en terme de simplification que l'on parle et pas en terme de complexification.

Par rapport à M. Desquesnes, je serai peut-être moins long puisqu'il a salué l'intégration d'éléments nouveaux. Le BIRB je n'en avais pas parlé, c'est quelque chose de très important. J'ai eu l'occasion d'aller rencontrer tous les agents de la DGO3 jeudi dernier, ils m'ont d'ailleurs dit qu'apparemment cela ne s'était jamais fait. La première chose que j'ai voulu faire, c'est justement féliciter la bonne intégration du BIRB qui s'est faite immédiatement et qui constitue un renfort dans des matières où, je reviens à la volatilité des prix et aux crises, il peut y avoir une urgence parfois d'intervention.

Au niveau des moyens budgétaires, parce que j'entends un peu de catastrophisme, merci de saluer que l'on a protégé les moyens nécessaires à la politique agricole en palliant les diminutions d'interventions européennes par un relèvement du taux de

cofinancement wallon. On a déjà parlé aussi de Natura 2000, on assume les conséquences financières de cette politique et au niveau de la concrétisation de Natura 2000, une série de nouveaux sites vont faire l'objet bientôt des arrêtés du Gouvernement wallon et on arrive dans la phase finale même s'il faut encore être très prudent et qu'au niveau agricole, je veux m'assurer qu'il ne reste pas de dossiers pour lesquels on fragiliserait à l'excès une exploitation agricole. On doit pouvoir trouver des solutions.

Concernant les choix de priorisation, j'ai donné deux ou trois exemples, mais la lecture de ce que l'on va voir pour l'instant, on pourra le montrer et au niveau aussi de ce que Mme Ryckmans a dit. On ne peut pas dire que c'est un budget d'austérité, c'est un budget d'économie budgétaire, c'est un budget de rigueur, on n'est pas du tout dans l'austérité. Du reste, certains nous reprochent de ne pas suffisamment faire d'économies. Je ne peux pas non plus être d'accord sur le manque de concertation dans la mesure où vous pouvez être certaine que de très nombreux organismes, y compris associatifs, ont été vus depuis le 22 juillet et ont eu l'occasion d'indiquer leurs projets, l'ampleur de leurs activités et aussi leurs craintes pour certains.

Par rapport à la recherche, je ne vois pas où il y a une diminution des crédits de recherche. Je rappelle tout de même qu'il y a cette augmentation grâce au Fonds Moerman, mais de 1,9 million d'euros. Je ne vois pas où l'on aurait un arrêt à ce que l'on appelle l'alliance Environnement-Emploi, on continue à développer et on va même amplifier une série de politiques liées à ces concepts et aux synergies qui doivent être développées entre l'agriculture et l'environnement. Du reste, j'ai une observation purement gratuite, mais une circonstance, le fait d'avoir un ministre de l'Environnement qui soit un ancien ministre de l'Agriculture, cela peut aider et on l'a encore vu récemment dans la négociation d'une série de problématiques qui sont environnementales, mais qui ont des conséquences pour l'activité économique agricole.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Mercier.

**Mme Mercier,** Première auditrice à la Cour des comptes. - Je souhaite apporter une clarification concernant l'utilisation des cavaliers budgétaires dans les projets de décrets de budget. La Cour est attentive à ces cavaliers budgétaires. Ainsi, dans son rapport sur projet, le budget 2015, à la page 38, la Cour observe qu'il y a une quarantaine de dispositions qui dérogent aux règles de modification de la répartition des crédits des programmes entre les articles de base. Il s'agit d'un projet de budget, mais une fois que le Parlement vote ce projet de budget, ces dispositions doivent être appliquées puisqu'elles deviennent légalisées. Il est de la responsabilité du Parlement wallon de les accepter ou pas. J'insiste sur le fait que la Cour examine toutes les dispositions du dispositif.

**M. le Président.** - Qui souhaite intervenir à propos des infrastructures sportives ?

La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - J'ai une remarque qui est la même que tout à l'heure, par rapport aux encours puisque l'on va augmenter l'encours au cours de l'année 2015. J'ai une question par rapport à l'augmentation de l'article 43.01 relatif au CRAC. On passe de 6,897 millions d'euros à 12,147 millions d'euros. Est-ce lié à un nouveau financement alternatif pour les grandes infrastructures ?

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est le montant qui avait été convenu dans la convention.

**M. Sampaoli (PS).** - D'accord. D'où la deuxième question, on voit que l'article 63.08 relatif aux grandes infrastructures n'est pas alimenté. Cela veut-il dire qu'il n'y a pas de perspective pour les communes, régies et communales autonomes ou intercommunales de bénéficier demain d'une subvention en grandes infrastructures ? Avec des projets dont le montant est supérieur à 1,5 million d'euros hors TVA.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Il y a les mécanismes de financement alternatifs, je privilégie ce mécanisme à pour les grandes infrastructures.

Donc, il y a place pour des projets de grande infrastructure.

**M. Sampaoli (PS).** - À combien la ligne de crédit s'élève-t-elle ?

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - On ira dans le financement alternatif, donc on a des programmes pour 198 millions d'euros au total.

**M. Sampaoli (PS).** - D'accord, mais tout le programme général. Qu'en est-il pour le sport spécifiquement ?

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est pour le sport.

**M. Sampaoli (PS).** - Spécifiquement 198 millions d'euros ? D'accord, je vous remercie.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures

sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Il y a une grande partie mobilisée.

**M. Sampaoli (PS).** - Ce que je voudrais savoir c'est le solde, ce qu'il reste.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je pourrais vous le donner, mais ce n'est pas...

**M. Sampaoli (PS).** - Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Ministre, je ne reviens plus sur cette année exceptionnelle de dépense de plus de 30 % puisque l'on en a déjà suffisamment parlé lors de l'ajustement. Mais on remarque que l'on revient, pendant votre budget, à des chiffres plus normaux si on lisse par rapport aux différentes années antérieures et que l'on met de côté l'année 2014.

Quelques points méritent cependant d'être soulignés. Les montants alloués au CRAC dans le cadre du financement alternatif des grandes infrastructures sportives augmentent considérablement et pourraient quasiment doubler. J'étais un peu distrait, car je relisais mes notes, veuillez m'en excuser. Une hausse qui vise à donner les moyens, une politique s'inscrivant dans une démarche de supracommunalité et qui doit mener à une optimisation des équipements. On ne peut que soutenir cette démarche, d'une part.

D'autre part, le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructure sportive modifiés par le décret du 11 avril 2014 prévoit, depuis lors, la possibilité pour les écoles de bénéficier des subventions.

Je pense que vous en avez déjà parlé tout à l'heure, possibilité des écoles de disposer d'infrastructures sportives, et cetera. Au-delà de cela, le Gouvernement précédent avait annoncé le fait qu'un montant de cinq millions d'euros serait ajouté au budget des infrastructures sportives pour financer les projets de ces établissements scolaires. Je dois avouer qu'à ce jour, je n'ai trouvé aucune mesure allant en ce sens, tant au niveau de l'ajustement 2014 que dans le projet budgétaire initial de 2015. Nous constatons, par ailleurs, que l'arrêté d'exécution permettant de mettre en œuvre les différentes dispositions adoptées le 11 avril 2014 n'a pas encore été approuvé par le Gouvernement wallon.

Pourriez-vous nous préciser si comme annoncé par le Gouvernement précédent, une allocation de base sera créée en faveur des écoles et alimentée à concurrence de cinq millions d'euros. Était-ce une initiative spontanée, cette initiative va-t-elle être poursuivie, mais viendra-t-elle au cours de l'année 2015 ou 2016 dans l'ajustement ? Pourriez-vous nous informer sur la suite

donnée aux dispositions adoptées au mois d'avril ? L'arrêté d'exécution serait-il en bonne voie ?

Quant aux subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du programme de transition professionnelle, l'allocation est alimentée à hauteur de 388 000 euros et permet de couvrir la quote-part de la direction dans la prise en charge de la rémunération de 150 emplois ETP – je pense que ce n'est pas à négliger – créés dans le secteur des infrastructures sportives en question du programme de transition professionnelle. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ? Comment les 150 ETP en question sont-ils répartis ? Procédez-vous par appel à projets ? Si oui, quand le prochain appel se déroulera-t-il et selon quelle modalité ? Qui sont les bénéficiaires de cette aide non négligeable – il faut le souligner – en cette époque où les bénévoles se font de plus en plus rares, les associations sportives, les pouvoirs locaux, les fédérations, ou d'autres ?

J'observe aussi une hausse très importante des crédits relatifs à l'intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées dans le cadre du financement alternatif des grandes infrastructures passant de 6,897 millions d'euros à 12,147 millions d'euros. On en a aussi parlé, l'exposé particulier fait état de mise à niveau des annuités à verser au CRAC dans le cadre des financements alternatifs. Pourriez-vous nous donner plus d'explications sur ce point, si c'est possible, et nous préciser cette notion de mise à niveau – personnellement je serais intéressé par plus de précisions sur le sujet ? Est-il possible d'avoir un aperçu, d'avoir la liste des dossiers grande infrastructure en cours ainsi que le détail des dossiers approuvés dans ce cadre en 2014 comme pour les autres.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre, Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, en ce qui concerne l'arrêté, bénéfiques des établissements scolaires dont vous avez parlé, il a été approuvé en première lecture, on est toujours dans le processus de mise en place d'une réglementation.

Je pense que ce qui avait été développé par le Gouvernement précédent, je n'ai pas le lettré exact sous les yeux, mais on parlait d'un montant global de 5 millions d'euros, on n'allait pas mettre 5 millions d'euros chaque année. Dès que des dossiers arriveront, on veillera à alimenter en moyens, soit sur l'AB PIC ou bien l'AB PIP en fonction du fait de savoir si c'est une ASBL ou si c'est une commune qui est porteur du projet.

C'est clair que c'est une politique à laquelle je crois et on mettra les moyens nécessaires, mais il faut que les

réglementations soient prises, qu'il y ait des dossiers qui soient préparés, conçus, structurés, et cetera, et puis qu'il y ait seulement les engagements et on y mettra les moyens nécessaires.

En ce qui concerne votre deuxième question sur les PTP, il s'agit essentiellement de renouvellement. C'est avec un cofinancement avec le ministre de l'Emploi. On va revenir dans les semaines qui viennent, à l'initiative du ministre de l'Emploi sur un aperçu global de toutes les aides à l'emploi. C'est clair que je souhaite le maintien de ces emplois tout à fait nécessaires d'abord dans le chef de ceux qui les occupent, mais aussi dans le chef de la vitalité des organismes qui en sont les bénéficiaires.

Et votre troisième question, c'est votre troisième intervention sur la question. Je l'ai dit tout à l'heure à M. Sampaoli, il y a une convention qui existe avec Belfius. Ce n'est pas une mise à niveau, c'est l'application des termes de la convention qui fait que l'on arrive à ce montant-là dans le budget 2015.

Vous aurez bien sûr la liste des projets, tout à fait communicables. Il n'y a pas de problème.

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Je voudrais remercier M. le Ministre pour les réponses et puis, surtout m'excuser, mais j'ai oublié de remercier Mme la représentante de la Cour des comptes qui m'a apaisé sur la possibilité du non-respect de cet article 103.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Imaginez Madame, moi, je ne réussis pas à l'apaiser depuis deux heures et vous le faites en trois minutes.

**M. le Président.** - C'est le rôle de la Cour des comptes d'avertir et puis, c'est le Parlement qui décide malgré tout, un certain nombre de personnes du Parlement. Mais il y a 20 ans, c'était déjà comme cela. Cela a été inventé, je ne sais à quelle époque. À mon avis, dans les temps préhistoriques de la Région wallonne.

Nous allons passer à la compétence suivante, matières agricoles au sens large. Je propose que l'on fasse l'agriculture en général qui reprend la coordination des politiques agricoles et environnementales, développement, études, milieux, aides à l'agriculture et formation agricole

La parole est à Mme Brogniez.

**Mme Brogniez (MR).** - Monsieur le Ministre, je vais parler des aides à l'agriculture. Nous avons parlé du transfert de compétences, notamment en matière du Fonds des calamités. Ma question sera la suivante : le

Fonds wallon des calamités agricoles sera-t-il bien en ordre de marche au 1er janvier ? Quels seront les critères d'intervention du fonds des calamités agricoles ? Allez-vous suivre le modèle fédéral ou au contraire, pensez-vous mettre un autre système en place ?

On va entrer dans ce qui fait plus mal, de ce qui fait mal. Pour commencer, les aides à l'investissement agricole. Le budget diminue d'un million d'euros. On sait que le régime transitoire des aides aux investissements dans le secteur agricole touche à sa fin. Dès lors, cela va apporter des modifications aux modèles en place. Mes questions sont les suivantes : concrètement, quand ce nouveau plan ISA sera-t-il mis en place ?

De nombreux agriculteurs se rongent les freins depuis le début de cette période transitoire pour investir et attendent. L'administration sera-t-elle en mesure de répondre dans des délais corrects aux dossiers qui risquent d'arriver de façon massive en début de période ? Pouvez-vous répondre aux préoccupations et aux inquiétudes des agriculteurs quant aux futures dispositions du modèle ISA ?

Si vous pouviez justifier la diminution de cette aide. Je fais référence au 31.04 et au 31.05 relatif à l'installation de jeunes agriculteurs pour les premières installations réalisées sur le nouveau PDR 2014-2020 plus particulièrement.

Il y a beaucoup d'incertitudes au niveau agricole. Quel est l'agenda de la mise en œuvre de la future PAC ? On est fin novembre. On est incertain au niveau des MAE. On est incertain au niveau de la PAC. On est incertain au niveau des zones défavorisées. Voilà pour l'essentiel mes questions dans le domaine.

Une autre question est relative à l'agriculture biologique, aux aides qui portent spécifiquement sur ce type d'agriculture. Pouvez-vous faire un tour de la situation dans le domaine ? Quelle est l'évolution des demandes du pourcentage d'aide bio, et cetera ? C'est l'article 31.09.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Si vous me le permettez, je voudrais revenir quelques minutes par rapport aux recettes en matière forestière. Vous avez vu que les recettes sont...

**M. le Président.** - On va le faire après dans le volet « Forêt, nature ». Maintenant, c'est l'agriculture.

**M. Evrard (MR).** - Je vais poser une question relative à l'agriculture qui concerne la suppression d'un subside concernant la biométhanisation, 1,5 million d'euros si ma mémoire est bonne. Je voulais avoir l'avis du ministre sur cette technologie. Est-ce un aveu de faiblesse par rapport à cette technique ou ne souhaite-t-il

plus poursuivre les recherches et notamment la mise en œuvre de telles méthodes ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Ministre, le premier point sur lequel je souhaiterais avoir un peu plus de précisions c'est sur le budget « Police et contrôle ». Ce programme connaît une augmentation substantielle de ses moyens puisque de 162 000 euros en engagements, il passe à 333 000 euros et de 162 000 euros en liquidation, il passe à 338 000 euros. Pouvez-vous confirmer cette augmentation de la masse budgétaire qui vise à appréhender le transfert de compétences issu de la sixième réforme de l'État ?

À partir du 1er janvier 2015, le Département des polices et des contrôles DPC assurera la charge des contrôles exécutés jusqu'alors par le BIRB. Le DPC est-il prêt à assumer – et je pense que c'est une question essentielle – l'ensemble des compétences qui lui sont déléguées, et ce à partir du 1er janvier 2015 ? Y aura-t-il une augmentation du nombre des membres du personnel ?

Enfin, je souhaiterais aborder un élément qui n'est pas mentionné dans le budget dont vous avez la charge, mais qui est lié à vos compétences. Nous sommes en Commission de l'agriculture. Il me semble normal de parler d'agriculteurs et d'agriculture. Or, il échet de constater que le Gouvernement wallon, par le biais de votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, entend réformer la taxe sur les eaux usées agricoles et la remplacer par les charges environnementales générées par l'activité agricole.

Nous pouvons concevoir qu'il n'est pas agréable de flinguer fiscalement les agriculteurs, comme le Gouvernement wallon semble vouloir le faire, mais si telle est votre décision, alors la moindre des choses serait de pouvoir l'assumer de manière très claire, individuellement, conjointement ou, à tout le moins, collectivement et de le mentionner dans l'exposé particulier, quitte à ce que se soit à titre d'information. C'est un élément qui va toucher le monde de l'agriculture – je vois un sourire de votre part.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est votre méthode qui m'interpelle.

**M. Destrebecq (MR).** - Mais on n'a pas tous la même, Monsieur le Ministre. Ce qui compte c'est d'avoir des questions et de pouvoir avoir...

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Vous voudriez que chaque ministre, pour chaque catégorie professionnelle, dans ses AB, ait le bonnet de taxation pour les horticulteurs, pour les

pépiniéristes. L'autre pour l'agriculteur, l'autre pour le pensionné, l'autre... Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

**M. Destrebecq (MR).** - Vous me permettez de continuer.

Il apparaît que l'assiette de l'impôt, dont on préfère taire le nom puisque l'on parle plutôt de charges, s'élargit avec la réforme. Auparavant, seules 9 000 exploitations agricoles étaient visées, celles pratiquant l'élevage. Désormais, il n'y aura plus d'exception, puisque pour information, 13 000 exploitations agricoles wallonnes seront concernées. Certes, me direz-vous, des exonérations totales ou partielles seront prévues pour les exploitations qui se trouvent en conformité avec toutes les normes environnementales. Des normes extrêmement nombreuses encore appelées à se démultiplier et à se renforcer en termes d'exigences avec le verdissement de la PAC.

Monsieur le Ministre, même si vous estimez que les questions étaient mélangées, voilà les seules citations que je voulais vous faire dans le domaine de l'agriculture.

**M. le Président.** - La parole est à M. Courard.

**M. Courard (PS).** - Je m'associe à la question de M. Evrard concernant la biométhanisation où l'on voit une diminution du crédit d'engagement et du crédit de liquidation. Il demandait un peu à quoi cela était dû, je demanderai peut-être si l'on ne prévoit pas quelque chose pour encourager cette politique-là. J'ai vu récemment dans un reportage télévisé qu'une ferme avait développé cette activité avec grand succès. N'est-ce pas un débouché d'avenir pour la Wallonie ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - J'en parlais tout à l'heure dans le volet relatif à l'ajustement budgétaire. On a connu et on connaît encore une année particulièrement difficile pour le secteur agricole et comme nous l'entendons depuis des décennies, gouvernement après gouvernement, un soutien particulier en tout cas une volonté politique d'aider les agriculteurs et particulièrement les jeunes agriculteurs et, c'est un petit peu ce qui transparaît dans la volonté du Gouvernement wallon, on ne peut que s'en féliciter. Or, dans le budget, je ne vois pas vraiment transparaître une volonté budgétaire en la matière. La volonté est là et je sais que l'envie aussi, Monsieur le Ministre, pour en avoir discuté plusieurs fois en commission, mais malheureusement, les chiffres relevés ne semblent pas traduire pleinement cette volonté.

Pourriez-vous nous rassurer – je me doute et j'espère, en tout cas, que c'est une erreur de ma part – sur votre stratégie en la matière et à ce titre, comment entendez-vous garantir un meilleur revenu pour les agriculteurs, notamment par le biais des aides directes ? C'était ma première question.

Ma deuxième réflexion porte sur les associations agricoles au-delà des trois principaux interlocuteurs que sont les agriculteurs, la FWA et l'administration, on constate qu'il y a pléthore d'associations qui gravitent autour du monde agricole et qui œuvrent dans l'aide technique, dans le soutien psychologique des agriculteurs ou autres. Par rapport à ces associations, disposez-vous d'un cadastre, d'un relevé de ces associations, notamment de celles qui bénéficient d'aides régionales ? Comment leurs différentes missions sont-elles organisées, surtout accomplies ? Enfin, ne pourrions-nous pas profiter de 2015 pour procéder à ce cadastre et à l'analyse du travail effectué par les associations, afin, le cas échéant, en fonction du résultat de cette analyse, de revoir les subventions accordées ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, par rapport aux éléments contenant le programme 15.04, le programme qui s'adresse directement aux agriculteurs, je constate que l'addition des montants, abstraction faite des dépenses administratives liées à la gestion de ces programmes, est en augmentation d'un peu plus de 4 millions d'euros ce qui correspond à l'augmentation du Fonds des calamités agricoles. C'est un élément supplémentaire.

Par rapport au Fonds des calamités agricoles, ma question est la suivante : on crée un fonds budgétaire spécifique géré par un OIP qui est lui-même géré dans les faits par les services publics de Wallonie donc, j'imagine que dans les faits, ce seront les fonctionnaires de la DGO3 qui géreront les demandes, si j'ai bien compris ce qui a été tantôt. Par rapport à ces masses budgétaires, aujourd'hui, vous avez prévu dans le budget de l'OIP une partie pour des dépenses actuelles et une partie pour une mise en réserve. Sur base de quel élément la partie qui devrait être dépensée est-elle comptabilisée ? Y a-t-il des estimations à la grosse louche qui ont été faites ?

Deux, en ce qui concerne les réserves, est-il bien acquis que ces réserves-là seront reportées à l'année suivante de telle sorte que, s'il n'y a pas d'utilisation de ce fonds de réserve, effectivement, il gonfle, mais en sachant que cela aura un impact budgétaire global pour la Région wallonne au sens des normes SEC 2010 ? Cet élément-là est-il bien intégré, est-ce bien une décision du Gouvernement qui permet de « cagnotter » sans qu'on l'utilise pour les agriculteurs ? Auquel cas, ce serait évidemment une très bonne nouvelle puisque cela permettrait, le jour où il y a une difficulté de réagir immédiatement, au contraire de ce qui s'est fait sous la gestion fédérale, où l'on freinait des quatre fers quand il y avait une calamité naturelle parce que le fonds n'était pas alimenté du tout et donc, avant d'intervenir, il fallait d'abord trouver les moyens. Ici, je constate que le Gouvernement wallon a fait le choix inverse c'est-à-dire d'alimenter pour les moments ou les coups durs interviendraient.

Un budget, c'est faire des choix, ce sont des arbitrages politiques. Vous en faites dans ce programme 15.04. Je constate notamment que l'accent est mis sur les indemnités Natura 2000, sur l'installation des jeunes agriculteurs. Vous êtes sans doute au maximum de ce que l'Europe autorise. Je vois que vous développez ou redéveloppez la politique des halls relais agricoles. J'aimerais savoir si vous avez un calendrier prévisionnel pour l'appel à projets. Je pense que c'est une information intéressante pour tous ceux qui travaillent dans le secteur.

Par contre, comme d'autres collègues l'on souligné, vous arrêtez les aides à la biométhanisation. Pour quelle raison ? Peut-être est-ce dû au fait qu'il y a un manque de demandes ou encore que c'est finalement l'énergie renouvelable qui est malheureusement la plus chère au coût du kilowattheure produit.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Quelques questions complémentaires pour vous redemander des explications par rapport à des choses qui ont déjà été avancées, mais je voudrais avoir des précisions.

J'avais évoqué la recherche et vous m'avez répondu qu'il n'y avait pas de réduction dans le projet de recherche spécialisé en matière agricole, grâce au recours au Fonds Moerman. Le Fonds Moerman et les moyens dégagés depuis ce fonds vont-ils servir pour les mêmes allocations budgétaires que ce qui était prévu dans le programme 02, à savoir des programmes pour les facultés universitaires, les centres de recherches, les recherches scientifiques à finalité agricole forestière, les précédentes diminuent de 30 %, celles-ci diminuent de 10 %. Les subventions associations pour la recherche appliquée perdent 25 %. Ces moyens en diminution d'un côté vont-ils être compensés par le recours au Fonds Moerman ?

Dans le programme 11, j'aurais voulu avoir des explications sur la diminution des moyens dédiés au projet LIFE dans Natura 2000 – ils interviennent à plusieurs moments. Qu'en est-il ?

Je me pose la question de l'arrêt total des moyens pour les aides à la biométhanisation. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Dans le programme 15, vous avez réduit les subventions des centres CRIE qui font un travail d'éducation à l'environnement et diminué leurs moyens de 7 %. Il y a aussi un report de la mise en œuvre – si je ne me trompe – du décret de financement-cadre des associations environnementales et une réduction des subventions d'une série d'associations, notamment Inter-Environnement Wallonie, de 7 %, 15 % ou plus. Pouvez-vous nous expliquer la diminution des crédits pour des projets nature, notamment les sites Natura 2000, il y a moins 645 000 euros pour ces

projets. C'est l'AB 12.07 où il y a 131 000 euros en moins pour l'appui à la coordination d'une élaboration d'un programme LIFE, 214 000 euros en moins pour le renouvellement des conventions pour les projets LIFE dans le suivi de pâturages et ensuite, les arrêts, liquidations et suppression de budgets pour les occupants de réserves naturelles agréées pour l'achat de terrains où l'on passe de 300 000 euros à zéro euro.

Par ailleurs – mais on anticipe peut-être sur un débat du décret-programme – normalement, le Plan de développement rural devrait démarrer. À cet égard, on nous propose, dans le décret-programme, de voter les mesures transitoires jusqu'à la fin 2015. Je voudrais savoir ce qu'il en est. Ce Plan wallon de développement rural va-t-il commencer ou est-il retardé d'un an ? Cela concerne l'article 131 du décret-programme.

Dans le programme 15.02 « La coordination des politiques agricoles et environnementales », une ligne m'a étonnée. Il est noté : « Des subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales, gérées en relation avec la DG des relations extérieures, en ce compris l'achat de matériel ». Ce n'est pas un montant énorme, mais je suis étonnée que l'on puisse mettre, encore à l'heure actuelle, de l'achat de matériel dans des subventions pour des relations internationales. Pouvez-vous m'expliquer davantage ce qu'il en est ?

Vous allez dire que je fais une fixation sur les programmes de fruits et légumes à l'école. J'ai forcément l'attention attirée. Dans ces programmes, il y a une diminution des crédits à l'action « Fruits et légumes dans les écoles ». Il y a une baisse de subventions assez importante : une réduction de 30 % des crédits d'engagement de la subvention.

Si l'on dit en même temps que l'on a envie de valoriser, que l'on se rend compte qu'il faut développer des programmes complémentaires que l'on développe avec l'APAQ-W, que l'on dégage des moyens pour renforcer les programmes dans les écoles, pourquoi ne pas analyser les causes éventuelles de cette sous-utilisation des financements et voir comment améliorer le programme ? Je crois savoir que vous avez déjà eu des pistes de réflexion là-dessus afin de clarifier les difficultés que rencontrent les écoles pour aboutir à faire utiliser l'ensemble de ce budget. Là, on est non pas dans l'intervention *one shot* en compensation d'un programme précis, mais dans une politique de fond.

Je constate que la même subvention pour le lait, elle, reste stable. Pourquoi cette différence ? Quelle est l'explication de cette diminution à ce programme dont on a tant parlé ?

Comme je le disais tout à l'heure, concernant les réductions dans les services et les accents mis pour ce qui a trait à l'environnement, c'est la partie sensibilisation et conseil qui en prend un coup. C'est

parfois une série de petites sommes, mais pour les associations qui assurent ces services, cela mène directement à un impact important, voire même à la fin de leurs activités.

**M. le Président.** - Je vous propose quelques minutes de suspension.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 17 heures.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 18 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

## PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 9 ET 9BIS) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 9 ET 9BIS)

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Mme Brogniez, rejointe par M. Desquesnes, m'a posé une série de questions concernant le Fonds des calamités. Pour les conditions d'application, les critères d'octroi, c'est la loi fédérale de 1976 qui est toujours d'application. On va avoir une réflexion l'année prochaine sur les mécanismes d'intervention du Fonds des calamités pour avoir quelque chose que je souhaiterais, personnellement, plus simple que le système actuel.

Concernant l'intérêt de travailler avec un OIP et de travailler avec un fonds qui permet à la fois de faire des passages du Fonds des calamités publiques au Fonds des calamités agricoles et vice et versa, d'avoir aussi un volume au départ, il s'agit d'une mise importante que le

Gouvernement wallon consent pour faire démarrer le système, afin d'être opérationnel dès le 1er janvier, sachant que quand une calamité intervient, les dossiers ne viennent pas à l'engagement deux jours après : il y a la reconnaissance de la calamité, les mécanismes d'intervention et d'instruction de dossiers, et cetera. Mais on devait être prêts, puisqu'il avait été prévu que, même les derniers mois de 2014, au niveau uniquement du Fonds des calamités agricoles, cela était déjà éventuellement à charge des Régions.

S'il n'y a pas d'intervention, on ne va pas continuer à accumuler, année après année, les mêmes montants. On va voir comment on va vivre. S'il n'y a pas d'intervention, forcément, on gardera toujours un montant suffisant pour intervenir, calculé sur base des moyennes des années précédentes, on a intégré les deux volets : calamités agricoles et calamités publiques. Vous savez qu'il y a déjà eu, cette année-ci, intervention pour calamités publiques à Ittre et Arlon, à deux moments différents.

Au niveau des calamités agricoles, il n'y a rien qui, cette année, a été concerné. Il y a des années où zéro euro est dépensé et une année où il y a eu 200 000 euros. Il y a eu des années beaucoup moins intéressantes budgétairement.

Imaginons qu'il y ait une énorme calamité, quelle que soit l'année, et que l'on ne soit pas en mesure d'y répondre et d'y faire face à travers les montants qui se trouveraient dans le fonds, on a prévu, dans le décret, une alimentation possible des AB gérées par l'ensemble du Gouvernement wallon pour faire face à une situation de crise ou de force majeure qui interviendrait.

Concernant la deuxième question de Mme Brogniez, elle me dit : « J'ai peur pour les investissements agricoles, et cetera ». Je la rassure, si l'on fait le mixte des AB pour les aides à l'investissement, il y a une diminution de 450 000 euros, simplement parce que l'on a pris tout ce qui est envisagé par l'administration, sachant que l'on va avoir une vitesse de croisière la plus rapide possible, dès que l'on aura le feu vert de la Commission européenne. Il ne faut cependant pas oublier que cette diminution de 450 000 euros, c'est sur un budget global de 17 millions d'euros consacrés aux aides aux investissements.

Concernant l'agenda de la future PAC et le PWDR, je voudrais donner des éléments, mais si vous téléphonez à mon collègue, M. Willy Borsus, il vous répondra la même chose que moi : on n'a pas la réponse. Cela ne veut pas dire que l'on ne veut pas faire au plus vite. J'ai, pour ma part, fait passer ce dossier le 24 juillet au niveau du Gouvernement wallon. On nous annonce encore des questions de la Commission sur le PWDR. On a mis au point, dans ce cadre, au sein de l'administration une *task force* pour y répondre le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la PAC, on espère avoir des nouvelles très rapidement. Toutes les mesures seront prises pour que, sur le terrain, et pas seulement dans les services centraux, il y ait un accompagnement optimal de chaque agriculteur.

Concernant l'AB 31.09, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui était prévu.

Par rapport à la biométhanisation, vous êtes quatre : Mme Ryckmans et MM. Desquesnes, Courard et Evrard, à m'avoir posé la question.

En réalité, les aides se font maintenant via les aides aux investissements. La mesure spécifique qui était prévue n'a jamais été utilisée, mais cela me donne l'occasion de dire que je crois beaucoup en cette politique. Il y a un projet porté par le CER, que je présidais jusqu'au mois de juillet, à côté de Lhoist, et en partenariat avec cette société et une vingtaine d'agriculteurs qui sont concernés. Il s'agit, là, d'une bonne formule, parce que cela favorise un mieux-être environnemental, ainsi qu'une création d'emplois, puisque lorsque l'on a cette structure, il faut une ou deux personnes pour la gérer, quand cela prend des dimensions comme celle que j'évoque. Il est question d'une consolidation de l'activité agricole puisque l'on valorise la matière première, et on est auprès des agriculteurs pour répondre à certains riverains qui ont du mal à concevoir l'activité agricole.

Certes, il y a eu quelques petites difficultés, car tous les mécanismes d'aides, fédéraux ou régionaux, ont été mis en question, puisque vous vous souvenez qu'il y avait eu des biométhanisateurs qui s'étaient manifestés au printemps. Des réponses ont été données et M. Furlan, Ministre de l'Énergie, est venu, il y a quelques jours, au Gouvernement wallon avec un arrêté qui va améliorer les choses, en tout cas au niveau des conditions d'organisation. Dès que l'on aura un ou deux projets, à côté de ceux qui existent déjà chez certains agriculteurs, mais peut-être un peu plus importants en matière de regroupement de matières premières, ce sera une bonne occasion pour familiariser le monde rural à cette nouvelle production d'énergie.

En ce qui concerne les questions de M. Destrebecq sur les polices et contrôles, il y a des moyens supplémentaires. Ce n'est pas parce que l'on veut embêter les gens, mais c'est parce qu'il y a l'intégration du BIRB, des montants nécessaires pour l'informatisation, du personnel qui est arrivé et qui a été recruté et qui va étoffer les services de la DGO3. Tout cela se met en place au niveau de la répartition des rôles.

D'une manière générale, l'une des interventions précédentes me donne l'occasion de le rappeler : c'est essentiel non pas pour aller embêter les agriculteurs dans leur exploitation et leur méthode de travail, mais pour prouver à la Commission européenne que l'on a un

système de contrôle organisé, parce qu'autrement, on se trouve sanctionnés au niveau de la Commission européenne qui pourrait estimer, dans certains cas, que l'on n'est pas suffisamment, soit outillé pour faire des contrôles, soit simplement que les processus de contrôles n'ont pas le volume et la qualité exigés par la Commission. Ce sont quelques-uns des montants qui sont en jeu dans des remarques qui ont été faites par la Commission européenne dont Madame a parlé tout à l'heure.

Par rapport à la taxe sur les eaux, je ne vais pas aller enlever les compétences au ministre de l'Environnement et de l'Eau et aller inscrire des articles budgétaires en termes de recettes qui ne sont pas de ma compétence. Je suis solidaire, évidemment, de ce que le Gouvernement dépose comme budget, d'autant plus que j'ai veillé, avec M. le Ministre Di Antonio – cela n'a pas été compliqué de le faire – à ce qu'il y ait une concertation avec les associations agricoles avant même que le dossier ne vienne au Gouvernement wallon.

Ce qui est mis en place, avec un processus de fond qui va permettre d'intervenir au niveau de l'aide aux agriculteurs, ce qui va être mis en place a été discuté et négocié avec les agriculteurs. C'était une demande formelle de ma part, mais je savais que M. le Ministre Di Antonio comptait bien procéder de la sorte.

Par rapport à ce que M. le Ministre Prévot a demandé sur les jeunes agriculteurs, M. Desquesnes l'a rappelé, nous sommes au maximum de ce que nous pouvons faire comme aide par rapport à eux. Nous sommes allés dans le tiroir, le plus ouvert possible, au niveau de la PAC pour les jeunes agriculteurs. Nous avons veillé à ce qu'ils n'aient plus aucun droit à acheter et, notamment, au niveau du bonus donné en termes d'aide directe.

Un cadastre des associations, il existe quasi déjà et, lors de ma visite à l'administration jeudi dernier, on m'a montré les deux premières pages d'un portail qui va être à disposition et qui est en phase de test final, mais celui-là, je l'ai vu, il est opérationnel. Le grand public et le public professionnel vont pouvoir avoir accès à tout ce qui se passe et à tout l'encadrement disponible au niveau agricole et au niveau rural.

Par rapport à M. Desquesnes, au niveau des halls relais dans l'appel à projets 2011, il y a cinq projets déjà actifs, trois sont en bonne préparation. Il est temps de relancer un nouvel appel à projets. Nous le ferons dès que nous aurons notre budget et dès que nous aurons pu finaliser le cahier de charges de l'appel à projets, nous irons très vite.

Il y a beaucoup de questions de Mme Ryckmans. Je ne vais pas répondre vite par manque d'intérêt, mais simplement parce que ce sont des questions claires et qui amènent peu de développement.

Beaucoup de recherches où il y a des moyens qui ne sont plus dédiés à certains points, mais vous observerez que, souvent, c'étaient des recherches qui étaient menées par le CRA qui, en plus de sa dotation, était bénéficiaire de certains projets de recherches. Pour le surplus, je souhaiterais qu'il y ait une meilleure association du CRA, avec une série de porteurs de projets de recherches pour que, de nouveau, nous ne fassions pas la même chose à deux ou trois endroits. Il doit y avoir une optimisation.

Au niveau des projets LIFE, il y a une volonté de poursuivre cette politique. Je souhaiterais que nous puissions faire l'évaluation. Beaucoup de terrains ont été achetés et sont consacrés à cette politique. C'est utile, mais je pense qu'il faut faire l'évaluation, montrer tout l'intérêt environnemental que cela peut apporter et peut-être qu'il ne faut pas nécessairement choisir la croissance au niveau des surfaces qui sont concernées. Nous ne sommes pas en train de dire que l'on va arrêter de faciliter des acquisitions.

Pour les CRIE et d'autres associations, il est clair – et cela concerne surtout le ministre de l'Environnement, j'y suis un peu concerné aussi – on l'a dit tout à l'heure et M. le Ministre Lacroix l'a certainement rappelé ce matin, vous connaissez les données budgétaires, je vous ai reparlé de ce qui était demandé au niveau de chaque ministre. Il y en a où l'on fait -15, -7, il y en a où c'est un peu plus et d'autres, c'est un peu moins. Moi, il y en a un peu où c'est plus puisque ce sont dans les frais de fonctionnement que j'ai été le plus sévère.

Par rapport au 12.07, c'est seulement au niveau des crédits d'engagement que cela se passe et c'est en fonction des données indiquées.

Concernant la problématique des fruits et des légumes, il y a aussi des projets, au niveau du budget APAQ-W. Deux projets et c'est l'administration, pour ce qui concerne l'AB citée, qui nous a donné ses prévisions. Je vous l'ai dit, je souhaite que l'on revoie tout le mécanisme afin qu'il y ait davantage d'écoles qui participent et pour que l'on élargisse la gamme de produits qui peuvent être sollicités par les écoles, dans le cadre de ces programmes dont l'Europe assure une partie du financement.

Votre dernière question – j'avoue que j'ai été complètement piégé, mais mon voisin de droite m'a donné l'explication – vous m'avez parlé de Kinshasa, en fait, nous sommes dans un *phasing out* de projets, c'est un centre agrovétérinaire de Kinshasa, le CAVTK où il y a, depuis trois ans, un *phasing out* avec un financement par les budgets de la coopération au développement. Il y avait sans doute une tradition d'intervention d'une politique agricole. Nous sommes en phase de *phasing out*, puisque, légitimement, c'est la politique de coopération au développement qui a pris le relais.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - En ce qui concerne le Fonds de calamités agricoles, le montant, s'il n'est pas utilisé en 2014, restera activable en 2015.

*(Réaction de M. le Ministre Collin)*

Oui, mais les cinq millions d'euros sont acquis.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je ne comprends plus par rapport à la liste des produits pour l'opération « Fruits et légumes à l'école ». Vous reparlez d'augmenter la liste et de mettre davantage de produits éligibles alors qu'il y a quelques semaines, vous avez introduit une liste qui est beaucoup plus restreinte. Alors qu'elle était importante, vous l'avez complètement restreinte, en décalage même avec le calendrier agricole.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je voulais dire « de mieux cibler ».

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Mieux cibler les produits ou les écoles ?

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Les produits.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - D'accord, c'est donc l'inverse.

**M. Desquesnes** (cdH). - Si vous me permettez, il y a une petite explication que je n'ai pas entendue. Je ne pose pas une question complémentaire, c'est sur les calamités naturelles : allez-vous revoir les critères ? Avoir des critères généraux ?

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - J'ai répondu tout à l'heure.

**M. le Président.** - Nous avons clôturé le volet « Agricole ». Il nous en reste trois : nature, forêt, chasse, pêche, espaces naturels, prévention et protection air, eau, sol, polices et contrôles, le tourisme et puis familles et troisième âge.

Nous abordons « Nature, forêt, chasse, pêche, espace rural et naturel ».

La parole est à M. Courard.

**M. Courard** (PS). - Brièvement parce que je sais que des experts vont s'exprimer en la matière. Peut-être un mot ou deux par rapport à la filière bois. J'ai déjà eu l'occasion, à travers les questions orales de vous

interroger. Je pense que la réponse doit être plurielle, elle doit venir aussi chez d'autres membres du Gouvernement wallon et de chez M. le Ministre Marcourt. La filière bois n'est pas encore, me semble-t-il, suffisamment, exploitée en Wallonie. C'est une richesse extraordinaire et quand on regarde la première et la deuxième transformation, nous sommes relativement en dessous de tout par rapport à d'autres régions alors que l'on produit un bois de qualité. Je trouve dommage que l'on ne puisse pas lui donner une plus grande plus-value.

Nous avons maintenu le montant pour le fonctionnement de l'Office wallon du bois. N'y aurait-il pas matière à réflexion vis-à-vis de celui-ci ou via une autre filière afin de réfléchir au meilleur devenir de l'exploitation de cette richesse naturelle ?

Pour revenir brièvement à Natura 2000, puisqu'on l'a déjà abordé, je pense que nous allons soulager celles et ceux qui attendent les compensations. J'aurais voulu savoir s'il serait possible, pas nécessairement aujourd'hui, d'avoir une liste des bénéficiaires et voir ce qu'il en est. Et vous dire aussi que derrière Natura 2000, c'est une série de difficultés et de contraintes qu'il ne faut pas oublier, il y a des choses positives et je m'inscris dans cette volonté de Natura 2000. Mais je prendrai, par exemple, les dernières carrières de marbre rouge de Wallonie qui sont pour le moment à l'arrêt à cause de la désignation Natura 2000. Ce marbre rouge de l'Entre-Sambre-et-Meuse, présent au château de Versailles, qui fait aussi notre richesse et notre fleuron, connaît des difficultés. Comment compenser les pertes d'exploitation que Natura 2000 induit ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard** (MR). - Je voulais intervenir sur la problématique du bois. Comme M. Courard l'a dit, c'est un problème qui me tient à cœur et qui est plus particulier dans la Province de Luxembourg puisqu'elle est peuplée à près de 50 % par les forêts et dans les recettes du budget que nous analysons ici, vous aurez constaté que les recettes sont en augmentation, notamment en ce qui concerne les résineux, un petit peu moins au niveau des hêtres puisque l'on constate une plus-value de 400 000 euros.

Si je peux prendre l'expression, il ne faudrait pas que cette situation qui peut paraître intéressante lorsque l'on concocte un budget, ce ne soient pas des chiffres où l'arbre cache la forêt, les nouvelles fonctions ont parfois du bon parce que l'on peut aller plus en profondeur dans l'analyse. Je crois que le problème est beaucoup plus dramatique que ce que l'on peut penser et je voulais attirer votre attention sur cette question. Vous avez visité l'entreprise Burgo. On a eu l'occasion avec M. Courard de visiter d'autres entreprises également et l'ensemble du secteur est très inquiet, à juste titre, sur les questions d'approvisionnement en bois. Ce n'est pas tout à fait dû au hasard. Par contre, je peux vous dire que, dans la

manière dont on produit aujourd'hui, la Wallonie est occupée de se faire hara-kiri sur la forêt wallonne ou autrement dit, est occupée véritablement à se tirer une balle dans le pied.

La question n'est plus de savoir, comme vous l'aviez évoqué, à travers la presse, s'il faut faire des catégories de bois en fonction des destinations précises auxquelles ils doivent répondre, la question est de savoir si, en Wallonie, on veut arriver à produire des niveaux de bois suffisants. Or, quand on regarde aujourd'hui, le Code wallon forestier, on constate que la forêt doit répondre à une série de critères, six, sept critères, avec en conclusion, la volonté, de la part du Gouvernement wallon d'avoir une forêt multivisages, c'est-à-dire à une forêt qui répond à différentes fonctions. Tout cela est sans doute très louable, en fonction environnementale, touristique, voire culturelle et économique, mais on prône – et c'est écrit noir sur blanc dans le code wallon – que l'on souhaite, aujourd'hui, une forêt mélangée avec des arbres de tout âge.

C'est une situation qui pose problème. Dans les recettes, on évoque les recettes de la forêt d'Anlier. Si vous allez vous promener dans la forêt d'Anlier, vous verrez qu'il y a des zones qui correspondent à cette définition du Code forestier, mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, cette forêt multivisages et multifonctionnelle, c'est peut-être très bien sur certains aspects, mais elle engendre des pertes significatives, non pas dans les trois ans, mais dans les dix, quinze, vingt, trente ans et je pense que vous devez être extrêmement attentif à cette situation.

Finalement, l'Office wallon du bois ne dit pas autre chose, puisqu'il nous rappelle que la forêt perd sa fonction majeure de production au profit des autres fonctions forestières que j'évoquais tout à l'heure.

Aujourd'hui, on prône un système que l'on appelle prosylva où suivant la méthode Turner qui vise à moins réinvestir dans la forêt, mais les études et certains spécialistes démontrent que les rendements de la forêt varient du simple au double. Ce n'est pas négligeable, du simple au double par rapport à ce mode de gestion de la forêt comparé à ce que les générations précédentes ont fait pendant des années, une production que l'on appelle équiennne pour les non spécialistes, c'est-à-dire que l'on plante des arbres de la même hauteur et puis la forêt grandit de manière continue, de la même manière.

On se rend compte qu'à travers les mécanismes d'exploitation et une série de paramètres, s'il y a des avantages et des inconvénients dans les deux méthodes, aujourd'hui, la direction que prend la Wallonie est suicidaire pour le futur, pour la bonne et simple raison que si l'on ne s'en aperçoit pas maintenant parce que l'on est dans une phase de transition pour mettre en place ce que l'on appelle cette forêt multivisages, dans quelques années, on ne saura plus revenir en arrière et vous

mettrez, de manière significative, toute la filière bois en péril.

On sait qu'aujourd'hui, convenons-en humblement, sur la crise économique, on n'a tout de même pas énormément de leviers en tant que politique. Or, aujourd'hui en Wallonie, on maîtrise toutes les ressources : les terres, nous les avons, les sols on peut les amender, le calcaire c'est une des richesses, de l'eau, il y en a tant que l'on en veut, le soleil, il brille pour tout le monde et du CO<sub>2</sub> on en entend parler tous les jours, il y a vraiment moyen de le combattre. Ceci pour dire que l'on doit optimiser la manière dont on gère la forêt. Vous aurez l'occasion de voir, en interne dans vos services qu'il y a sans doute des débats et des avis relativement partagés sur cette question. Il n'en reste pas moins que les gens de terrains, les producteurs sont unanimes pour dire que l'on n'exploite pas suffisamment la manière dont on peut produire du bois, actuellement et pour les années à venir.

On évoquait le secteur primaire de production, le secteur secondaire de la transformation mérite d'être développé en Wallonie. J'y vois aussi, à travers cette production forestière, le secteur tertiaire puisque bien souvent, dans nos communes, c'est l'occasion, dans les communes plus rurales, d'investir, je pense à la commune de Bertrix que vous connaissez où un centre culturel qui a été financé à 100 % sur fonds propres à travers des belles réalisations de vente de bois.

Se pose aussi la question dans un autre domaine, de l'âge d'exploitation des arbres. Aujourd'hui, on a une tendance à vouloir conserver la forêt trop longtemps. Au bout de 60, 70 ans, on n'a plus d'accroissement significatif dans les forêts. Si l'on fait deux cycles de production sur deux fois 90 ans, aujourd'hui les petits bois d'un mètre cube sur 180 années, on peut faire trois cycles de production, ce qui, à mon avis, serait nettement plus judicieux.

C'est vous dire qu'il est temps de réagir, de se poser la question, il faut peut-être – comme le disait d'ailleurs M. Courard et on ne s'est pas concerté, je vous rassure – revoir cette question au niveau du Code forestier. Aujourd'hui, on a tous les éléments, on est capable de produire de manière durable, de manière respectueuse de toutes les contraintes évoquées au niveau du Code forestier et c'est une obligation, dans la conjoncture actuelle de faire les bons choix, comme nos aïeux, comme nos prédécesseurs l'ont fait quand ils plantaient, de manière, on ne va pas dire intensive, mais de manière à exploiter au mieux les potentialités de notre Région.

Je n'exclus pas de suivre cela de près, de revenir vers vous pour essayer de faire évoluer le Code forestier pour redéfinir une nouvelle fois, l'aspect productif de la forêt commune des priorités, un axe majeur sur lequel l'administration pourra s'appuyer.

Il est utile d'informer les communes, les bourgmestres sur le patrimoine qui est le leur et la manière dont il est géré. Il est utile de faire un cadastre de la forêt – on connaît les pourcentages entre feuillus et résineux – qui permettrait de connaître les surfaces gérées de manière plus naturelle, avec cette forêt mélangée que j'évoquais, par rapport à ce qui est produit de manière plus intensive à travers une production équienne.

Les bourgmestres, demain, doivent savoir dans quelle pièce ils jouent. Je n'ai pas de problème, ce sont des choix politiques, mais dans cette matière-là, un choix que l'on pose aujourd'hui, on en mesure les conséquences dans 50 ou 60 ans.

Je voulais, à travers ce budget attirer votre attention sur ce problème. Je vous invite à creuser, je sais que vous êtes tenace quand vous avez une idée, j'espère que vous partagerez cette idée et que vous aurez à cœur d'essayer d'avoir des avis.

Je suis à votre disposition, j'ai des avis très tranchés, étayés par des études bien réalisées qui démontrent la véracité de mon propos.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, par rapport au programme 11, c'est un programme dont on peut se réjouir que vos moyens budgétaires augmentent puisque l'on est près de deux millions d'euros supplémentaires en moyens d'engagement et en moyens d'ordonnement.

Ma question a trait aux commissions de gestion des parcs naturels pour lesquels les montants sont sensiblement accrus puisque l'on passe pour le 43.07 de 570 000 euros à 930 000 euros. J'imagine qu'il y a pour partie l'extension d'un parc naturel et pour autre partie la création d'un nouveau parc naturel. Est-ce bien le cas, celui de Gaume, à ma connaissance ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous expliquer si le projet, puisque vous avez la chance d'avoir dans vos compétences la nature, les forêts et le tourisme, porté par vos prédécesseurs en ce qui concerne la valorisation touristique des massifs forestiers est toujours bien à l'ordre du jour et dans quelle mesure vous faites le lien entre justement ces parcs naturels, ces massifs forestiers et votre compétence en matière de tourisme ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Une question concernant la conservation de la nature. Mais je n'arrive plus à retrouver le document dans lequel j'ai retiré ces éléments. Cela concerne des changements décrétaux et notamment une augmentation prévue de 150 % pour les indemnités des dégâts des espèces protégées. Je voulais savoir ce que recouvre cette augmentation et ce que vous envisagez à ce niveau-là.

Cela fait référence à un article 64 – et c'est là que je ne retrouve plus la source – de la loi sur la conservation de la nature. C'est peut-être dans le dispositif ou dans le décret-programme qui modifie certains termes avec une justification de la possibilité d'étendre l'indemnisation des dégâts à toute personne exerçant, en Région wallonne, une activité d'exploitant agricole, horticole, forestier ou pisciculteur.

Je mêle peut-être deux choses, mais il y a un article budgétaire avec une augmentation des budgets pour les indemnités des dégâts des espèces protégées en particulier.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - À MM. Courard et Evrard, je partage les inquiétudes concernant le secteur bois. Je partage aussi un constat qui est l'importance des entreprises du bois en Wallonie, la qualité et le dynamisme des entreprises du secteur, mais – et pour ne parler que d'un secteur que vous n'avez pas visé nommément, mais auquel vous avez pensé – les scieries de feuillus par exemple, sont en grande difficulté d'approvisionnement. En fait, le bois wallon coûte très cher. Il y a une pression de l'industrie, des utilisateurs tous azimuts du bois, en ce compris la filière bois-énergie. Il y a une pression aussi d'acheteurs extérieurs parce que nous avons un bois de qualité.

On peut faire des observations sur la manière de gérer nos forêts. Mais savoir que si l'on a aussi un bois de qualité, c'est qu'à un moment donné, il y a eu un travail qui a été fait à cet égard.

Il ne faut pas exagérer. Les exportations de bois wallon, c'est à peu près 200 000 tonnes, plus ou moins, par an.

Je suis allé chez Burgo il n'y a pas longtemps avec M. Magnette et l'entreprise nous rappelait que son rayon d'approvisionnement descend maintenant jusqu'au sud de la Bourgogne et que cette année-ci ils ont même acheté du bois letton en grosse quantité. C'est une des difficultés.

Sur la gestion même de la forêt, on a un problème. Je n'ai pas un problème par rapport au Code forestier, j'ai un problème dans son application. Déjà dans l'équilibre feuillus-résineux, puisque l'équilibre n'est plus comme il a été imaginé. Sur le terrain, on voit une situation qui doit amener à un rééquilibrage.

Ensuite, on constate une série de surfaces qui ne sont plus valorisées. Parfois des petits propriétaires, parfois des communes aussi, qui par manque d'intérêt, par peur de l'inconnu, ne savent pas comment investir et quel va être le retour sur investissement. Je vais rassembler

prochainement les provinces. Pourquoi ? Parce que la Wallonie n'a pas les moyens de venir avec une prime de repeuplement, mais dans la Province de Luxembourg et c'est votre serviteur qui est à l'initiative, on a créé une prime au repeuplement à destination, en concertation avec le secteur bien sûr, des propriétaires avec un plafond de 3 hectares. Cela veut dire que l'on ne donne pas une prime aux gros propriétaires, mais on a chaque année maintenant, un volume relativement important de petits propriétaires qui viennent solliciter cette prime. C'est déjà la troisième année et on a un certain succès. Le secteur professionnel que j'ai reçu récemment m'a demandé de voir avec eux les collègues provinciaux de toutes les provinces.

Il y a, à mon avis, des choses à modifier. Je suis d'accord avec M. Evrard, pour partie en tout cas, dans la gestion même de la forêt, sur l'âge par exemple. On le sait, il y a des forestiers, on dirait qu'on leur arrache le cœur quand, à un moment donné, on valorise des bois qui sont à maturité et où la fonction économique de la forêt, bien comprise, indiquerait que l'on doit s'en séparer. Je ne vais pas vous raconter l'anecdote qui date d'il y a bien longtemps, mais la dernière fois qu'il y a eu une tempête en Ardenne, j'étais bourgmestre, j'avais mon échevin des forêts qui était furieux et il en voulait aux forestiers de l'époque qui avaient refusé que la commune réalise une mise à blanc d'une plantation qui était à maturité, mais dont ils estimaient que l'on devait encore attendre. On a attendu, et puis il y a eu la problématique de la tempête et des chablis et on a perdu énormément d'argent. C'est une anecdote pour non pas généraliser, mais pour dire qu'effectivement les bois doivent être valorisés dans des délais normaux.

Au niveau de l'espacement, il y a des choses à faire. Il ne faut pas complètement revenir à de la foresterie intensive, n'importe comment, n'importe où, et cetera, mais au niveau des espacements, il y a certainement des choses à changer à certains endroits parce qu'il faut assurer un volume de production.

Par rapport aux difficultés des scieries et des utilisateurs du bois, je pense qu'il faut, comme on le fait au niveau agricole, essayer d'aller vers des circuits courts et vers une forme de labellisation. C'est très important et cela permet de garder au maximum la matière première puisque davantage on valorise le bois chez nous, davantage on consolide nos emplois.

C'est une des matières dont les solutions se trouvent beaucoup moins dans des AB au niveau du budget que dans une volonté de politique avec les services concernés et avec les secteurs concernés – et j'ai reçu tous les acteurs de la filière bois déjà – d'aller de l'avant. C'est plus dans les textes, mais dans l'interprétation et la concrétisation, sur le terrain, au niveau des mentalités, qu'il faudra travailler. Je ne manquerai pas de revenir vers vous et peut-être proposer qu'une commission consacre un travail de fond, à l'occasion, sur cette problématique.

Concernant la liste des bénéficiaires Natura 2000, il s'agit d'une liste publique. Elle est d'autant plus publique que le Gouvernement wallon a pris un arrêté, à mon initiative la semaine dernière. Les bénéficiaires de ce premier arrêté sont connus.

Concernant la question de M. Desquesnes sur les parcs naturels, il y a une augmentation pas seulement parce qu'il y a le parc naturel de Gaume qui va arriver, mais aussi parce qu'une indexation est prévue. Elle est prévue dans le décret et les commissions de gestion des parcs naturels ont une indexation de leur allocation.

En ce qui concerne la valorisation touristique des massifs forestiers, je crois en ce produit, comme dans d'autres produits thématiques. Le tourisme est une matière où le marketing affinitaire doit être au premier plan de la promotion. Valoriser la forêt économiquement, au niveau de l'environnement, au niveau social, mais aussi au niveau touristique, c'est tout sauf incompatible. On doit pouvoir gérer les choses pour qu'il en soit ainsi. C'est une autre administration concernée, je n'ai donc pas la responsabilité. Le législateur sera concerné lorsque l'on va reparler du CoDT.

Il faut être un peu innovant. Il ne faut pas être iconoclaste au niveau de l'aménagement du territoire, ce n'est pas ce que je préconise. Il faut être innovant sur la gestion forestière pour que les touristes viennent davantage chez nous.

Concernant les espèces protégées, ce sont les chiffres dictés par l'administration, mais par la nature. Ce sont nos amis les blaireaux qui n'arrêtent pas de pulluler et de faire des dégâts.

Même dans mon administration, certains voudraient que je revoie le calcul d'indemnisation parce qu'ils trouvent que certains agriculteurs perçoivent trop d'indemnisation suite aux dégâts de blaireaux. Je n'ai pas envie de léser les agriculteurs pour un argument lié à l'intérêt général de protection d'une espèce protégée.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Cela me semble contradictoire avec la réponse écrite donnée indiquant que les études menées sur le terrain montrent une surévaluation des dégâts parce qu'on les confond et on attribue aux blaireaux un certain nombre de méfaits.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Si vous voulez, je vous invite dans ma commune, vous verrez le résultat. C'est terrible, il y en a plus que de sangliers.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - J'entends bien, mais on a aussi baissé le taux d'indemnisation avec une meilleure formation. C'est ce qui m'a été répondu.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - On est passé, au niveau de l'AB – Indemnisation de blaireaux, de 65 000 euros à 193 000 euros.

Les dégâts liés aux blaireaux ont fortement augmenté en 2012, on était même à 403 000 euros pour 98 000 euros qui avaient été budgétisés. En 2013, les indemnités ont atteint 165 000 euros pour un budget de départ de 93 000 euros. C'est aussi pour cela qu'en 2014, à l'ajustement, on a dû trouver les fonds pour indemniser. C'est sur base d'un décret.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - C'est donc bien entre 2012 et 2013 qu'il y a eu une baisse suite à la formation. C'est ainsi que j'ai compris votre réponse, il y avait eu un montant tellement élevé que l'on s'est demandé ce qu'il se passait. Les formations sur l'identification la plus adéquate possible avaient permis de rebaisser. C'est un processus qui doit continuer, me semble-t-il. J'ai l'explication, merci.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard** (MR). - J'ai une réaction par rapport à vos propos. Le problème est plus grave. On a en tout cas des moyens d'action plus importants que ce que l'on évoque. Les surfaces en résineux ont diminué, de 85, si l'on considère qu'il y a 60 000 hectares, vous donnez un ordre de grandeur, cela représente pratiquement, à une échéance de 30 ans, 1 milliard d'euros de perdus, en tout cas de manque à gagner pour le secteur. Ce n'est pas rien dans la crise que l'on traverse. C'est 1 milliard d'euros qui peut être destiné à des activités culturelles, à nos CPAS et autres. Il est important de l'avoir à l'esprit.

Un autre élément auquel il faut être attentif, si je voulais être un peu piquant, on procède ici un peu comme au budget, quand on doit calculer la dette, on change les paramètres. En matière de cubage du bois, on est en train de changer les paramètres pour laisser croire que l'on a des niveaux de production équivalents à ceux qui existaient il y a quelques années. Ce n'est pas le cas. On pourrait en reparler.

Aujourd'hui, si je dois être gestionnaire de la forêt, je trouve tous mes apaisements dans le Code forestier, si je veux engendrer une forêt multivisages, multiâges, qui sera agréable pour les touristes, agréable à la vue, mais qui ne répondra pas aux mêmes objectifs de productivité, qui est la mission première de l'Office wallon du bois.

Vous avez annoncé, dans la Déclaration de politique régionale, votre volonté de renforcer la filière bois. Vous avez, très clairement, des moyens d'action qui sont là dans vos mains. J'espère qu'après une réflexion mûrement menée, vous pourrez faire de bons choix pour notre forêt wallonne.

Dans nos interventions aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé d'AB. Je vais vous parler de l'UAB, qui est l'unité antibraconnage. Je vois que les budgets triplent pratiquement. On sait que c'est une unité qui a parfois été pas mal décriée *in illo tempore*. Je voulais savoir ce qui se cache derrière cette augmentation.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est, maintenant, toute la Direction des contrôles. C'est donc un seul service.

**M. Evrard** (MR). - C'est donc renfermé. J'aimerais entendre spécifiquement votre avis par rapport à l'unité antibraconnage. Vous trouvez qu'il y a trop de cervidés ? Cela ne va pas être le débat, mais par rapport à son rôle, souhaitez-vous continuer à lui octroyer des moyens ?

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je sais qu'il y a une demande en effectifs sollicitée par le service. C'est une évaluation qui doit être faite.

Au niveau des articles budgétaires, c'est le même service qui assure tous les contrôles, la DPC.

**M. le Président.** - Passons au sujet suivant : le tourisme.

La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq** (MR). - Monsieur le Ministre, je vais simplement aborder deux sujets.

Premièrement, sur les subventions des infrastructures routières à vocation touristiques. On remarque, dans le budget 2014, un montant de 2,750 millions d'euros et on passe à un budget de zéro en 2015. Ce chiffre m'étonne. N'y a-t-il plus de budget disponible dans les choix politiques de ce Gouvernement ou l'ensemble des projets a-t-il été finalisé ?

Ce budget comprend-il la signalétique des points touristiques sur les voies gérées par la Région wallonne ? Dans l'affirmative, je voudrais vous confirmer que tous les projets ne sont pas aboutis. Je prendrais un seul exemple dans la région du Centre : concernant la signalisation sur le site de Bois-du-Luc qui fait partie du patrimoine de l'UNESCO, rien n'est terminé.

Il y a un deuxième sujet qui est un véritable sujet d'actualité, puisque vous avez annoncé votre souhait de fusion des maisons du tourisme, fusion qui réduirait à 50 % les maisons du tourisme en Wallonie. À ce sujet, je voulais savoir quel sentiment a nourri votre réflexion. Est-ce que c'est une rationalisation pour mieux organiser, parce que vous allez diminuer le budget

octroyé aux maisons du tourisme ? Quels sont les critères que vous avez définis pour fusionner ces maisons du tourisme ? Est-ce une petite avec une grande ? Est-ce en fonction des situations géographiques ? Si tel est le cas, en imaginant qu'elles fassent partie de deux provinces différentes, on sait très bien l'implication des moyens budgétaires et des politiques développées au sein des provinces. Quels sont la motivation et le processus dans le cadre de la fusion de ces maisons du tourisme ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Brogniez.

**Mme Brogniez (MR).** - Je voudrais avoir des précisions quant à l'article relatif à la subvention pour l'élaboration et la mise en œuvre de nos stratégies touristiques. C'est un article budgétaire dont le crédit est doublé, plus que doublé. C'est l'AB 33.11. Vous avez semblé, en matière de stratégie touristique, marquer une certaine réserve par rapport à votre prédécesseur. En ce qui concerne les orientations en matière de tourisme, notamment la promotion du tourisme urbain versus le tourisme rural, pouvez-vous préciser les lignes de force, les orientations et les inflexions que vous souhaitez imprimer lors de cette législature ? En aurez-vous les moyens financiers et humains, vu le corsetage du budget ? Ces inflexions ne semblent pas avoir été traduites dans le budget 2015, puisque ce budget s'inscrit dans une certaine continuité par rapport à la législature précédente. N'est-ce pas une occasion manquée de marquer un changement de cap dans la politique en matière de tourisme ?

Ma deuxième question concerne Wallonie-Bruxelles Tourisme. Je ne discuterai pas du montant dédicacé à cet organisme, mais je souhaiterais avoir des précisions quant à votre vision des différentes structures s'occupant de tourisme en Wallonie. Quelle organisation souhaitez-vous mettre en place dans le sud du pays en matière touristique et quel rôle envisagez-vous pour demain pour le CGT, WBT et, plus spécifiquement, sa cellule Wallonie, Immowal, AWEx, et cetera ? N'y aurait-il pas des économies à entreprendre dans le domaine, d'éventuelles restructurations à définir au nom de l'efficacité et de l'efficience ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Trotta.

**Mme Trotta (PS).** - Monsieur le Ministre, j'avais plutôt entendu parler en positif de votre prédécesseur. J'aurais souhaité en savoir un peu plus. Le ministre Furlan avait développé un plan qui insistait sur les différentes facettes de notre Région wallonne, tourisme d'affaires ou culturel pour les villes, sans oublier le site du barrage de l'Eau d'Heure et nos Ardennes. J'ai entendu votre souhait de continuer sur ce qui a été lancé, mais j'aurais voulu que vous nous dévoiliez un peu plus vos priorités en matière touristique. Quelle sera la stratégie mise en œuvre et quel public sera visé par ces campagnes de promotion ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le budget du CGT, j'ai d'abord une question concernant les recettes, c'est la ligne budgétaire 76.01 « Produits de vente de biens immobiliers ». S'agit-il d'une vente précise ou d'un objectif fixé ? Par ailleurs, si ma mémoire est exacte, la société filiale immobilière du CGT, Immowal, est, en principe, la structure qui est chargée de vendre et d'acheter des actifs immobiliers afin de développer des projets touristiques. Je suis un peu étonné que ce ne soit qu'une ligne dans le budget.

Par ailleurs, dans le cadre des budgets qui sont mis en exergue, toute une série de choix, d'une part, des choix d'activation des moyens et d'autre part, de réductions. En ce qui concerne les réductions, vous faites les choix d'arrêter des subventions complémentaires aux maisons de tourisme pour le programme Wallo'Net. S'agit-il d'une fin du programme ?

Un autre élément budgétaire qui diminue, ce sont les subventions aux projets publics ou parapublics que sont les subventions aux équipements touristiques aux communes, c'est l'article 63.01 et aux ASBL, c'est l'article 52.05.

En ce qui concerne le choix de réduire des projets à vocation purement publique dans des périodes de difficultés budgétaires, il vaut mieux faire les économies là, et il faut davantage soutenir le secteur privé, notamment le secteur de l'hébergement.

Par rapport à cela, il y a des évolutions dans les chiffres de l'article 51.05 qui est celui des primes en matière d'hébergements touristiques. Je voudrais précisément savoir si, notamment, les taux d'intervention pour les différents secteurs et les différentes primes sont maintenus. Envisagez-vous, dans le courant de l'année, une modification des taux d'intervention pour les subsides dans les hôtels, dans les gîtes ruraux, les chambres d'hôtes et les campings ? Cela me semble important de savoir s'il y a une adaptation ou non des taux d'intervention, des plafonds destinés à ce secteur.

Enfin, en ce qui concerne les organismes touristiques, il y a une légère réduction. Est-ce que c'est déjà les premiers effets d'une fusion des maisons du tourisme, tout en sachant que, si ma mémoire est exacte, la DPR prévoit les fusions des maisons du tourisme qui me semble être une bonne chose vis-à-vis des acteurs touristiques ? Est-ce déjà un des effets de la fusion ou pas encore ?

J'ai une question concernant la promotion touristique qui se fait à l'étranger via Wallonie-Bruxelles-Tourisme. La dotation principale est à 7 458 000 euros. S'agit-il d'une dotation qui était concertée avec les amis bruxellois, puisque le principe, c'est que la dotation de

WBT est financée, pour la base, à deux tiers par la Wallonie et un tiers par Bruxelles ? Les échanges que vous avez avec votre homologue bruxellois confirment-ils qu'ils mettent bien la somme correspondant au tiers bruxellois ?

Toujours en ce qui concerne WBT, il y a une série de programmes de programmes de marketing coopératifs développés. Vous les connaissez bien, notamment « Echte Ardennen », pour valoriser tout le sud du pays à destination des marchés flamands et néerlandais. Il y a aussi un programme qui développe les villes de Wallonie. Ces programmes et les montants qui y sont affectés sont-ils dans vos priorités au sein du budget de 2 millions d'euros, en référence à l'article 41.09, lequel concerne les subventions complémentaires à WBT ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Monsieur le Ministre, je souhaiterais simplement formuler une question plus technique concernant l'AB 61.04 ayant trait aux subventions du CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels.

Pour l'année 2015, il y a un montant de 280 000 euros et un encours de plus de 21 millions d'euros à liquider, sans doute à l'horizon 2016. Je souhaiterais vous entendre sur cette question-là. Cela ne va-t-il pas poser problème ?

Une réflexion un peu plus large : nous avons évoqué la diminution, de moitié, des maisons du tourisme. Vous avez annoncé, ce matin, qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'emploi. Vous vous êtes pas mal exprimé sur la question. De manière plus large, aujourd'hui, un nombre important d'acteurs touristiques. Je pense aux ADL, aux provinces qui jouent aussi un rôle, aux CGT présents, aux syndicats d'initiative. Bref, une série d'acteurs à différents niveaux.

Je souhaiterais connaître votre vision, la manière dont vous allez essayer de mettre un peu d'ordre afin de rationaliser ou structurer de manière claire.

Au niveau de la ligne de conduite, nous savons que vous êtes attaché, et cela est une bonne chose, à valoriser les produits de terroir. Quand on regarde, aujourd'hui, ce qu'il se passe concrètement sur le terrain, on constate que chacun y va un peu à sa manière afin de valoriser les produits élaborés sur son territoire. Au-delà de cette question, dans les actions menées, ne va-t-on pas continuer à se marcher sur les pieds à ce niveau-là ? Souhaitez-vous réorganiser ou définir le cadre de chacun des organismes que j'évoquais dans mon propos ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures

sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Mesdames et Messieurs les députés, nous allons démarrer un colloque sur la stratégie touristique ! En effet, si je rassemblais toutes les questions, on pourrait, pendant deux jours, évoquer « Tourisme : destination 2015 ».

Monsieur Destrebecq, je souligne, en réponse à votre première question, qu'il s'agissait d'une AB qui était spécifique à la route de Pairi Daiza. Cela n'a rien à voir avec toute la signalisation et la signalétique. Les travaux ont été faits et payés. Nous ne prévoyons donc plus rien, puisque c'était spécifique à ce projet-là.

En ce qui concerne la signalétique, quelqu'un de votre région m'a parlé de la signalisation du site de Bois-du-Luc. J'ai demandé à ce que l'on me documente à ce sujet. Il est clair que la signalisation est un élément important de démonstration du territoire. S'il n'y a pas, sur le terrain, une clarté dans la signalisation, c'est assez difficile.

Concernant, la demande de Mme Brogniez, la stratégie, il y a 40 000 euros de diminution. C'est une aide, ce n'est pas la stratégie d'augmentation, ce n'est pas la stratégie financée par la Wallonie, pour elle-même, c'est pour aider les communes, les maisons du tourisme, associations, fédérations professionnelles, et cetera, à venir avec des demandes. Il n'y a donc pas de révolution. Une stratégie touristique wallonne est utile, mais qu'il y ait aussi, au niveau de chaque territoire, la définition de stratégie spécifique.

Concernant des questions plus particulières, il est clair qu'Immowal va gérer, pour le compte de la Wallonie et du CGT en particulier, la valorisation immobilière. On prévoit un montant de recettes. Je ne pense pas qu'il y ait déjà un projet, c'est une prévision de recettes. Le Gouvernement wallon aura, très prochainement, à son ordre du jour, l'organisation d'Immowal, parce que celui-ci n'a pas encore été implanté dans ses textes, dans ses statuts et dans sa composition.

J'espère que nous pourrons poursuivre le programme des Wallo'net : je n'ai pas de religion par rapport à la forme et au gestionnaire. C'est avec la ministre de l'Emploi que l'on va attaquer cette problématique. Je pense qu'elle a toute sa raison d'être : d'abord, d'un point de vue social, pour les gens qui occupent les emplois, mais aussi, du point de vue de la qualité de l'environnement et de l'attractivité du territoire.

Il est effarant de voir comment nous restons avec un territoire, malgré des initiatives communales qui sont quasi présentes partout, dont l'environnement au bord des routes, dans les bois, dans les endroits publics, qui est loin d'être comparable à celui de la Suisse ! Des problèmes de comportements restent, pour moi, incompréhensibles, alors qu'il y a des politiques qui ont été mises en place au niveau local, en matière de

prévention au niveau du SPW Routes. Cela reste une politique importante.

Concernant les taux d'intervention pour toutes les aides, les primes en matière d'hébergement, j'ai clairement dit, qu'il m'apparaît, en termes de simplification, d'accélération et sans doute, au niveau des taux d'intervention ou des plafonds, que l'on doit davantage aider le secteur de l'hôtellerie et le secteur des campings qui sont des opérateurs économiques de premier plan dans le secteur des hébergements touristiques. Il faudrait être un peu moins en appui de tout ce qui a trait aux gîtes. Si vous mesurez, chacun dans vos régions, la capacité d'hébergement touristique, les plus touristiques, à une forme de saturation au niveau des gîtes, avec parfois une forme de rébellion de riverains ou de citoyens qui trouvent que cela dénature une forme de qualité de vie. Il n'y a pas nécessairement autant d'activités économiques liées à ce type d'hébergements.

Il n'y a rien de prêt. Le CGT avait déjà bien travaillé pour simplifier les procédures. Il y a des contacts avec le cabinet pour aller dans le sens d'une accélération des procédures et d'une simplification. À cette occasion-là, je vais mettre sur le tapis la question des taux de subventionnement et la question des plafonds pour tenter d'aller vers ce que je pense être un rééquilibrage nécessaire.

Au niveau des priorités, Mmes Trotta et Brogniez, mais également, MM. Desquesnes et Evrard, m'en ont parlé. Il est clair qu'il n'y a pas de rupture dans la politique touristique. On peut toujours chercher à trouver ou à créer un antagonisme ou une différence de vue. Ici, ce ne sera pas le cas. Nous ne savons pas avoir de rupture, parce que je pense qu'il y a une politique touristique qui a intelligemment, depuis des années, misé sur la complémentarité entre l'attractivité d'une ville accueillante et dynamique et une campagne qui constitue l'ADN du territoire wallon.

Il n'y a pas de raison de changer. Je vous l'ai déjà dit, une fois en commission, cela m'avait amusé de voir un article de première interview de tourisme où l'on titrait : « René Collin dit : "Mons 2015 a besoin des Ardennes !" ». J'avais textuellement dit : « Mons 2015 a besoin des Ardennes, et les Ardennes ont besoin de Mons 2015 ». Évidemment, il est plus intéressant de ne retenir que la première partie du titre ! On peut alors imaginer qu'il y aurait un problème avec mon collègue et ami, M. Furlan, ce qui n'est absolument pas le cas.

N'empêche que ce sont des atouts qui sont très forts et beaucoup plus forts quand ils sont rassemblés.

Parlons de Mons 2015 ! Cela représente beaucoup en termes de budget. C'est une organisation qui va être spectaculaire, qui va drainer l'attention internationale, qui va amener beaucoup de monde, mais ce serait

déforcer toute cette organisation, si l'on ne profitait pas de ces événements pour montrer ce qu'il y a en dehors de Mons et bien au-delà.

On va beaucoup miser sur Waterloo. Le but est de valoriser au maximum, aider Waterloo, les communes avoisinantes, le Brabant wallon pour devenir un pôle majeur, mais l'intérêt à la fois du Brabant et de toutes les autres provinces, même de Bruxelles, c'est qu'évidemment, les gens ne viennent pas seulement faire la photo en sortant de leur bus, cinq minutes, mais qu'ils aillent voir ce qu'il y a d'autre à voir au niveau wallon.

Lorsque l'on fait un séjour de trois jours en Ardenne, on ne se contente pas d'aller compter les blaireaux au bord des routes ou d'essayer d'aller apercevoir un sanglier dans la forêt d'Anlier. S'il n'y a pas de perspective de pôles culturels, d'événements, de sites majeurs au niveau patrimoine à montrer, à découvrir, s'il n'y a pas des villes avec des commerces ouverts le dimanche, nous ne sommes pas sauvés. Je pense que c'est la synergie entre toutes ces forces et dans la définition de véritables produits touristiques – ce que l'on appelle le marketing affinitaire.

Il y a le tourisme de mémoire qui légitimement a été choisi pour deux ans comme thématique. J'ai choisi, pour 2016, le vélo. Il y a tout le tourisme culturel, le patrimoine, la gastronomie. On en a parlé, c'est un des fleurons. Si vous faites des enquêtes – et il y en a beaucoup – en demandant aux gens pourquoi ils viennent, regardez les résultats des enquêtes. Les stratégies ne peuvent être basées que sur cela. Il ne faut tout de même plus – et je l'ai dit ce matin en réunissant les 42 maisons du tourisme – penser que l'on va imaginer une politique en fonction de ses propres critères. On imagine une politique en fonction des critères des visiteurs, des critères du public potentiel que l'on a envie d'avoir. Si l'on a envie d'avoir davantage de Britanniques, on va leur parler de Waterloo. Si l'on a envie d'avoir des Américains – et il en vient des milliers, ces moments-ci dans le coin de Bastogne – on leur parle de Bastogne. Si l'on a envie d'avoir des Chinois, on ne leur parle pas des Ardennes. On leur parle de Bruxelles. On dit que l'on est à quelques encablures de Hanovre, parce qu'il y a une vraie ville chinoise qui s'est développée là-bas, que l'on est tout près de Trèves. Arlon est à 80 kilomètres de Trèves où Marx a son lieu de naissance et c'est une ville que tous les Chinois qui viennent en Allemagne visitent systématiquement. Il faut avoir une politique qui soit axée sur la demande. Cette demande, elle est plurielle. On vient en loisirs, on vient en famille, on vient en groupe, on vient en *miles*, en séminaire ou on vient de tel pays. Le Hollandais n'a absolument pas les mêmes envies que le Français, que l'Allemand, que le Britannique. Il faut être adapté à cela et avec des produits très différents en fonction des besoins de gens.

Concernant l'outillage, la façon dont cela doit marcher au niveau des structures. On doit donner

l'exemple. L'exemple que le Commissariat général au tourisme, en interne, fonctionne bien, de façon harmonieuse et soit en pleine coopération avec Wallonie-Bruxelles-Tourisme ». La Région bruxelloise a confirmé son accord pour le tiers des moyens WBT pour 2015. Pour la suite, on va avoir des concertations – et on en a déjà parlé d'ailleurs avec eux – sur ce que Bruxelles veut faire au niveau de la promotion de son tourisme. Il faut alors qu'il y ait – ce n'est pas moi qui l'ai écrit, en tout cas pas officiellement, c'est le Gouvernement wallon approuvé par le Parlement wallon – réduction de moitié du nombre de maisons du tourisme en préservant l'emploi. Ce n'est pas moi qui l'invente, la préservation de l'emploi est dans la DPR.

J'ai dit ce matin qu'il n'était plus admissible qu'il y ait – j'en parle à l'aise, c'est dans ma province – encore des maisons du tourisme avec, comme territoire, deux communes. C'est aberrant. Vielsalm et Gouvy ont une maison du tourisme pour eux deux. Marche, Nassogne, une maison du tourisme. La Roche, Houffalize sont des pôles touristiques, mais ce n'est pas une raison pour avoir une maison du tourisme pour deux communes.

Avoir un comptable, quelqu'un qui s'occupe des logiciels, un designer – on peut continuer comme cela – pour une maison du tourisme avec deux communes... Le but, ce n'est pas d'avoir moins d'emplois dans le tourisme, c'est d'avoir des pôles touristiques sur de vrais bassins touristiques et à titre personnel – parce que je n'ai pas encore parlé de cela au niveau du Gouvernement wallon – je pense que l'on doit pouvoir passer la frontière d'une province. Ce n'est pas pour cela que les fédérations provinciales n'auront pas encore un rôle important de coordination, de mobilisation et d'impulsion. Pour moi, il faut un territoire minimum. Je ne vais pas fixer des règles. C'est vraiment en fonction des territoires concernés. Il faut aussi – et je vois d'ailleurs que ce sera sans doute le cas dans la plupart des cas – que les propositions se génèrent spontanément et le fait d'avoir écrit dans la DPR que cela allait se faire, le fait de l'avoir rappelé à une occasion, cela a déjà suscité sans doute quelques craintes – et j'espère les avoir estompées ce matin –, mais en tout cas, des réflexions et même des propositions de gens qui n'ont pas attendu que l'on en parle officiellement pour se pencher sur l'évolution nécessaire, commencer à discuter avec leurs voisins et venir avec des propositions.

Il est clair que ce ne devra pas être des critères politiques partisans qui définiront les territoires. Il faut que ce soit de vrais bassins touristiques. Si vous reprenez la liste des maisons du tourisme, faites l'exercice. Regardez le nom des maisons du tourisme. Déjà dans le nom de certaines maisons du tourisme, il y a un problème d'identification touristique. Il faut tout de même que ces maisons du tourisme aient des noms porteurs. Excusez-moi, mais la maison du tourisme – c'est des amis qui s'en occupent – « Gouvy-Vielsalm », c'est porteur, cela ? Si vous êtes en Hollande, si vous

êtes à Londres, est-ce très porteur « La maison du tourisme Gouvy-Vielsalm ». Cela ne va pas. C'est le pays de Salm, mais il faut encore savoir où il est.

On doit être à la pointe de la coordination, du renforcement et de la spécialisation des politiques, d'autant plus que, si je reprends l'exemple de cette petite maison du tourisme, il s'y développe une politique exceptionnelle en termes de disponibilité et de créativité. Ce sont des gens qui pourraient être utiles à leurs voisins et vice-versa.

J'avais prévenu, quand on parle du tourisme, je peux être bavard. Je termine. Je ne vais pas être plus long.

Juste un mot au niveau du calendrier. Il faut profiter de 2015 pour concerter, dialoguer et finaliser doucement, afin d'être opérationnel le plus rapidement possible en 2016, sans faire de révolution, sans bousculer, mais évidemment en prenant nos responsabilités. Il n'y aura pas moins d'argent investi dans le tourisme, il n'y aura pas moins de moyens humains dans le tourisme, mais ils seront mieux organisés et seront davantage à la mesure des besoins de l'initiative privée dont je rappelle qu'elle est au cœur de l'activité touristique.

Si l'on a une activité touristique qui crée autant d'emplois – 60 000 emplois en Wallonie – c'est parce que l'on a aussi des gens qui investissent dans le tourisme, qui prennent des risques et dans un contexte qui pas facile, avec une concurrence effrénée de l'extérieur. Si vous regardez la France. Avant, vous aviez, en France, la moitié – peut-être même les trois quarts – du territoire qui se disait « à vocation touristique ». Regardez la France, il n'est plus un seul département qui ne se reconnaisse pas et qui ne se revendique pas d'une vocation touristique. Tous les départements en France se trouvent être à la pointe du développement touristique ou se revendiquent comme tels, parce qu'ils ont compris, comme nous, que c'est un gisement d'emplois très important.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Juste un petit mot sur la rationalisation des outils touristiques et puis pour la question des 21 millions d'euros d'encours, vous pourrez me donner la réponse plus tard.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Non, non, non. C'est une question fondamentale évidemment et qui pourrait donner à penser qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans notre budget. En réalité, au début d'année – c'est toujours comme cela que cela se passe – un montant est indiqué et, après, il y a une provision interdépartementale gérée par le Ministre-Président, c'est la DO32 et c'est là que l'on va chercher l'alimentation pour tous les projets qui

sont structurés au niveau européen. Heureusement que tu me le rappelles !

**M. le Président.** - On va passer au dernier thème, « Infrastructures » et « La petite enfance ».

La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - J'ai déjà beaucoup expliqué lors de l'ajustement, ce que l'on allait faire par rapport au plan Cigogne et le planning.

**M. le Président.** - Très bien. Je pense que nous avons abordé tous les thèmes du projet de budget.

#### *Vote*

**M. le Président.** - La Commission de l'agriculture et du tourisme recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materie* du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation de la Grande Région.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

### **PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS, D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT, D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL, D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ (DOC. 63 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)**

*Chap. 8 – Mesures apportées en matière  
d'agriculture  
Art. 129 à 131 p. 44*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement,

d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Mme Trotta est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - En ce qui concerne mes compétences, je suis concerné par les articles 129 à 131 du décret-programme modifiant le Code de l'agriculture wallonne. Ce sont des dispositions qui visent à créer – c'est en accord avec le Ministre-Président que le point avait été porté à l'ordre du jour du Gouvernement wallon – le Fonds des calamités naturelles.

En réalité, je ne le savais pas, mais on en a déjà beaucoup parlé tout à l'heure. On crée un organisme d'intérêt public avec deux divisions : calamités publiques et calamités agricoles avec à l'article 4, ce sont des dotations distinctes inscrites au budget qui vont alimenter le Fonds. Le Gouvernement wallon est habilité en cours d'exercice à actualiser le budget du Fonds wallon et bien sûr, on en informe le Parlement wallon.

C'est le personnel du SPW qui va gérer le Fonds wallon. Au niveau des conditions d'indemnisations, je vous l'ai dit tout à l'heure, on n'y intervient pas maintenant, puisque l'on va faire une évaluation de la loi de 1976 qui reste d'application pour les conditions et la reconnaissance. Je vous ai parlé, tout à l'heure, en répondant à M. Desquesnes, des mécanismes qui permettront, avec le Fonds, de se doter, au fur et à mesure des années, des moyens nécessaires pour pallier des problèmes, quels qu'en soient la nature et le degré d'urgence.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Simple remarque, Monsieur le Président, si vous me le permettez. Je voudrais faire référence à une note que je suppose que M. le Ministre a reçue, puisque son collègue, le ministre Lacroix a été informé de la sorte par l'Inspection des finances. Je voudrais revenir sur le premier paragraphe et lui demander un peu son avis sur la chose. Je me permets de le lire : « La création de fonds en termes de calamité publique peut être acceptée, ce fonds pouvant être alimenté par des subventions et non des dotations en provenance du budget des dépenses. Ce fonds n'emploie pas de personnel sur le principe. Or, le fait d'échapper à l'annuité budgétaire, on n'aperçoit pas vraiment la nécessité de ce pararégional ».

Je lis ce que l'Inspection des finances donne au Gouvernement wallon comme avis et puis j'entends ce que vous dites. J'aperçois une différence d'appréciation sur l'argumentation.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je dois utiliser la rigueur des termes dans un décret. Vous observerez que le Conseil d'État, à ce sujet, n'a fait aucune observation.

**M. Destrebecq (MR).** - Vous partez du principe : « Qui ne dit mot, consent » et que, finalement, l'Inspection des finances n'a pas un avis suffisamment étayé. Avez-vous eu plus d'information ?

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est un avis d'opportunité. Nous portons, avec le ministre-président, un projet de décret qui est allé au Conseil d'État, lequel n'a pas eu d'observation législative fondamentale à formuler. Le contenu même de la mission et de la constitution de l'OIP répond parfaitement au prescrit légal. Je ne sais rien vous dire d'autre.

**M. Destrebecq (MR).** - Dont acte, Monsieur le Ministre. Je lis simplement l'avis de l'Inspection des finances qui est négatif par rapport à votre démarche.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Simplement, dans l'article 129, le décret-programme introduit la possibilité, via cet article, pour le Gouvernement wallon, de prévoir des modalités d'adaptation du Plan opérationnel. Quel est l'avis du Collège des producteurs sur cette question, puisque l'on a un peu le sentiment que l'on vide déjà la substance de cet outil ?

Là, c'est plus technique, mais l'article 131 du décret-programme fait référence à l'article D.418 qui est rédigé

dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à la promotion de l'agriculture et au développement des produits agricoles de qualité différenciée, modifié par le décret des 18 décembre 2003, du 30 avril 2009 et du 22 décembre 2010, à l'exception de l'article 24 qui reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

On constate que cet article est prolongé depuis trois ans. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cet article est prolongé de manière récurrente ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Le but essentiel, c'est le dernier élément de votre question, c'est d'avoir la préservation de la base légale pour la perception des cotisations.

**M. Evrard (MR).** - Pourquoi est-il prolongé et qu'il n'est pas inscrit de manière... ?

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Sur le fonds, je verrai avec le Collège des producteurs et avec toutes les associations concernées au niveau de chacune des cotisations, dans les mois qui viennent, si des adaptations doivent être faites. Je sais, par exemple, qu'il y a un secteur demandeur d'une majoration de cotisations. Ce n'est pas souvent, mais le secteur est demandeur d'avoir davantage de cotisations, parce qu'il souhaite davantage de promotions sur son secteur.

Je pense que c'est quelque chose qui ne doit pas se bricoler. Ici, on préserve la base légale. Je vous remercie d'avoir posé la question parce que j'avais oublié de dire que j'étais concerné par le Fonds des calamités, mais je l'ai été aussi au niveau des cotisations APAQ-W. Il est bon de le rappeler. On va certainement faire une évaluation avec l'APAQ-W d'abord et les secteurs des meilleures manières de faire. Il y en a, à mon avis, auxquelles on ne touchera pas. Je sais qu'il y a des secteurs qui sont demandeurs de revoir les cotisations.

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq (MR).** - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur le sujet que nous venons d'aborder. Je pense qu'il faut faire une distinction entre le Conseil d'État qui analyse un texte ou une volonté qui est la vôtre et celle du ministre-président de nous proposer ce que vous nous proposez et le Conseil d'État qui vous dit très clairement : « On a analysé et cela ne pose aucun problème. On peut y aller ».

Ou bien, comme cela a été fait, c'est un avis en extrême urgence qui a été sollicité et le Conseil d'État dit pour celui-là comme pour d'autres, « En extrême

urgence comme vous nous le demandez » ou comme l'Inspection des finances l'a demandé, ou comme d'autres, « On ne répond pas, parce qu'il nous est impossible de répondre dans les délais que vous nous demandez ».

Je pense que la nuance est importante. Tout comme dans le cadre de l'article 103, je me permets simplement d'attirer l'attention, d'une part, et d'autre part, on peut peut-être demander, à titre informatif, pour un futur proche, l'avis du Conseil d'État sur ceci afin de véritablement avoir son sentiment sur le sujet.

Où est le problème de demander l'avis, sachant très bien qu'ils n'ont pas remis d'avis parce que c'était en extrême urgence ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Vous revenez encore sur la question au niveau de l'Inspection des finances.

Je voudrais tout de même vous dire ceci : on peut dire qu'effectivement on n'a pas besoin de créer un fonds. Cela veut dire que l'on crée une AB classique et que l'on a une ligne dans le budget où l'on dit « Problématique : Fonds de calamité » et puis on met un montant. L'année se termine et l'on se dit que l'on va remettre le même montant. Au niveau du Gouvernement wallon, on a trouvé utile, en fonction des enseignements du passé et du constat que, très souvent, heureusement, il n'y a pas de calamité, mais qu'il arrive aussi qu'il y en ait qui ont des dommages extrêmement importants comme conséquences d'avoir un fonds qui permet, à un moment donné, de mobiliser des moyens et, rapidement, de les avoir sous la main tout de suite et de pouvoir rapidement en Gouvernement, faire les changements d'un fonds à l'autre et se trouver fin de l'année avec un fonds qui est déjà là et qui permet, soit de ne plus solliciter le budget suivant, soit de se renforcer avec un montant peut-être moins important l'année suivante parce que l'on n'a pas consommé le fonds.

Si vous interrogez les mandataires locaux en première ligne lorsqu'il y a une calamité publique ou si vous interrogez les agriculteurs les seuls concernés par la problématique des calamités agricoles, ils seront rassurés que l'on ait constitué un fonds immédiatement alimenté et en permanence.

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq** (MR). - J'entends bien vos explications et on est d'accord que nous sommes là pour rassurer ceux qui, malheureusement, devraient faire appel à ce genre de technique.

Cependant vous conviendrez que l'on peut aussi être respectueux des organismes, des structures existantes et d'entendre ce qu'ils nous disent. À partir du moment où, d'une part, l'un nous dit que ce n'est pas nécessaire et l'autre ne répond pas, pas comme vous le dites, mais parce qu'il n'a pas le temps de remettre un avis, je ne vois pas ce qu'il y a de très compliqué d'avoir une information complémentaire pour pouvoir avancer, comme vous le souhaitez. Probablement que le Conseil d'État dira : « Pour nous, c'est d'accord », mais jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le cas.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je ne vous convaincras pas, mais moi, je suis totalement rassuré sur la pertinence du mécanisme qui va être voté par le Parlement wallon.

En ce qui concerne les avis d'opportunité de l'Inspecteur des finances, je le respecte comme la personne, mais c'est un avis d'opportunité. Sinon, vous allez parfois être surpris.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - J'avais une question, mais je ne sais pas si je suis au bon moment. Elle concerne les articles 129, 130 et 131.

À l'article 131, pourquoi la mise en œuvre du programme de développement rural, le démarrage, les mesures transitoires sont-elles prolongées jusqu'au 31 décembre 2015 ? Quelles sont les raisons de ce retard ?

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Dans la mesure où l'Europe n'a pas encore transmis officiellement ses questions et n'a pas approuvé le programme, on veut protéger les bénéficiaires potentiels du programme pour que l'on puisse continuer à être en mesure de les aider.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Pourquoi le reporter d'un an ?

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est par sécurité. Ce n'est pas parce qu'il est reporté d'un an que l'on ne va pas intervenir plus tôt avec le programme dès qu'on l'a.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - N'y a-t-il pas moyen, sur une base légale, de dire « À partir du moment où l'on a la réponse et le positionnement de la commission » ?

J'entends donc bien votre volonté de le démarrer dès que possible. Peut-on faire acter cela ou bien il n'y a pas de réponse sur ma demande quant à la date de démarrage ?

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - En réalité, je ne vois pas quelle raison me motiverait à ne pas concrétiser le plus rapidement possible un programme que j'ai présenté au Gouvernement wallon, deux jours après mon arrivée, et pour lequel j'effectue des démarches pour accélérer le traitement par la commission.

Je veux bien que l'on ne me croie pas nécessairement quand je dis quelque chose, mais là...

**M. le Président.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq** (MR). - Je trouve que c'est un fait qui est vraiment personnel. M. le Ministre fait allusion au fait que je ne suis pas d'accord de le croire. Pourtant, il a développé une argumentation digne de ce nom.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Non, je parlais avec Mme Ryckmans.

**M. Destrebecq** (MR). - Non, vous avez parlé de moi, vous m'avez regardé.

*(Rires)*

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Non, je parlais avec Mme Ryckmans.

**M. Destrebecq** (MR). - Moi, je vous dis que si.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Ou alors je pensais très fort à vous, mais je parlais avec Mme Ryckmans. Vous allez faire des cauchemars, vous.

*(Rires)*

**M. Destrebecq** (MR). - Non, vous êtes très agréable, il n'y a pas de problème. Cependant, je pensais que vous me regardiez en disant qu'il y a certaines personnes qui ne veulent absolument pas vous croire. Sinon, j'avais un bel argument à vous donner pour compléter votre argumentation, pour essayer de vous faire comprendre que vous êtes dans le faux.

Si cela ne m'était pas adressé personnellement, j'en resterais là. On peut en discuter ensemble.

**M. le Président.** - N'y a-t-il plus d'autres arguments ? L'échange est-il terminé ?

#### *Examen et vote des articles*

**M. le Président.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

#### **Art. 129 à 131**

Les articles 129 à 131 sont adoptés par 8 voix contre 4.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

*(Mme Moinnet, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

*- La séance est suspendue à 19 heures 58 minutes.*

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 20 heures 1 minute.*

*(Mme Moinnet, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

#### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

##### **QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « NATURA 2000 »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « Natura 2000 ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LES PERMIS DE CHASSE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les permis de chasse ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Monsieur le Ministre, dimanche 2 novembre dernier, un accident de chasse survenait à Mettet.

Un chasseur a tiré une balle en direction d'une maison suscitant des dégâts matériels, mais surtout beaucoup de peur dans le chef des habitants de cette maison.

Cet incident pose dès lors et assez naturellement, la question du permis de chasse.

L'examen dispensé par le SPW est composé d'une partie théorique et d'une partie pratique. Il est très difficile à réussir puisque le taux de réussite est inférieur à 50 %, selon mes informations.

Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'inciter les chasseurs d'un certain âge à passer un examen à la fois théorique sur les règles de sécurité et pratique sur le bon maniement des armements modernes qui sont bien différents de ceux que l'on pouvait trouver à l'époque où leur permis leur a été délivré ?

Souhaitez-vous réagir dans ce sens ou préférez-vous aborder la question des sanctions lors d'accidents graves ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, il y a un peu plus de 17 000 permis de chasse validés, mais un accident est toujours un accident de trop. Le risque zéro n'existe pas, mais vous l'avez rappelé, il y a eu de réels problèmes. Il ne faut pas non plus tirer des conclusions trop hâtives,

d'autant plus que les chasseurs sont souvent a priori expérimentés.

On a souvent des candidats chasseurs de plus de 60 ans et qui réussissent la première fois leur examen. Un accident de chasse peut découler d'une erreur individuelle. C'est manifestement le cas du premier accident qui résulte d'une erreur de manipulation du chasseur, erreur qui lui a coûté la vie. L'accident peut aussi avoir pour origine une défectuosité au niveau de l'arme ou d'une munition ou alors une information insuffisante de l'organisateur de la chasse concernant l'environnement dans lequel il poste ses chasseurs ou même une modification imprévisible de la trajectoire d'un projectile.

Maintenant, je pense que l'examen de chasse n'est pas la panacée pour éviter les accidents, même si bien sûr, il y contribue. Dans les deux accidents les plus récents, dont celui de Mettet, les enquêtes sont toujours en cours à ma connaissance et elles sont menées par la police.

On ne connaît pas encore les circonstances exactes. Des sanctions existent au niveau civil et pénal et il y a aussi la possibilité, voire même l'obligation dans certains cas, de retirer le permis de chasse.

En fonction des événements que vous avez rappelés, j'ai cru utile de rappeler à mes services d'assurer une information la plus large possible auprès de tous les organisateurs de chasse. J'ai publié un communiqué en incitant véritablement, chacune et chacun, à respecter scrupuleusement les obligations d'affichage. On constate trop souvent que ces obligations ne sont pas, de façon optimale, assurées et que des promeneurs peuvent parfois être inattentifs par rapport à des avis. Il est très important qu'il y ait le respect des obligations de chacune et de chacun et qu'il y ait surtout, de par les chasseurs, une vigilance renforcée par rapport à leur obligation de sécurité.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je vous remercie pour cette réponse. Je vois que des sanctions existent déjà. Je prends aussi bonne note que vous faites tout votre possible pour mieux informer les gens concernés, les chasseurs et les citoyens.

Je serais néanmoins très contente d'entendre qu'à partir d'un certain âge, il y ait un examen à la fois théorique et pratique.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE  
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la simplification administrative de la Politique agricole commune ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

**Mme Brogniez (MR).** - Monsieur le Ministre, interrogé par la Commission du Parlement européen, le 2 octobre dernier, M. Phil Hogan, le nouveau Commissaire européen, prévoit d'examiner l'ensemble de la législation de la politique agricole commune afin de relever ce qui peut être simplifié.

Pendant les 12 prochains mois, il s'engage à analyser les paiements directs, plus particulièrement le verdissement, le développement rural, la politique de qualité et le régime des fruits et légumes.

Enfin, il appuie son discours sur cette simplification, mais également sur un contrôle de la subsidiarité afin de déterminer les décisions politiques qu'il serait préférable de laisser au niveau des États membres.

Quelle sera l'implication des États membres dans le processus de réflexion en la matière ? Pourrez-vous, en tant que ministre régional, relayer les contraintes rencontrées par nos agriculteurs et être entendu ?

Que peut-on espérer de cette stratégie de simplification et de la subsidiarité dans le cadre de la PAC ?

À cette heure, des pistes peuvent-elles déjà être avancées ?

Il serait dommage de ne pas prendre part à cette importante initiative.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, je me réjouis de l'initiative du Commissaire Hogan en la matière. Malgré la demande de tous les États membres pour plus de simplification, le résultat n'est pas là.

Pour le verdissement spécifiquement cité par le commissaire, le principe était pourtant simple à l'origine. On conditionnait les aides directes de la PAC à la mise en œuvre de mesures volontaires en faveur de l'environnement. La complexification vient toujours au moment de la mise en œuvre. La disparité des spécificités agricoles et des situations est telle que même à la demande des États membres, il y a des complexités qui viennent à émerger.

On a déjà regroupé tous les secteurs pour avoir un règlement unique des organisations communes des marchés avec concrètement peu d'impact des simplifications pour les agriculteurs.

Quant à la méthode qui va être utilisée par le commissaire, je n'en suis pas informé. La préoccupation wallonne est de simplifier les démarches des agriculteurs et de conforter les démarches de l'administration à ce niveau. Je trouve qu'il y a un problème au niveau du nombre de contrôles, mais aussi au niveau du contrôle sur les contrôles. Mais vous avez vu que c'est une exigence qui vient de la Commission elle-même. Je pense que l'on doit partir d'un principe de confiance envers le monde agricole dans ses responsabilités et qu'il faut mettre fin à une logique basée principalement sur la peur du bâton. J'espère qu'avec le Commissaire et avec d'autres États membres qui sont davantage demandeurs, avec nous, que certains États, nous pourrions aller dans ce sens.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Brogniez.

**Mme Brogniez (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Nous attendrons, en la matière comme dans d'autres, de voir l'évolution.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA PÉNURIE DE VÉTÉRINAIRES  
RURAUX EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « La pénurie de vétérinaires ruraux en Wallonie ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LE SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES  
PRIMES À LA VACHE VIANDEUSE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le système d'attribution des primes à la vache viandeuse ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Monsieur le Ministre, dans le cadre de la politique agricole commune européenne, vous avez privilégié la demande d'une prime à la vache allaitante avec, comme critère, l'âge, et ce en dépit des conséquences que cela pouvait avoir sur les éleveurs de race rustique.

Les aides européennes sont nécessaires dans le secteur agricole. Près de 3 000 personnes quittent ce secteur chaque année. De là à parler de secteur en crise, il n'y a qu'un pas. Dès lors, ces primes permettent de garantir un élevage bovin de qualité dans de bonnes conditions sanitaires, chose qui serait rendue beaucoup plus difficile sans elles.

De plus, depuis 2005, on compte 60 000 naissances de veaux en moins. Si cette baisse continue, à moyen voire à court terme, des effets néfastes sur l'ensemble du secteur agricole se ressentiront et les primes s'avèrent nécessaires.

Le changement brutal des règles serait dès lors préjudiciable à tous ceux qui ont déjà consenti à des investissements importants et qui pourraient voir leur prime réduite de 20 000 euros mettant ainsi en péril leur exploitation.

Pourquoi avoir dirigé votre demande sur un secteur d'élevage en particulier ? Comment l'impact d'une telle décision a-t-il été mesuré ?

Comment réduire l'impact de court terme de ce choix pour les autres élevages ? Un mécanisme de transition est-il prévu ? Si oui, lequel ? Sinon, pourquoi ?

Quant à la réforme même de ces primes, elle risque d'être rejetée par l'Union européenne, car le système européen de prime n'autorise que 13 % du budget dédié au revenu de l'agriculteur – le 1er pilier – or, vous avez demandé une dérogation pour 21 %.

N'y a-t-il pas un risque de se voir opposer une fin de non-recevoir par l'Union européenne quand on sait que la première dérogation était due à la crise de la dioxine, soit des circonstances bien différentes de celles d'aujourd'hui ? Si cela a lieu, quel impact pour l'élevage bovin en Wallonie ?

Pouvez-vous dresser un état des lieux de la situation actuelle en ce qui concerne l'octroi de ces primes ? Quelle conclusion générale pouvez-vous en tirer ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, vous savez qu'il n'existe plus de systèmes européens de prime à la vache allaitante suite la réforme de la PAC. L'Europe a instauré un régime de soutien couplé facultatif qui permet aux États membres et aux régions de soutenir une très large variété de secteurs avec des modalités qui peuvent varier selon les régions.

Vous connaissez le cadre européen. Vous savez aussi que la limite peut dépasser les 13 % de l'enveloppe, après approbation de la Commission, si l'État membre a consacré plus de 10 % de ses paiements directs à des mesures telles que la prime à la vache allaitante et la prime à l'herbe pendant au moins un an durant la période 2010-2014.

La Wallonie a déposé un dossier à la Commission avec une demande d'autorisation de consacrer 21,3 % de son budget au soutien couplé. Cela correspond au soutien de 2013.

Des négociations ont eu lieu dont j'ai été un peu l'héritier en prenant mes responsabilités. Je n'ai pas voulu revenir sur la manière dont ces discussions avaient été menées. Le dossier a été introduit en juillet, avec une réponse de la Commission qui était attendue, selon les principes, dans les quatre mois.

Nous n'avons, pour l'instant, pas de décision de la Commission. Je sais qu'il y a des difficultés par rapport aux demandes formulées, mais le système que nous voulons mettre en place – et on fera l'évaluation par rapport à ce que la Commission dira – est un système où l'on doit éviter le plus possible des pertes individuelles importantes et où l'on doit préserver au mieux le potentiel de production wallon.

Ce sont les deux objectifs que se sont fixés ceux qui se sont retrouvés pour concevoir la proposition formulée par l'Europe. Je sais qu'il y a des divergences de vues et que d'aucuns ne se retrouvent pas dans ce qui a été proposé. En tout cas, je pense qu'il n'aurait pas été logique de procéder à des modifications entre les secteurs en même temps que l'on demandait le plus haut

niveau de couplage d'Europe pour garantir un avenir à notre élevage.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Je voulais tout de même souligner qu'en fait, c'est ce critère d'éligibilité qui me dérange, entre 18 et 84 mois. Il faut savoir qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui ont changé de race, parce que le Blanc-Bleu est très coûteux. Ce n'est pas à vous que je dois donner le prix d'une césarienne. Il y en a qui se sont orientés vers d'autres races telles que les Limousines, la Charolaise. C'est moins contraignant, c'est plus rustique. On sait que les vaches plus rustiques vêlent naturellement, ce sont des frais vétérinaires en moins non négligeables dans certaines exploitations. Elles ont par ailleurs une longévité bien plus longue que le Blanc-Bleu.

Ici, finalement, ce critère d'éligibilité est de 84 mois – 7 ans – et beaucoup de limousines le dépassent par le fait d'un vêlage naturel. Avec les Blanc-Bleu, la longévité est moins importante puisque une fois que nous avons fait trois césariennes, à raison d'un vêlage par an, on ne peut plus garder la vache Blanc-Bleu au sein de l'exploitation pour les césariennes. Trois césariennes, c'est déjà pas mal pour les animaux.

Je voudrais mettre en avant la nécessité de bien réfléchir à un système optimal. Il est vraiment nécessaire, dans le cadre d'une démarche comme celle-ci, de prendre en compte l'ensemble des paramètres, de manière à avoir un système qui soit à la fois optimal et qui ne porte pas les germes d'une défaillance.

Lorsque l'on fait des réformes, il faut éviter de tomber dans des systèmes où en reportant les problèmes, en faisant des choix inadaptés, on hypothèque les générations suivantes.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA PROBLÉMATIQUE DE LA  
PRODUCTION FORESTIÈRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la problématique de la production forestière ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS  
DANS LE SECTEUR AGRICOLE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les aides aux investissements dans le secteur agricole ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA RENATIONALISATION DE LA  
POLITIQUE OGM »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la renationalisation de la politique OGM ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes (cdH).** - Monsieur le Ministre, c'est un sujet qui a déjà été évoqué. La Wallonie a une position en pointe en matière d'OGM puisqu'elle a un des premiers décrets coexistences qui a été poussé très loin, de façon à rendre difficile et à responsabiliser hautement les personnes qui souhaiteraient installer des cultures OGM en Wallonie, de façon à éviter qu'elles ne contaminent des champs contigus.

Par rapport à cela, il y a une profonde division au niveau des États européens sur le futur, énormément de pressions des grands groupes agroalimentaires mondiaux pour imposer la loi des OGM en Europe. Ne parvenant pas à avoir une majorité qualifiée au Conseil, ils essayent la politique du Cheval de Troie, c'est-à-dire une division des États membres pour renationaliser la politique des OGM et des autorisations d'OGM.

Dans ce cadre, en concertation j'imagine avec votre collègue de l'environnement, quelles sont les positions qui sont défendues et négociées aujourd'hui avec les autres Régions de Belgique, afin de déterminer une position à défendre à l'échelon européen, une position

forte respectueuse des risques que notre agriculture – traditionnelle et bio – pourrait encourir face à l'importation progressive ou à la contamination, la proximité progressive de cultures OGM autorisées dans les régions ou pays voisins ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Le projet de directive, adopté en juin dernier, lors du Conseil, diffère sensiblement du projet qui avait été adopté par la Commission Environnement du Parlement. Il sera donc difficile d'aboutir à un compromis européen dans le délai imparti.

La position belge a toujours été concertée entre les trois Régions et le Fédéral, dans le cadre du CCPIE et puis sous la coordination de la Direction des Affaires étrangères du SPF Affaires étrangères, si nécessaire.

Toutes les parties belges étaient opposées au projet déposé sous la présidence danoise du Conseil et la Belgique s'est associée à une minorité de blocage. Les Régions wallonne et bruxelloise ont maintenu leur opposition à la proposition approuvée par le Conseil, sous la présidence grecque. Les autres parties belges ont préféré s'abstenir, ce qui a forcé la Belgique à s'abstenir également.

Selon la proposition adoptée par la Commission environnement du Parlement et la demande, d'ailleurs, de mandat de la présidence italienne, je n'ai pas encore connaissance de la position des autres entités belges. La position wallonne, vous la connaissez puisque vous y avez fortement collaboré. C'est une position hostile aux OGM et de vigilance par rapport à ce qui pourrait se décider de l'autre côté de nos frontières.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA PROPAGATION DE LA GRIPPE AVIAIRE »**

**QUESTION ORALE DE M. COURARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'IMPACT DE LA DÉCOUVERTE D'UN FOYER DE GRIPPE AVIAIRE AUX PAYS-BAS SUR L'AGRICULTURE WALLONNE »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA GRIPPE AVIAIRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région :

- de M. Crucke, sur « la propagation de la grippe aviaire » ;
- de M. Courard, sur « l'impact de la découverte d'un foyer de grippe aviaire aux Pays-Bas sur l'agriculture wallonne » ;
- de M. Desquesnes, sur « la grippe aviaire ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Monsieur le Ministre, la grippe aviaire est une des difficultés auxquelles vous risquez d'être confrontée si la situation se dégrade. Pour l'instant, convenons que cela vole autour du pays et c'est de cette façon que cela peut aussi arriver. Un cas est signalé en Allemagne, trois cas aux Pays-Bas, l'Angleterre a, également, été touchée. A priori, nous nous demandons pourquoi le territoire belge et wallon serait épargné. La première chose est de faire le point sur le dossier, décliner la situation telle qu'elle est, sans devoir en rajouter ou minimiser le risque.

On semblait dire, dans les derniers articles que je lisais, qu'il n'était finalement pas si sûr que la propagation se fasse par les oiseaux migrateurs, que c'était peut-être plus le contact entre exploitations qui causerait le risque le plus important. Quelle est la situation sur le territoire wallon, aujourd'hui ? Comment M. le Ministre aborde-t-il la situation et comment le fait-il en collaboration avec le Fédéral et les services du

fédéral qui peuvent intervenir en la matière, je pense à l'AFSCA ?

Sur le plan européen, des mesures ont-elles été prises ? J'ai vu que la Suède en avait pris d'initiative, de manière à confiner le phénomène. Est-ce une mesure que vous envisagez ou que vous pourriez envisager ?

Enfin, « Mieux vaut prévenir que guérir » dit-on : dans l'hypothèse où cette grippe aviaire frapperait, un jour, la Wallonie, a-t-on prévu des budgets qui permettraient l'indemnisation des pertes que subiraient certains exploitants ou cette question n'est-elle pas à l'ordre du jour ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Courard pour poser sa question.

**M. Courard (PS).** - Monsieur le Ministre, comme l'a dit M. Crucke, nous ne sommes pas encore touchés par la grippe aviaire, mais déjà un peu par la grippe ferroviaire...

*(Réaction de M. Crucke)*

Je m'associe aux questions posées par M. Crucke en la matière. Comme les Pays-Bas sont proches de nous, que fait-on pour protéger nos producteurs ? Y a-t-il des échanges entre les Pays-Bas et la Belgique ? Quel est le niveau de ces échanges par les pays concernés ? Peut-on estimer les conséquences que la découverte de ces foyers va occasionner sur l'agriculture wallonne et pourrions-nous prendre des mesures de soutien ? On ajoutera que certaines mesures ont déjà été annoncées, par le Fédéral, par M. Borsus.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes (cdH).** - Monsieur le Ministre, beaucoup a déjà été dit par mes deux collègues. J'ajouterai deux éléments : en ce qui concerne le secteur de la chasse extrêmement lié au phénomène de contamination – puisque la contamination n'a pas lieu d'élevage à élevage, mais est portée par des oiseaux migrateurs profitant de la période ; cela semble, en tout cas, une piste possible – quelles sont les informations et les consignes données aux chasseurs de façon générale et en concertation avec le ministre fédéral de la Santé animale ?

En ce qui concerne l'intervention éventuelle d'indemnisation, c'est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre entre le niveau fédéral et régional. Nous avons abordé le Fonds pour les calamités agricoles et, même si cela n'était pas dans ma question initiale, j'aurais aimé connaître votre sentiment sur la façon dont les pouvoirs publics en concertation avec les secteurs concernés, les agriculteurs ou les éleveurs, peuvent se prémunir par rapport au risque économique lié à ce type de situation.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Messieurs les députés, vous le savez, la santé animale et la sécurité de la chaîne alimentaire sont restées des compétences exclusivement fédérales, ce ne sont pas des compétences partagées. Elles sont gérées par le SPF Santé publique et par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

Je vous fais grâce de toutes les informations concernant les foyers de grippe aviaire qui ont été constatés, puisque vous avez lu la presse et cela a évolué très vite. Dans au moins trois des cinq foyers, la souche H5N8 a été identifiée. C'est un virus qui circule déjà, depuis de nombreuses années, en Asie du sud-est et qui, depuis fin 2013, a provoqué beaucoup de foyers. La Chine, la Corée du Sud et le Japon ont mobilisé une surveillance active, comme le prescrivent les règles d'organisation internationale de la santé animale.

Ce sont les États contaminés qui doivent prendre les mesures réglementaires, ce que l'on fait l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, là où l'on a trouvé des foyers. De l'expérience de la dernière crise, l'on peut dire que les mesures de destruction, de confinement et d'immobilisation sont efficaces. L'on peut dire aussi que l'AFSCA suit de très près la maladie. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires et, notamment, le DNF, puisque les oiseaux migrateurs sont un des vecteurs potentiels.

L'AFSCA a pris des mesures pour préserver nos élevages, sans pour autant les bloquer inutilement avec les conséquences économiques qui en découleraient. Il y a des procédures fixées et connues des acteurs de terrain. Il y a un monitoring de la santé animale, tant des animaux domestiques que de la faune sauvage, qui est mené. Chaque année, plusieurs milliers d'échantillons sont prélevés afin d'être analysés au CERVA. De plus, les animaux trouvés morts, dans les exploitations, sont analysés, avant destruction. Un traitement identique est réservé aux animaux sauvages qui sont récoltés morts par le DNF.

En cas de découverte de cas en Belgique, comme dans la dernière épidémie de grippe aviaire, des mesures sanitaires seront adaptées à l'évolution de la situation, y compris celle des pays limitrophes.

Depuis l'annonce, vendredi, d'un troisième cas aux Pays-Bas, l'AFSCA a relevé le niveau des mesures de prévention en Belgique et oblige les détenteurs professionnels à confiner leurs volailles : soit on les enferme, soit on les met sous filet afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages.

Évidemment, on veille aussi à ce qu'il n'y ait pas de contact d'exploitations à l'autre. Je pense que l'un de vous trois l'a dit. Jusque vendredi, cette mesure était uniquement d'application dans les zones naturelles sensibles, c'est-à-dire avec une présence prononcée d'oiseaux sauvages aquatiques dont la liste est d'ailleurs visible sur le site Internet de l'AFSCA.

Pour les particuliers, il est recommandé de suivre la même mesure, mais cela pour l'instant n'est pas imposé. Par ailleurs, sur tout le territoire belge, tout détenteur de volaille ou d'oiseaux y compris les amateurs, doit être capable de confiner ces animaux endéans les 24 heures dans l'éventualité de la découverte d'un cas lié à un animal sauvage ou d'un foyer dans une exploitation.

C'est normal, ce sont les mesures sanitaires qui priment sur toute autre obligation. C'est pour cela, par exemple, que du côté wallon, nous veillons à rappeler que les exploitations bio, où les volailles doivent avoir un parcours extérieur libre ne vont pas perdre leur label parce qu'il y a ces décisions de confinement.

Je vais veiller aussi à ce que cela soit le cas dans les autres régimes de qualité. En ce qui concerne la faune sauvage et le département du développement, j'ai donné instruction au service wallon d'avoir contact avec les éleveurs, de collaborer évidemment avec l'AFSCA, ce qui se faisait déjà, pour transmettre les informations les plus claires et les plus complètes possible. Pour assurer la mise en œuvre de mesures préventives. Celles décidées et les autres qui viendraient, le cas échéant, collaborer à l'exécution de mesures sanitaires qui seraient retenues par l'AFSCA.

Vous savez que cela peut avoir un impact économique très important puisque l'on exporte par an 18 millions de tonnes de volailles vivantes même si l'on en importe 144 000 tonnes.

Vous savez surtout que c'est la Flandre qui serait plus fortement impactée puisqu'elle a 84 % de la production et une large majorité des abattoirs. Mais, nous avons aussi des abattoirs en Wallonie. Nous avons une filière qui s'est consolidée. Des éleveurs et des abattoirs qui ont fait le choix de travailler dans des filières de qualité différenciées et dans des circuits courts.

Concernant les producteurs, le SPF Santé public cogère avec l'AFSCA. Les secteurs professionnels, le Fonds de la santé animale qui est l'organisme qui doit intervenir en cas de mise à mort et destruction d'animaux pour des raisons sanitaires.

C'est un système, je suis désolé de le dire, qui est suffisamment bien rôdé pour l'instant, car au fur et à mesure de divers problèmes qui sont survenus, il y a eu une réponse relativement efficace du Fonds de la santé animale. Cela n'empêche que nous devons suivre de très près l'évolution de la situation. Cela se fait évidemment

avec les services fédéraux concernés et avec le cabinet du ministre Borsus.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Ma crainte vient surtout du fait qu'un des trois foyers aux Pays-Bas se trouve près de la frontière wallonne à Maastricht. On se dit que cela se rapproche, le risque est d'autant plus élevé. Les mesures prises sur le plan fédéral se justifient.

Le système est aguerri malheureusement. Dans ce cas-ci, il vaut mieux effectivement avoir une expérience, une longueur d'avance. Vous n'avez pas répondu par rapport aux indemnisations éventuelles. C'est le Fonds de la santé animale.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - Sur le Fonds de la santé animale, c'est celui qui intervient par rapport aux pertes dans les exploitations, suite à d'éventuels décès, s'il y a contamination, mais se pose après s'il y a des mesures de contraintes fortes sur les élevages, des mesures imposées d'ailleurs par le Fédéral.

Quelles sont les mesures qui couvrent les pertes économiques au-delà des mesures d'abattage, qui elles, sont couvertes ? C'est un débat qui est malheureusement encore aujourd'hui ouvert et sur lequel, il n'y a pas encore de réponse. J'espère que l'épidémie ne touchera pas la Belgique et la Wallonie. Dans ce cadre-là, il y a aujourd'hui une situation de difficultés de vide juridique et qui est préjudiciable aux exploitants. C'est un sujet sous lequel, les autorités fédérales et régionales devraient réfléchir.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LES MAISONS DU TOURISME ACTIVES  
AUTOUR DU SITE DES LACS DE L'EAU  
D'HEURE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les maisons du tourisme actives autour du site des lacs de l'Eau d'Heure ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je voulais attirer votre attention et vous parler de la situation socio-économique de l'arrondissement de Philippeville et au-delà du sud de la botte du Hainaut, dans cette région du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, extrêmement préoccupante, comme une série d'indicateurs d'emplois ou de pauvreté peuvent nous l'indiquer.

Elle nécessite une attention particulière de la part de la Wallonie et puis une mobilisation des forces vives par rapport à cet enjeu et certainement au-delà des frontières administratives, puisque clairement, on a un bassin de vie, un bassin d'emplois qui finalement fait fi de la frontière de la Province de Namur et de la Province de Hainaut pour embrasser un certain nombre de communes de cette région.

Le Gouvernement wallon a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter à d'autres enjeux. Je pense notamment à l'enjeu des bassins emplois formations. C'est dans ce sens-là que début de l'année 2014, Ecolo avait lancé l'idée d'un pays de l'Eau d'Heure, comme on l'avait appelé, pour être le vecteur d'un redéploiement de cette région à cheval sur les deux arrondissements.

Il faut dire qu'il y a déjà toute une série de choses qui existent. En matière de mobilité, il y a un service MobilESEM qui existe pour la mobilité en ruralité. Notamment au niveau de l'économie où un certain nombre de forces vives se réunissent à travers ce qui s'appelle le GECO. Des initiatives qui réunissent finalement des acteurs issus des deux provinces.

La même logique doit pouvoir prévaloir dans le domaine du tourisme. À partir du pôle de développement que constitue en fait, au centre de cette région de Wallonie les lacs de l'Eau d'Heure. Votre attention sur le sujet n'est pas nouvelle puisque l'on a eu l'occasion de vous lire, il y a quelques jours lors d'une visite récente sur le site. Vous avez fait allusion au pays de l'Eau d'Heure. À ce moment-là, nous nous sommes fortement réjouis de voir que c'est ce concept, cette idée de projet de territoire pouvait finalement trouver écho en l'espèce pour les compétences du tourisme. Cela fait le lien alors avec l'enjeu de la fusion des maisons du tourisme qui pourraient constituer une étape finalement intéressante pour lancer cette logique du pays de l'Eau d'Heure.

La DPR évoquait cet enjeu de la fusion des maisons du tourisme. Nous avons des raisons de penser que l'heure est mûre. Votre prédécesseur avait déjà cet enjeu dans ses priorités. C'était le Ministre Furlan. Mais force est de constater que sous la présente législature, les choses n'ont guère pu avancer sur le sujet.

Vous êtes revenu sur le sujet ce samedi, j'ai pu ainsi lire dans *Vers L'avenir du Luxembourg*, ce matin, puisque vous êtes déjà occupé avec le budget depuis quelques heures, vous aviez l'occasion d'annoncer votre projet de fusionner, de passer de 42 à 21 maisons du

tourisme à Bastogne. Avec une réunion rassemblant les acteurs du secteur.

Vous avez posé des balises intéressantes. La logique des bassins touristiques. La logique bien sûr des économies d'échelles et puis aussi la volonté de préserver l'emploi et donc que cette action intervienne pour une plus-value dans la politique du tourisme en Wallonie.

J'en reviens alors aux questions que l'on souhaitait vous poser. Vous anticipez par vos actions, vos expressions et nous voulions vous interroger pour savoir ce que vous entendiez par le pays de l'Eau d'Heure ? Entendez-vous les choses comme nous l'entendions ? Je vois qu'encore ce week-end, vous revenez avec cet exemple. C'est aussi très intéressant d'un dépassement des frontières administratives. Parce que ces régions, en tout cas, l'Entre-Sambre-et-Meuse souffrent du découpage provincial. C'est certainement un des motifs qui nous mobilise par rapport au constat d'obsolescence que nous posons quant à cette institution, mais c'est un autre débat.

En tout cas, s'agissant du dossier du tourisme, on voit bien qu'à certains moments, on réfléchit en fonction de ces divisions et cela peut porter préjudice aux régions. Vous-mêmes vous proposez ici de surmonter ce découpage pour prendre comme exemple cette logique des pays de l'Eau d'Heure. Pouvons-nous effectivement avancer avec l'idée d'une fusion des deux maisons du tourisme actives autour du site ? Peut-elle être le vecteur de ce projet de territoire ? Un vecteur de plus de ce projet de territoire de pays de l'Eau d'Heure.

D'autres maisons du tourisme peuvent-elles être associées ? J'ai ici en tête la Maison du tourisme des Eaux vives et la Maison du tourisme de la Botte du Hainaut. Votre projet englobe-t-il finalement d'autres maisons du tourisme ? Plus largement quels sont les projets de la première partie de la législature pour ce qui concerne le développement du site des Lacs de l'Eau d'Heure et de l'offre environnante autour du site ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, j'ai commencé ma journée avec les Maisons du tourisme, je termine avec les maisons du tourisme.

Il y a un important travail mené par l'ASBL les Lacs de l'Eau d'Heure en termes de promotion touristique et mon département est largement intervenu à cet égard, pas seulement pour les infrastructures, mais aussi en termes de promotion. Il y a une large campagne promotionnelle et une campagne autour d'événements

de renom à caractère sportif notamment et cela va aussi continuer.

C'est pour moi un des sites majeurs du tourisme en Wallonie.

Au niveau des maisons du tourisme, je constate avec plaisir qu'elles ont déjà, bien avant que l'on indique l'idée d'une fusion de maisons du tourisme, pris la peine de collaborer entre elles. Elles ont même installé un centre d'information et de documentation unique dans le site même de l'ASBL.

Ce matin je rappelais et je l'ai encore rappelé tout à l'heure assez longuement ici à la commission, que la méthode de définition du nouveau paysage des maisons du tourisme serait d'abord une méthode basée sur la concertation et le dialogue. J'entends d'abord que c'est les maisons du tourisme elles-mêmes et les communes aussi qui les composent qui se parlent et si possible fassent des propositions. On ne va pas bien sûr attendre deux ans à attendre des propositions qui ne viendraient pas, mais dans ce coin de Wallonie, il y a déjà un cheminement de réflexion bien avancé.

En ce qui concerne la problématique du clivage des frontières administratives provinciales, je considère, à titre personnel en tout cas, qu'une maison du tourisme doit pouvoir chevaucher deux provinces dans la mesure où ce qui compte, c'est d'avoir un vrai bassin touristique qui puisse signifier quelque chose en termes de produit touristique et de capacité promotionnelle touristique.

Je ne vais pas anticiper sur la géographie qui sera dessinée, mais en tout cas, le pays de l'Eau d'Heure est une notion qui a du sens.

Je ne suis pas sur la même longueur d'onde que vous par rapport à l'Institut provincial et le rôle des fédérations provinciales. J'observe que lorsqu'un territoire se trouve à cheval sur deux provinces, cela peut être un appui en termes de capacité de promotion et de capacité d'investissement dans la mesure où si les deux provinces jouent le jeu avec les communes concernées pour renforcer les moyens et le focus qui est mis sur un site, cela peut être aussi une plus-value apportée à ce site.

Sans être plus long pour ne pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure à la commission sur la rationalisation des opérateurs de tourisme, des acteurs d'encadrement du tourisme et la volonté de professionnaliser davantage encore leur rôle au niveau économique et au niveau du développement touristique, je peux vous confirmer tout l'intérêt que je porte pour une coordination des politiques touristiques, notamment dans la région dont vous avez eu à cœur de parler.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je souhaite remercier M. le Ministre pour sa réponse et pour les promesses au sens

noble du terme qu'il engage pour le futur. Je prends note vraiment de la confirmation de son engagement à réfléchir en termes de bassin touristique et au-delà donc de ses frontières administratives. C'est une bonne chose.

Deuxièmement, j'entends que les deux maisons non seulement travaillent déjà ensemble, mais pourraient préparer ensemble cette réforme et donc gageons que cela pourrait avancer.

Vous avez évoqué une concertation des communes. C'est très intéressant que les communes soient associées à cette réflexion autour de cette géographie et j'en terminerai, c'est certainement ce que l'on peut souhaiter de mieux par rapport à d'autres secteurs où l'on gagnerait à pouvoir dépasser ces frontières. Espérons que cette impulsion puisse aussi faire évoluer chez d'autres membres du Gouvernement wallon et les communes pourraient aussi y trouver un certain avantage à surmonter un certain découpage un peu enfermement pour ne pas être à nouveau dans un terme plus négatif.

*(Réaction d'un membre)*

M. Desquesnes évoque la possibilité légale de déjà agir en ce sens, mais je n'ai pas du tout dit le contraire. Souvent ce qui se passe, c'est la volonté politique qui empêche de surmonter ce genre de frontière. On réfléchit avec ce que l'on connaît, avec l'existant et on donne une prime à des institutions qui pourraient parfois davantage se remettre en question.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LE FINANCEMENT ALTERNATIF DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le financement alternatif des infrastructures sportives ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir à une notification, une décision prise par le Gouvernement wallon le 6 novembre dernier qui a décidé de retenir l'offre de service, on appelle le marché de service financier, de Belfius concernant le financement alternatif des infrastructures sportives pour un montant de 21 millions d'euros.

Pourquoi Belfius ? Y avait-il d'autres offres et s'il y avait d'autres offres, comment s'est déroulé le comparatif ? Deuxièmement, quels sont les dossiers qui retenus qui rentrent dans ce *pipe* de financement ? Quelle est la liste de ces dossiers, le détail et l'échéancier dans lequel on attend l'accomplissement et l'opérationnalité de ceux-ci ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, l'enveloppe de 21 millions d'euros destinée au financement alternatif reprend 26 projets dont je vous fournirai la liste.

Le calendrier de liquidation des sommes allouées est prévu sur trois ans avec la possibilité de deux extensions d'une année, et cela, pour pouvoir couvrir un temps de réalisation raisonnable pour ce type d'infrastructures.

Il y a eu un marché européen par appel d'offres ouvert et on a chargé le CRAC de soumettre l'analyse des offres.

Quatre organismes financiers ont sollicité les règles particulières d'exécution, le cahier des charges, un seul a répondu à l'appel d'offres, Belfius Banque S.A. Les autres n'ont pas communiqué les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas remis d'offre.

On me dit que la longueur de la période avant consolidation du crédit variant de 3 à 5 ans, préférence pour une période de 6 à 12 mois, et la nécessité de connaissance technique de ce type de financement auraient poussé ces opérateurs financiers à éviter de se risquer dans un domaine qui ne relève pas de leur *core business*. Le collaborateur m'écrit cela, c'est qu'il l'a entendu en tout cas de spécialistes. Je ne peux pas m'engager par rapport à la certitude de ce qui est une probabilité ou en tout cas une opinion.

Sur base de l'analyse menée par le CRAC, l'offre de Belfius rencontre chacun des critères d'attribution tels que le prix, le coût de financement et l'assistance. De plus, la proposition est financièrement intéressante et conforme aux conditions actuelles du marché.

Le CRAC a proposé au Gouvernement wallon de retenir l'offre de Belfius et a chargé le CRAC d'entamer, avec cette dernière, les négociations pour aboutir à la rédaction de la convention-cadre pour la mise en place de ce financement.

On a adopté la proposition du CRAC le 6 novembre 2014, comme vous l'avez dit.

Les taux sont révisables annuellement pendant la période de préfinancement, les trois à cinq années de réalisation des projets. La révision, si nécessaire, est

portée à l'approbation du Gouvernement wallon en début de chacune des années. Le taux est fixé à ce jour à 149 points au-dessus du taux de référence des marchés, l'*IRS Ask Duration*. Lors des consolidations, le CRAC optera pour le choix entre les taux fixes ou les taux variables selon la situation du marché. Cela vous le savez. Il est difficile de prévoir le taux qui sera en vigueur lors des consolidations même si une certaine stabilité de l'indice de référence est communément prévue pour les cinq ans à venir.

Vous savez que la durée du remboursement de l'emprunt est de 20 ans.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses explications. Je prendrai connaissance de la liste des 26 projets. Je me dis que ce sont sans doute 26 heureux dans ce premier *pipe* de financement alternatif, mais il reste trois ans pour tout accomplir, ce qui est parfois extrêmement rapide lorsque l'on sait la manière avec laquelle il faut entreprendre ce type de travaux.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA PLANTATION DE 35 000 POIRIERS À  
VILLERS-LE-BOUILLET »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la plantation de 35 000 poiriers à Villers-le-Bouillet ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA VISITE DU MINISTRE AU WORLD  
TRAVEL MARKET À LONDRES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la visite du Ministre au World Travel Market à Londres ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LA SÉCURITÉ SUR LES CIRCUITS  
DESTINÉS AUX SPORTS MOTEURS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la sécurité sur les circuits destinés aux sports moteurs ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ POUR LES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les

dispositions en matière de sécurité pour les infrastructures sportives ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU  
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA  
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,  
SUR « LE GEL DU MARCHÉ RELATIF AUX  
DÉFIBRILLATEURS EXTERNES  
AUTOMATIQUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le gel du marché relatif aux défibrillateurs externes automatiques ».

La question est retirée.

L'ordre du jour étant épuisé, nous pouvons clôturer ici nos travaux. La séance de commission est donc levée. Je souhaite à M. le Ministre et aux députés une très bonne et à la prochaine séance.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 19 heures 45 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
M. François Bellot, Président  
Mme Laetitia Brogniez, MR  
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,  
délégué à la Représentation à la Grande Région  
M. Philippe Courard, PS  
M. Jean-Luc Crucke, MR  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Olivier Destrebecq, MR  
Mme Véronique Durenne, MR  
M. Yves Evrard, MR  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
Mme Nelly Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes  
M. Patrick Prévot, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
M. Vincent Sampaoli, PS  
Mme Graziana Trotta, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
Arsia	Association Régionale de Santé et d'Identification Animales ASBL
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BIRB	Bureau d'intervention et de restitution belge
CAVTK	Centre agronomique et vétérinaire tropicale de Kinshasa
CER	Conseil européen de la recherche
CCPIE	Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement
CERVA	Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques
C.G.T.	Commissariat général au tourisme
CoDT	Code du Développement Territorial
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
Cra	centre de recherche agréé
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRIE	centre régional d'initiation à l'environnement
DEA	Défibrillateur externe automatique
DG	Direction générale
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DO32	Division organique 32
DPC	Département des polices et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
Feader	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GECO	Groupement Économique du Sud Entre-Sambre-et-Meuse
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
ISA	investissements dans le secteur agricole
LIFE	fonds européen pour l'environnement
MAE	mesures agri-environnementales
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIP	organismes d'intérêt public
PAC	la politique agricole commune
PCDR	programme communal de développement rural
PDA	Plan de déplacements d'administration
PDR	Plan wallon de Développement Rural
PIP	Petites Infrastructures sportives privées
PTP	programme de transition professionnelle
PWDR	Programme wallon de Développement Rural
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPF Finances	service public fédéral Finances
SPF Santé publique	service public fédéral Santé publique
SPW	Service public de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

UAB  
UNESCO

Unité antibraconnage  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Union des Villes et Communes de Wallonie  
Wallonie-Bruxelles Tourisme ASBL (WBT-O.P.T.)